

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 38 du 7 juillet 2016, 14 h 00

Palais du Pharo – Salle du Conseil – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 15 septembre 2016

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Philippe CASSUTO, Vincent EGEE, Marcel PASQUINELLI, Corinne TARDIEU, Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors Professeurs) :

William BENESSIANO, Denis COLLOMP, François DEVRED, Mohammed KOUBITI, Nathalie-Audrey RUBIO, Eric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nils ATTIAS, Adrien CATALLAN, Lucie CHUNIAUD (pouvoir), Océane GUERRY, Morgane HENOCQUE, Eloïse HERVY, Julie LECOYER (pouvoir), Valentin PEDOTTI, Florian POURCHET.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Corinne GORI (pouvoir), Karine VAN HEUMEN.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Ce collège n'est pas représenté lors de la présente séance.

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Effectif présent ou représenté : 24

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Laurence AMERICI, Nathalie ALMERAS, Michel CARETTE, Isabelle DIMEGLIO, Jean-Marc GAY, Pierre GRANIER, Sophie LAMOUROUX, Laurence MOURET, Lionel NICOD, Jean-François PABA, Idoya de PONCINS, Pascal RATHELOT, Didier VANDAMME.

ORDRE DU JOUR :

I Procès-verbal

- PV de la CFVU du 09/06/2016 (pour approbation)

II Actualités

III Présentation

- Bilan Académie d'excellence AMIDEX (pour information)

IV Formation / Pédagogie

- Accréditation Masters USTH (pour avis)
- Modification de l'offre de formation – complément master Ingénierie de la Santé (pour avis)
- Demandes de modifications des MCC – vague 2 (pour délibération)
- Diplômes en partenariat à l'international (pour avis)
- Diplômes d'établissement (pour avis) :
 - o créations
 - o renouvellements
 - o fermetures
 - o modifications de tarifs
- Dossier d'évaluation des DUT – vague C (pour avis)
- Capacités d'accueil dans les M2 sélectifs (pour avis)
- Révision des critères d'exonération (pour avis)
- Calendriers universitaires (pour délibération)
- Tarifs (pour avis)



- HCERES / Comité de Suivi et de Relecture (pour information)

V **Vie étudiante**

- Charte des associations étudiantes (pour avis)
- Forfait Sport (pour avis)

VI **Questions diverses**

Le VP Formation ouvre la séance à 14h06.

Il indique que le traitement de certains points initialement inscrits à l'ordre du jour est différé, ces points appelant une instruction complémentaire. Sont concernés les chapitres suivants :

- Dossier d'évaluation des DUT – vague C
- Révision des critères d'exonération
- Forfait Sport

I APPROBATION DE PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 9 juin 2016

Après avoir sollicité quelques ajustements, la CFVU approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 juin 2016.

II ACTUALITES

Possibilité de révision des nomenclatures nationales des intitulés de diplômes

Le VP Formation indique que le MENESR (Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) a ouvert la possibilité d'éventuelles révisions des nomenclatures nationales des intitulés de diplômes instituées à la faveur de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche. Dans la perspective de tels ajustements, le MENESR s'appuiera sur les propositions qui seront susceptibles d'émaner des établissements d'enseignement supérieur eux-mêmes ; le nombre de modifications que les établissements peuvent proposer est toutefois contraint selon les modalités suivantes :

- Il ne peut être formulé plus de neuf demandes par communauté d'universités et d'établissements (COMUE), ou par contrat d'association correspondant à un site au sens de la loi précitée. Ces demandes sont à ventiler en un maximum de :
 - o trois demandes de créations ou suppressions d'intitulés ;
 - o trois demandes de modifications d'intitulés ;
 - o trois demandes de regroupements d'intitulés.
- Toute proposition visant la création d'un intitulé doit s'accompagner de la proposition de la suppression d'un autre.

Les partenaires d'AMU au sein du contrat d'association n'ayant formulé aucune demande, il a été possible à l'Université d'Aix-Marseille de déposer neuf propositions d'ajustements des nomenclatures, que le VP Formation porte à la connaissance de la CFVU. En réponse à l'interrogation de Mme Mouret, il indique que la date des arbitrages que le MENESR rendra à cet égard n'est pas encore connue.

III PRESENTATION

Bilan Académie d'excellence AMIDEX

Le VP Formation accueille M. Bertin, Vice-président délégué à AMIDEX, soulignant que celui-ci a significativement contribué au renouvellement de la labellisation IDEX récemment consentie à AMU. Le VP Formation rappelle succinctement le montage financier associé au label IDEX : celui-ci s'appuie sur une dotation en capital affectée à l'établissement labellisé (750 millions d'euros pour AMU) ; les intérêts engendrés par cette dotation sont ensuite mobilisables pour soutenir des actions d'envergure en matière de formation et de recherche.

M. Bertin indique que les actions de formation soutenues au sein d'AMU par les financements issus de la labellisation IDEX ont été regroupées sous une même structure : l'Académie d'excellence, dont M. Bertin présente le bilan à la CFVU (voir annexe).

Dans le prolongement de cet exposé, Mme Tardif rappelle qu'une part des crédits issus de la labellisation IDEX a jusqu'à présent été employée pour le financement de bourses d'aide à la mobilité étudiante. Elle demande si cette orientation a vocation à être pérennisée pour les années à venir, et sous quelle forme ; sa question porte plus particulièrement sur le fait de définir dans quelle mesure les aides à la mobilité financées sur la base de l'IDEX seront réservées aux seuls projets pédagogiques retenus dans le cadre de l'Académie d'excellence, ou seront au contraire ouvertes à d'autres initiatives. M. Bertin indique que les bourses à la mobilité ici décrites n'ont jusque-là concerné que les projets émergeant à l'Académie d'excellence : cet état de fait n'est cependant nullement figé, et une réflexion sera prochainement menée afin de dégager de nouveaux arbitrages d'opportunité quant à l'utilisation des crédits issus de la labellisation IDEX. En tout état de cause, M. Bertin note que, si un nombre important de mobilités entrantes a été enregistré au cours des dernières années, le nombre de mobilités sortantes demeure quant



à lui significativement inférieur : ce constat sera très probablement pris en considération par l'établissement dans les choix politiques qu'il opérera quant à la future utilisation des fonds provenant de l'IDEX ; il est ainsi possible qu'une stratégie soit définie afin de faire de l'emploi de ces fonds un levier d'encouragement à la mobilité sortante, à ce jour peu mise en œuvre. S'il est certain que le rayonnement international d'AMU sera soutenu au travers des crédits gérés par AMIDEX, toute communication précise à cet égard serait prématurée, les discussions n'étant pas abouties. Dans le prolongement de ce propos, Mme Le Gall confirme que la répartition des enveloppes IDEX entre aides à la mobilité sortante d'une part, et aides à la mobilité entrante d'autre part, relève pleinement de la définition d'une politique d'établissement et a à ce titre vocation à être encadrée par une délibération du Conseil d'Administration.

Mme Mouret note que certaines filières sollicitent l'instauration de bourses d'excellence en master 2, cette pratique ayant cours dans d'autres établissements, ce qui induit une situation de concurrence défavorable aux universités qui ne proposent pas ce type de bourses et peinent ainsi à attirer ou à garder les meilleurs étudiants de M2. Les crédits gérés par AMIDEX pourraient être employés dans ce sens.

Mme Mouret s'interroge par ailleurs sur les modalités d'articulation entre l'utilisation à venir des crédits issus de l'IDEX d'une part, et la préparation du futur contrat d'autre part : elle demande notamment comment les projets pédagogiques financés par les fonds d'AMIDEX seront intégrés aux maquettes des formations.

M. Bertin rappelle que le comité de pilotage d'AMIDEX a affirmé le principe selon lequel la fondation n'a pas vocation à financer des actions récurrentes : tout éventuel soutien financier provenant d'AMIDEX ne saurait donc constituer qu'un fonds d'amorçage ; il appartient ensuite à la composante d'anticiper et de pérenniser le financement de l'action sur son enveloppe propre. Tout éventuel renouvellement de subvention à un projet déjà soutenu antérieurement ne pourra être consenti que s'il existe un cofinancement par la composante. Ces éléments seront pris en considération et largement communiqués au travers de la rédaction des prochains appels d'offre lancés par l'établissement à destination des composantes : ces appels d'offre s'appuieront sur une procédure de validation qui associera la composante à la totalité du processus, depuis le montage initial de la candidature jusqu'à la garantie finale d'un relais en terme de financement au-delà des seules subventions d'AMIDEX. Mobiliser en amont les organes décisionnels de la composante de rattachement permettra d'inscrire chaque initiative dans le projet global de la structure, et de l'intégrer ainsi à un cadre pédagogique et budgétaire cohérent. Une telle procédure devrait en toute logique garantir une affectation des fonds issus d'AMIDEX à des dossiers conformes au projet d'établissement et aux orientations politiques qui seront dégagées dans le futur contrat avec l'Etat.

M. Nicod demande si l'IUT est éligible à un éventuel subventionnement par AMIDEX, ce que confirme M. Bertin. L'attribution de financements peut être consentie dans le cadre d'un appel d'offre conçu stratégiquement autour d'un cahier des charges prédéfini par l'établissement ; indépendamment de tout appel d'offre, des actions considérées comme structurantes peuvent également être soutenues. M. Bertin rappelle enfin qu'un jury international a évalué AMU dans la perspective de la confirmation de la labellisation IDEX à l'issue de la période probatoire : ce jury a émis la préconisation d'appuyer davantage d'actions en matière de vie étudiante ; cette piste pourra donc être utilement exploitée par les composantes.

M. Koubiti demande dans quelle mesure AMIDEX a vocation à intervenir en vue d'encourager la mobilité d'enseignants-chercheurs. M. Bertin indique que le jury international d'évaluation a émis un avis favorable à ce type d'utilisation des fonds, notamment afin de permettre un recensement des bonnes pratiques et une forme de benchmarking en matière d'innovation pédagogique.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) Accréditation masters USTH

Le VP Formation expose succinctement les éléments de contexte qui accompagnent le présent vote, rappelant que le consortium USTH (Université des Sciences et des Technologies de Hanoï) implique plusieurs universités françaises ainsi que des EPST. Suscité au niveau national, à la faveur d'une action conjointe du MENESR et du Premier Ministre, ce consortium s'est vu affecter l'échéance de fin 2019, terme à l'issue duquel les soutiens consentis devraient prendre fin, sauf si l'Etat choisit de les reconduire.

Le consortium USTH présente ainsi des modalités de gestion et de fonctionnement dérogatoires à divers titres, concernant notamment le calendrier de l'évaluation par le HCERES et l'accréditation par la DGESIP, ou encore l'inscription d'intitulés de diplômes spécifiquement dédiés, n'apparaissant donc pas dans la nomenclature nationale des mentions.

Le VP Formation signale que la participation d'AMU dans les trois masters visés ce jour est peu significative. L'approbation de la présente demande d'accréditation s'avère donc très formelle, l'Université d'Aix-Marseille n'ayant été que très peu associée au processus préparatoire préalable : le VP Formation insiste sur la nécessité de remédier à cette situation, la Vice-présidence Formation d'AMU et la DEVE ayant naturellement vocation à être informées par les autorités qui pilotent le dispositif au niveau national, et à participer activement à ce dispositif.

Soutenant sans réserve les propos du VP Formation, Mme Mouret demande si certaines charges d'enseignement intégrées au consortium USTH sont prises en charge sur la base de crédits issus d'AMIDEX. Le VP Formation indique que des éléments de réponse plus précis à cette question seront recueillis ultérieurement.



M. Valerio demande de manière plus générale dans quelle mesure des financements issus d'AMIDEX pourraient permettre à une composante de dépasser l'enveloppe de masse salariale initialement affectée dans le cadre du budget. Le VP Formation indique que cette question n'a à ce jour donné lieu à aucun arbitrage ; si la masse salariale d'une composante est abondée, en plus de la dotation déléguée par l'Etat, par des ressources externes supplémentaires, il est *a priori* envisageable que la structure concernée bénéficie de la possibilité de supporter des rémunérations de personnels au-delà du seul montant de masse salariale consenti par l'Etat. Ces éventuelles modalités d'utilisation des crédits issus d'AMIDEX sont toutefois à définir.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la communication à la DGESIP des formulaires AOF correspondant respectivement aux mentions de masters suivantes, dans le cadre du consortium USTH :

- USTH Biotechnologie Médicale – Biotechnologie Végétale – Pharmacologie ;
- USTH Advanced Materials Sciences and Nanotechnologies ;
- USTH Information and Communication Technology.

Annexés au présent procès-verbal, ces formulaires AOF sont communiqués à la DGESIP en vue de l'accréditation d'AMU à délivrer les masters correspondant aux mentions précitées.

2) Modification de l'offre de formation – complément master Ingénierie de la Santé

Le VP Formation rappelle tout d'abord le contexte de l'ouverture du master mention *Ingénierie de la Santé*, qui s'inscrit dans une rationalisation de l'offre de formation, l'objectif étant de regrouper sous une mention unique l'ensemble des filières développées par AMU dans le domaine des sciences pharmaceutiques. La mention *Ingénierie de la Santé* intégrerait donc l'actuelle mention *Prévention des Risques et Nuisances Technologiques (PRNT)*, celle-ci devenant un parcours-type de la mention *Ingénierie de la Santé*. Ladite mention se verrait par ailleurs adjoindre un second parcours-type intitulé *Médicaments et Produits de Santé (M&PS)*, parcours-type qui regrouperait certaines actuelles spécialités du master mention *Chimie*.

Après avis favorable de la CFVU quant à ce dispositif, celui-ci avait été soumis à la DGESIP, qui en avait rejeté les termes, en premier lieu pour des motifs d'opportunité : un tronc commun d'enseignements quasiment inexistant en M1 suggérait en effet une absence de socle commun et une cohérence insuffisante de la formation. Des éléments de procédure ont par ailleurs justifié l'avis défavorable de la DGESIP, la demande d'AMU étant intervenue trop tardivement dans le déroulé de l'actuelle contractualisation.

A l'issue d'une discussion plus approfondie avec la DGESIP, celle-ci a revu sa position à condition qu'AMU réorganise l'ingénierie pédagogique de la mention *Ingénierie de la Santé*, ce qui donne lieu à la proposition de révision des structures d'enseignements soumise au vote de ce jour. Deux unités d'enseignement sont insérées dans le tronc commun des enseignements du niveau M1, ce qui s'accompagne d'une redistribution des crédits ECTS sur l'ensemble de la maquette pédagogique ainsi consolidée.

Avant qu'il soit procédé au vote, M. Carette insiste sur le fait que l'actuelle mention PRNT constitue une formation éligible au dispositif de l'apprentissage : la réorganisation pédagogique susceptible d'être approuvée par les instances d'AMU devra donc être par ailleurs validée par le CFA (Centre de Formation des Apprentis) Epure Méditerranée, puis confirmée par Conseil Régional.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux demandes de modifications des structures d'enseignement relatives au master mention *Ingénierie de la Santé* (voir annexe).

3) Diplômes en partenariat à l'international

Le VP Formation présente le projet de création de double diplôme relatif au master *Langues et cultures étrangères : aire culturelle arabe, musulmane et hamito-sémitique* (UFR ALLSH). Il précise que ce projet de coopération permettrait aux étudiants d'obtenir un double diplôme émanant d'AMU d'une part, et de l'Universita degli Studi « L'Orientale » di Napoli d'autre part. L'INALCO est partenaire du dispositif en proposant lui aussi à ses étudiants un double diplôme avec l'Orientale. Le VP Formation ajoute que les enseignements dispensés dans les cadres respectifs des différents diplômes concernés convergent à hauteur de 80 %. Le présent partenariat serait ouvert à quatre étudiants par établissement partenaire, soit douze étudiants au total.

Précisant l'ingénierie pédagogique de cette coopération, le VP Formation indique que celle-ci n'implique strictement aucun ajustement des maquettes pédagogiques ni aucune délocalisation d'enseignement, seuls les étudiants étant mobiles ; il ajoute par ailleurs qu'aucune aide spécifique à cette mobilité étudiante n'est prévue.

Du point de vue de l'opportunité de ce partenariat, le VP Formation indique que celui-ci contribue à développer un mouvement et un réseau national de structures proposant des études berbères, ce qui permet à l'évidence une meilleure visibilité internationale de l'offre de formation française en la matière.

M. Collomp note que ce partenariat s'adresse à des étudiants en Berbère disposant par ailleurs d'une maîtrise suffisante de la langue italienne : l'acquisition de cette double compétence linguistique devra être préparée en amont dès le niveau licence.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la demande de création de double diplôme relatif au master *Langues et cultures étrangères : aire culturelle arabe, musulmane et hamito-sémitique* (UFR ALLSH) (voir annexe).



4) Demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances des composantes – vague 2

Le VP Formation rappelle que, conformément à la réglementation, les modalités de contrôle des connaissances (MCC) de toutes les formations d'AMU pour 2016/2017 devront être validées au plus tard en septembre 2016.

Il expose ensuite la teneur des principales demandes de modifications de MCC soumises à la CFVU de ce jour. Ces demandes concernent notamment des ajustements :

- relatifs à la répartition des épreuves participant du contrôle des connaissances, que celui-ci relève d'un contrôle continu intégral, d'un contrôle continu partiel, ou d'un contrôle terminal unique ;
- relatifs au régime des bonus dans les formations ;
- relatifs aux règles d'assiduité ;
- consistant en une réécriture des règlements d'examen en vue d'une meilleure lisibilité ;
- visant une harmonisation des MCC entre diverses mentions d'une même composante.

Complétant ce propos, Mme Almeras ajoute que le stage officinal prévu à l'issue de la PACES pour les étudiants concernés est repositionné dans le cursus.

Relayant la position des élus étudiants du conseil de l'UFR de Pharmacie, MM. Pedotti et Catalan expriment le vœu d'effectuer un vote spécifique pour les demandes de modifications de MCC relatives aux règles d'assiduité formulées au titre du DFASP 4° et 5° années (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques), pour la filière Industrie (UFR de Pharmacie). Par cette démarche, les élus étudiants précités manifestent leur désapprobation quant aux arbitrages identifiés ci-dessus, tels qu'ils ont été rendus par le conseil d'UFR.

Le VP Formation rappelle que les conseils d'UFR comprennent des représentants étudiants, qui auront donc largement pu exprimer leur point de vue en amont de la présente CFVU. M. Rathelot ajoute que l'ensemble des dispositions proposées au vote de ce jour par l'UFR de Pharmacie a été discuté au sein des instances de la composante depuis le mois de février 2016, sans qu'aucune de ces dispositions n'ait alors été remise en question.

M. Catalan objecte que ces discussions se sont tenues en conseil de composante lors d'une période de fin de mandature étudiante, de sorte que de nombreux membres usagers du conseil avaient à ce moment-là perdu leur qualité d'élus dans la mesure où ils ne s'étaient pas réinscrits au sein de l'établissement : les décisions prises par le conseil d'UFR n'ont ainsi pas été adoptées dans les conditions optimales de concertation et de collégialité en garantissant la légitimité.

MM. Pedotti et Catalan insistent donc sur l'importance de marquer au moyen du vote de ce jour l'insatisfaction des élus étudiants quant à cette situation, sans pour autant s'opposer à la totalité des demandes de modifications de MCC ici présentées : l'objectif est avant tout de rouvrir les discussions avec l'équipe décanale de l'UFR de Pharmacie en vue d'un ajustement des règles d'assiduité au sein du DFASP 4° et 5° années, pour 2017/2018.

A la demande de M. Granier, les deux points suivants du règlement d'examen des formations de licence de la FEG (hors licences partagées avec d'autres composantes) sont ensuite débattus :

- Ledit règlement comportait dans sa version initiale une mention indiquant qu'un étudiant perturbateur était susceptible d'être déclaré défaillant. M. Granier précise que la DEVE a demandé à la composante une révision de cette rédaction, au motif que la réponse adaptée à un comportement perturbateur n'a pas vocation à se traduire par l'affectation d'un statut « défaillant », mais plutôt par l'enclenchement d'une procédure disciplinaire pouvant donner lieu à sanction. M. Granier s'interroge sur l'intérêt de cette préconisation : il rappelle en effet que la rédaction initiale du règlement d'examen ne posait aucunement le principe d'une automaticité entre le constat d'un comportement perturbateur d'une part, et l'enregistrement du statut « défaillant » d'autre part ; M. Granier observe ensuite qu'une sanction prononcée par une section disciplinaire est susceptible de présenter les mêmes effets pour l'étudiant que l'enregistrement d'un statut « défaillant », à savoir une invalidation totale de la progression du cursus et, *in fine*, l'impossibilité d'acquérir le diplôme visé. M. Egéa objecte qu'une section disciplinaire n'est pas compétente pour déclarer un étudiant « défaillant », ladite section n'étant habilitée à émettre des jugements que sur la base d'un régime de sanctions dont le menu est strictement défini par les textes (avertissement, blâme, exclusion temporaire ou définitive...) ; même si les effets sur le cursus de l'étudiant peuvent effectivement être comparables, il n'appartient pas à la commission disciplinaire de caractériser un étudiant en tant que « défaillant ».

Le VP Formation rappelle que l'attribution du statut « défaillant » intervient suite à une absence à un examen terminal et s'applique donc en cas de défaut d'assiduité, indépendamment de la qualité intrinsèque des travaux de l'étudiant et de sa conduite. Une note de zéro constitue quant à elle une appréciation qualitative du niveau pédagogique du devoir, et ne saurait à ce titre être utilisée pour sanctionner ni une absence en examen terminal, ni un comportement problématique. Enfin, une attitude perturbatrice est susceptible de donner lieu à une procédure puis à une sanction disciplinaires, sans lien avec l'assiduité ou le niveau de l'étudiant concerné. Ceci étant rappelé, et pour aller dans le sens des propos de M. Granier, le VP Formation confirme l'importance d'afficher le fait que tout acte d'indiscipline expose son auteur à de graves sanctions, dont les incidences sur le cursus peuvent être majeures voire irréversibles. Il propose que le règlement d'examen précité indique qu'un étudiant perturbateur, averti pour indiscipline, soit présenté comme *susceptible de faire l'objet d'une exclusion*. Mme Henocque se montre gênée par la référence expresse à la sanction d'exclusion, la mention d'un simple renvoi devant la section disciplinaire lui semblant préférable. Le VP Formation maintient la position selon laquelle cette



référence est opportune, insistant sur le fait que le règlement d'examen évoque une sanction *susceptible* d'être prononcée, et ne présentant donc aucun caractère systématique ;

- M. Granier rappelle que la FEG s'est efforcée d'instituer un système de contrôle des connaissances extrêmement régulier et exigeant, au moyen de devoirs surveillés hebdomadaires (DSH), dispositif qui mobilise tout particulièrement les personnels de scolarité dans la perspective de contrôler l'assiduité des étudiants à ces DSH. L'organisation des DSH, si elle présente un intérêt pédagogique majeur, est cependant génératrice de tensions entre les personnels de scolarité assurant les surveillances, et les étudiants susceptibles d'absences ou de retards : en effet, toute absence ou tout retard se traduisant de manière effective par un non respect de l'obligation d'assiduité débouche sur l'enregistrement du statut « défaillant » propre à engendrer la suspension de la bourse sur critères sociaux (BCS). Poser une règle d'assiduité à 100 % des épreuves de DSH est donc irréaliste, raison pour laquelle la FEG a souhaité, dans sa rédaction initiale du règlement d'examen, imposer une règle d'assiduité à hauteur de 100 % sur les épreuves de contrôle terminal, et à 80 % sur les épreuves de DSH : M. Granier insiste sur le fait qu'en procédant ainsi, la FEG maintient un haut niveau d'exigence ; par ailleurs, imposer une obligation d'assiduité à 100 % des épreuves de DSH ne permet nullement de sanctionner les étudiants qui se montrent assidus à ces devoirs tout en rendant copie blanche dans l'unique but de conserver la BCS. Le VP Formation confirme que le dispositif des DSH est unique au sein d'AMU et représente une plus-value certaine pour les étudiants. Pour autant, le cadrage d'établissement dispose bien que l'obligation d'assiduité s'étend à 100 % des épreuves d'examen, en contrôle continu partiel ou intégral comme en contrôle terminal : il ne saurait donc être dérogé à cette règle. Dans la mesure où la totalité des épreuves de DSH n'est pas prise en considération dans le calcul des notes et résultats au semestre, le VP Formation propose que le règlement d'examen soit ajusté en fonction de cette modalité ; M. Granier indique que seules deux notes de DSH sont en effet comptabilisées dans la moyenne, sur une base de deux ou trois épreuves de DSH effectivement passées par l'étudiant. Un consensus se dégage donc en CFVU en vue d'amender le règlement d'examen de manière à préciser qu'un étudiant sera déclaré assidu s'il est présent à toutes les épreuves terminales des éléments constitutifs du semestre, et à 100% des épreuves des DSH *pouvant faire l'objet d'une note.*

Votes

La CFVU approuve la deuxième vague des modifications apportées aux modalités de contrôle des connaissances (MCC) pour l'année 2016/2017. Ces modifications sont détaillées en annexe au présent procès-verbal.

Cette délibération est adoptée :

- par 15 voix pour et 9 abstentions concernant les modifications demandées au titre du DFASP 4° et 5° années (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques), pour la filière Industrie (UFR de Pharmacie) ;
- à l'unanimité concernant les autres demandes de modifications de MCC relevant de cette vague 2.

Le présent vote s'accompagne des recommandations suivantes relativement au règlement d'examen des formations de licence de la FEG (hors licences partagées avec d'autres composantes) :

- L'article encadrant l'obligation d'assiduité précise qu'un étudiant est déclaré assidu s'il est présent à toutes les épreuves terminales des éléments constitutifs du semestre et à 100% des épreuves des DSH pouvant faire l'objet d'une note ;
- Ledit règlement d'examen précise qu'un étudiant perturbateur, averti pour indiscipline, est susceptible de faire l'objet d'une exclusion.

5) Diplômes d'établissement

En préambule, le VP Formation expose quelques données chiffrées et éléments méthodologiques relatifs à l'expertise des dossiers de diplômes d'établissement (DE) soumis ce jour en vue d'une création, d'un renouvellement, d'une fermeture ou d'une modification.

Il indique qu'il a été jugé inopportun de solliciter une nouvelle fois les membres de la CFVU en tant que rapporteurs, compte tenu de la charge de travail considérable que constituait simultanément le Comité de Suivi et de Relecture (CSR) des dossiers d'auto-évaluation des formations à transmettre prochainement au HCERES. C'est en conséquence la Vice-présidence Formation qui a assumé l'expertise des dossiers de DE proposés à la CFVU de ce jour. Dans ce contexte, quatre types d'avis ont été formulés :

- avis favorable ;
- avis favorable avec réserves, les réserves portant notamment sur :
 - o l'identification de différences dans les intitulés de diplômes portés respectivement dans la demande d'habilitation d'une part, et dans l'annexe financière d'autre part ;
 - o le caractère incomplet de l'annexe financière ;
 - o les conditions d'admission dans le diplôme insuffisamment renseignées ;
 - o le caractère non réglementaire des poursuites d'études indiquées (le DE pouvant parfois être annoncé comme un prérequis ouvrant accès de plein droit à un diplôme national sans mention de la commission pédagogique compétente à cet égard) ;
 - o l'imprécision des maquettes pédagogiques et/ou des MCC déclinées dans la demande d'habilitation ;
- nécessité de modifications majeures portant notamment sur :



- o la présence non réglementaire de stages dans des formations comportant moins de deux cents heures d'enseignement présentiel ;
 - o l'identification d'incohérences dans certaines grilles tarifaires (tarifs identiques pour la formation initiale et pour la formation continue, ou au contraire écarts trop importants entre ces deux tarifs) ;
- avis défavorable.

A) Créations et renouvellements

Concernant les tableaux récapitulatif respectivement les demandes de créations et de renouvellements de DE annexés au présent procès-verbal, le VP Formation propose à la CFVU d'émettre un avis favorable aux demandes ayant elles-mêmes reçu du rapporteur :

- un avis favorable ;
- un avis favorable avec réserve ;
- un avis favorable avec nécessité de modifications majeures.

Les réserves ainsi que les demandes de modifications majeures formulées ont vocation à être levées/prises en considération de manière effective avant validation définitive des demandes par le prochain Conseil d'Administration (CA).

Le VP Formation propose par ailleurs de ne pas communiquer au CA les dossiers ayant reçu un avis défavorable à l'issue de ce premier rapport d'expertise.

Les deux demandes de créations de DE ayant reçu un avis défavorable à l'issue du rapport effectué par le VP Formation sont plus amplement débattues.

Le VP Formation évoque tout d'abord la demande de création par l'ESPE du CESU *Prévention et secourisme en milieu professionnel* : selon le dossier d'habilitation transmis, ce CESU a vocation à être enseigné par des étudiants de M2, ce qui justifie l'avis défavorable prononcé. M. Paba fournit à cet égard quelques éléments d'information complémentaires, indiquant que la version actualisée du dossier n'a pas été communiquée à la Vice-présidence Formation : l'ingénierie pédagogique de ce projet de CESU s'appuie en fait sur des enseignants-chercheurs d'AMU, ainsi que sur des étudiants de M2 pour les Travaux Pratiques (TP) uniquement. Ces étudiants n'auraient vocation à intervenir dans les enseignements que sur le fondement d'une certification délivrée durant le M1 par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles), les habilitant à former d'autres candidats. A la lumière de ces éléments d'explication, M. Paba souhaiterait soumettre le dossier actualisé à la Vice-présidence Formation ainsi qu'à la CFVU, en vue d'une possible habilitation début 2016/2017 ; le VP Formation demeure cependant réticent à la configuration de ce CESU.

A l'issue de son rapport, le VP Formation a également émis un avis défavorable à la demande de création par la FDSP du CU *Ethique et responsabilité des professionnels de santé*. Cette ouverture semble répondre à la demande conjoncturelle et ciblée du Centre Hospitalier de Mayotte, au détriment du déploiement d'une stratégie d'établissement cohérente en matière de DE. Or, le VP Formation insiste sur l'opportunité d'ouvrir des DE concernant un spectre d'usagers aussi large que possible, et non une population restreinte comme cela semble être ici le cas. M. Cassuto exprime son accord de principe quant à cette position, rappelant toutefois que l'ingénierie pédagogique de certaines actions de formation est parfois conçue dans l'optique de répondre à la demande ponctuelle d'un partenaire. Dans le cas présent, le VP Formation estime plus judicieux de réaliser ce projet pédagogique sous forme de module de formation courte dans un premier temps, la possibilité restant ouverte d'examiner dans quelle mesure le public cible pourrait par la suite être suffisamment élargi pour justifier l'ouverture d'un DE.

Votes

Demandes de créations de DE (voir annexe)

1-A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la transmission au CA des dossiers de demandes de créations de DE ayant recueilli à l'issue d'une première expertise par la Vice-présidence Formation :

- un avis favorable ;
- un avis favorable avec réserves ;
- un avis favorable avec nécessité de modifications majeures.

Les réserves ainsi que les demandes de modifications majeures formulées lors de l'expertise devront être respectivement levées et prises en considération de manière effective avant examen des dossiers par le CA, cette condition constituant un préalable à la validation définitive des dossiers en CA.

2-A l'unanimité, la CFVU confirme les avis défavorables prononcés à l'issue des rapports d'expertise relatifs :

- au CESU *Prévention et secourisme en milieu professionnel* (ESPE) ;
- au CU *Ethique et responsabilité des professionnels de santé* (FDSP).

Les demandes de créations des DE ci-dessus ne seront donc pas transmises au CA.

Demandes de renouvellements de DE (voir annexe)

1-A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la transmission au CA des dossiers de demandes de renouvellement de DE ayant recueilli un avis favorable à l'issue d'une première expertise par la Vice-présidence Formation.



2-A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la transmission au CA des dossiers de demandes de renouvellement de DE ayant recueilli à l'issue des conclusions d'expertise de la Vice-présidence Formation :

- un avis favorable avec réserves ;
- un avis favorable avec nécessité de modifications majeures.

Les réserves ainsi que les demandes de modifications majeures formulées lors de l'expertise devront être respectivement levées et prises en considération de manière effective avant examen des dossiers par le CA, cette condition constituant un préalable à la validation définitive des dossiers en CA.

B) Vote relatif aux demandes de fermetures de DE

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux demandes de fermetures de DE présentées en annexe au présent procès-verbal.

C) Modifications

Mme Almeras présente succinctement à la CFVU les principaux types de modifications de DE soumis au présent vote. Ces demandes portent notamment sur des ajustements de tarifs, d'intitulés ou de formats des diplômes concernés.

Parmi les demandes de modifications de tarifs des DE, M. Pedotti recense un nombre important de formations pour lesquelles les frais de formation augmentent de manière substantielle : il déplore vivement cette situation et relaie devant la CFVU le mécontentement exprimé par la communauté étudiante.

Le VP Formation rappelle que les DE sont autofinancés : les recettes encaissées par une formation, dont les frais d'inscription représentent souvent la part majeure, doivent donc couvrir l'ensemble des coûts associés à la réalisation du diplôme. Ainsi, le montant des frais de formation ne saurait être calculé en vue de couvrir les seuls coûts directs découlant des charges d'enseignement ; l'ensemble des coûts environnés doit également être pris en considération (occupation des locaux, fluides, charges administratives...). La prise en compte des coûts complets conduit à la conclusion que les frais d'inscription antérieurement pratiqués avaient été largement sous-évalués. Les ajustements consécutifs à ce constat induisent une augmentation des frais d'inscription se répercutant sur les grilles tarifaires ici présentées.

Au-delà de cette seule problématique de l'autofinancement des DE, Mme Tardieu ajoute que le tarif d'un DE joue également un rôle primordial en termes d'affichage sur un marché particulièrement concurrentiel : ainsi, une formation dont le tarif est trop bas est perçue par le public et par les financeurs comme une formation inefficace ; le montant des frais d'inscription d'un DE est donc indiscutablement considéré comme un indicateur témoignant de la qualité de la formation, même si cette perception est erronée, et un tarif trop faible au regard de ce que pratique la concurrence ne peut que constituer un signal préjudiciable pour AMU. Mme Tardieu ajoute que ces effets de concurrence ne s'appliquent pas au seul périmètre des usagers ciblés, mais interviennent également en termes de ressources humaines dans la perspective de recruter et de pérenniser les équipes pédagogiques : Mme Tardieu relate ainsi que deux enseignants-chercheurs d'AMU se sont récemment déclarés démissionnaires afin de fonder leur propre centre de formation en vue d'une rémunération manifestement plus attractive.

Entendant ces arguments, M. Pedotti estime cependant que les solutions à apporter à ces problématiques ne consistent nullement à augmenter les frais de formation des DE, mais plutôt à améliorer la communication réalisée sur le marché afin de rassurer l'ensemble des acteurs sur la qualité indéniable des formations dispensées par AMU.

Dans le prolongement des discussions ci-dessus, M. Carette tient à souligner qu'un effort particulier est réalisé pour distinguer les régimes tarifaires applicables aux titres respectifs de la formation initiale (FI) d'une part, et de la formation continue (FC) d'autre part. Des financements externes peuvent être levés pour financer une inscription en FC, et en l'absence de financements, un dispositif d'exonération peut être envisagé : tout est donc mis en œuvre pour ne pas pénaliser les personnes qui s'inscrivent en DE. Les grilles tarifaires appliquées doivent prendre en considération la réalité des coûts des formations combinée avec la contrainte d'autofinancement de celles-ci, le régime d'inscription du candidat (FI ou FC) auquel peuvent être associés d'éventuels financements externes, et enfin le positionnement de la formation sur un marché. A cet égard, Mme van Heumen estimerait pertinent de contextualiser les tarifs des différentes formations en indiquant dans le document d'appui au vote le tarif moyen de la concurrence dans le même segment de marché.

Le calendrier de la campagne de validation des DE est ensuite discuté : un passage devant les instances de l'établissement au mois de juillet semble nettement trop tardif. M. Granier indique ainsi que la FEG a déjà dû communiquer sur la base de ses tarifs de DE modifiés, sans attendre la confirmation de ces ajustements par la CFVU puis le CA. Appuyant ce propos, M. Cassuto confirme que la séance de juillet est trop tardive concernant les filières ouvertes au titre de la FC, pour lesquelles des devis doivent être établis en amont des inscriptions, et sur la base de tarifs supposés stabilisés : compte de tenu de ces contraintes, un vote des tarifs en février constituerait un calendrier idoine.

Mme Almeras indique que l'année 2016/2017 verra une campagne de validation de DE particulièrement lourde, dans la mesure où de nombreuses formations arrivent au terme de leur habilitation initiale et auront donc vocation à être renouvelées ou fermées, cette dynamique ayant logiquement vocation à s'accompagner de multiples ouvertures de DE. Etant donné ce contexte, il sera probablement nécessaire d'engager la campagne dédiée dès le printemps 2017.



M. Carette note que si la campagne est avancée, il sera opportun de coordonner étroitement ce calendrier avec les composantes.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux demandes de modifications des DE présentées en annexe au présent procès-verbal.

6) Capacités d'accueil dans les M2 sélectifs

Le VP Formation rappelle le contexte réglementaire dans lequel s'inscrit le présent vote. Le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master établit la liste nationale des mentions de master pour lesquelles une sélection en M2 peut être pratiquée. Cette liste a été élaborée sur la base d'un comparatif entre les effectifs étudiants respectifs de M1 et de M2 pour une même mention : ont été retenues comme potentiellement sélectives en M2 les mentions de master pour lesquelles l'effectif de M2 est inférieur à l'effectif de M1.

En son article 2, le décret susvisé fait état de *capacités d'accueil* et de *modalités d'accès en M2 fixées par l'établissement*, ce qui induit la nécessité de voter au sein des instances d'AMU les capacités d'accueil ainsi que les modalités de sélection mises en œuvre pour chaque mention reconnue comme potentiellement sélective en M2.

Quelques éléments de méthodologie sont précisés à la CFVU, qui aura à se prononcer sur des tableaux correspondant chacun à une composante. Les composantes ont été invitées à renseigner, pour chaque spécialité des mentions visées par le décret, la capacité d'accueil ainsi que les modalités de sélection associées. Les tableaux ont été élaborés sur la base de l'offre de formation actuelle telle qu'elle a été habilitée : les lignes correspondant à certaines spécialités n'ont pas été renseignées, soit parce que lesdites spécialités n'ont jamais été effectivement ouvertes au titre du contrat en cours en dépit de l'habilitation, soit parce que ces spécialités ont vocation à fermer en 2016/2017. Les spécialités intégrées à des mentions pour lesquelles AMU est co-habituée n'ont été reportées dans les tableaux que si AMU en est porteuse. En cas de spécialité co-organisée par plusieurs composantes d'AMU, le choix a été fait de déclarer la capacité d'accueil au titre d'une seule composante afin d'éviter les doublons. Il est enfin ajouté que la déclaration de capacités d'accueil et de modalités d'admission est conseillée même si la formation n'est pas effectivement en tension quant au rapport entre le nombre de candidatures et le nombre d'étudiants inscrits. En effet, un master pour lequel ces éléments n'auraient pas été renseignés se verrait dans l'obligation d'accepter toutes les candidatures sans pouvoir pratiquer de sélection, quels que soient le nombre et la qualité des candidatures.

La question est posée de définir dans quelle mesure la capacité d'accueil déclarée au titre d'une spécialité est assimilable à un *numerus clausus*.

M. Egéa demande notamment si la formation a l'obligation de saturer la capacité d'accueil qui aura été fixée. Les termes du décret du 25 mai 2016 sont invoqués en réponse à cette question : le libellé du texte ouvre la possibilité de fonder les admissions en M2 sur les deux conditions cumulatives de la capacité d'accueil d'une part, et des modalités de sélection d'autre part. Cela induit que toute candidature jugée non conforme aux modalités de sélection fixées pour la formation peut être rejetée sur la seule base de son inadéquation aux critères présidant à l'admission, et cela même si la capacité d'accueil n'est pas atteinte. Cette capacité d'accueil semble donc être à interpréter comme un effectif maximal qu'il n'est pas obligatoire d'atteindre, à condition que les modalités de sélection associées aient bien été déterminées. En effet, en l'absence de définition de ces modalités de sélection, aucun critère académique ne serait alors opposable, et la formation aurait ainsi l'obligation d'admettre toutes les candidatures jusqu'à saturation de la capacité d'accueil.

Dans l'hypothèse où le nombre de candidatures satisfaisantes au regard des modalités de sélection dépasserait la capacité d'accueil fixée, M. Carette demande si le nombre d'étudiants admis pourrait finalement dépasser la capacité initialement définie. Le VP Formation note que les étudiants éventuellement admis en surnombre par rapport à la capacité d'accueil sont certes insusceptibles d'engager un recours ; la procédure doit cependant être sécurisée en prévision de recours qui pourraient émaner de candidats non admis. Une expertise complémentaire du décret sera opérée prochainement afin d'apporter de plus amples éléments de réponse à la question de M. Carette ; les premières interprétations du texte tendent cependant à analyser la capacité d'accueil comme un effectif plafond qu'il n'est pas autorisé d'excéder. En effet, la rédaction du décret ne semble pas permettre l'application de modalités de sélection en M2 indépendamment d'une quelconque capacité d'accueil maximale.

M. Carette observe que les débats menés jusqu'à présent ont invoqué des modalités d'admission en M2 se fondant sur un critère académique : il demande dans quelle mesure des critères en lien avec le parcours professionnel du candidat peuvent également être pris en considération. Le VP Formation indique que le décret ne précise rien de particulier à cet égard. En tout état de cause, les mentions de M2 concernées sont potentiellement ouvertes au titre de la FC : il semble donc logique que la possibilité soit laissée aux formations de prendre en compte le parcours professionnel du candidat dans le processus d'admission.

Mme Tardif demande si les tableaux qui seront votés ce jour ont vocation à être communiqués au MENESR. Le VP Formation indique que ce n'est pas le cas ; ces documents, en étant prochainement votés par le CA, deviendront cependant opposables et seraient donc à produire en cas de recours relatif à un refus d'admission en M2.

M. Pedotti déplore le manque de visibilité qui caractérise les conditions de détermination de ces capacités d'accueil : il constate que ces chiffres sont soumis au vote de la CFVU sans la moindre explication des facteurs qui ont fondé la



définition de ces effectifs limites. En termes de procédure, M. Pedotti regrette par ailleurs vivement que ces éléments n'aient pas été soumis aux différents conseils des composantes concernées, ce qui aurait garanti des échanges plus concertés et davantage de collégialité dans les arbitrages.

Le VP Formation rappelle que la publication tardive du décret a contraint l'établissement à préparer ce dossier dans la plus grande urgence, ce qui justifie la procédure accélérée qui a été mise en œuvre. Quant à la méthodologie utilisée pour déterminer ces capacités d'accueil, M. Carette précise que celle-ci s'appuie principalement sur les effectifs étudiants moyens recensés par filière au cours des trois ou quatre dernières années, moyennes auxquelles a parfois pu être ajouté un pourcentage défini au niveau de la formation.

Quelques remarques et questions sont ensuite formulées relativement au contenu des documents soumis au vote. M. Vandamme constate que certaines spécialités de l'OSU s'appuient sur une sélection sur dossier, à laquelle peuvent éventuellement s'ajouter une ou plusieurs modalités secondaires (entretien, épreuve écrite ou orale) : M. Vandamme demande s'il n'est pas problématique d'afficher des modalités de sélection dont il n'est pas certain que celles-ci seront effectivement mises en œuvre. Le VP Formation estime que cette situation n'est *a priori* pas gênante dans la mesure où une sélection sur dossier est en tout état de cause systématique et opérée de manière certaine.

Mme Tardif remarque que la filière PRNT est présentée dans le tableau en tant que mention de M2 à part entière, alors qu'elle a vocation à devenir un parcours-type de la mention *Ingénierie de la Santé* (voir *supra*) : le VP Formation indique que l'intégration de la filière PRNT au master *Ingénierie de la Santé* ne portera que sur le niveau M1 en 2016/2017 ; pour l'année à venir, la filière PRNT demeurera affichée sous forme de mention au niveau M2, ce que traduit le présent tableau. L'ensemble du master (M1 et M2) sera totalement restructuré en 2017/2018.

Mme Tardif note que les spécialités *Compétences Complémentaires en Informatique (CCI)* présentées aux titres respectifs de l'OSU et de l'UFR Sciences ne présentent ni la même capacité d'accueil ni les mêmes modalités d'admission, alors que cette filière est mutualisée entre les deux composantes : il convient donc d'harmoniser ces données.

M. Collomp relève une capacité d'accueil de trois étudiants au titre de la spécialité *Anthropologie des dynamiques sociales et du développement* (UFR ALLSH) : peu réaliste, ce chiffre lui semble appeler une vérification complémentaire auprès des responsables de formation.

Vote

Par 15 voix pour et 9 abstentions, la CFVU émet un avis favorable aux capacités d'accueil et aux modalités de sélection en deuxième année de master, fixées conformément aux termes du décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master.

Lesdites capacités d'accueil et modalités de sélection sont définies pour chacune des spécialités présentées en annexe au présent procès-verbal.

Cet avis favorable est prononcé sous les réserves suivantes :

- Les modalités de sélection pratiquées aux titres des spécialités CCI mentionneront une sélection sur dossier pour l'UFR Sciences et pour la FEG ;
- Les capacités d'accueil et modalités de sélection instituées pour les spécialités CCI dispensées respectivement au sein de l'OSU et de l'UFR Sciences seront harmonisées ;
- La capacité d'accueil déclarée au titre de la spécialité *Anthropologie des dynamiques sociales et du développement* (UFR ALLSH) fera l'objet d'une vérification complémentaire.

7) Calendriers universitaires

Le VP Formation présente brièvement les calendriers universitaires 2016/2017 proposés au présent vote : les éléments soumis à la CFVU concernent principalement des compléments ou corrections apportés à certains calendriers approuvés lors de précédentes séances.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les calendriers universitaires des composantes pour l'année 2016/2017 annexés au présent procès-verbal.

L'approbation du calendrier du département de Physique vaut sous réserve d'une validation de ce calendrier par le conseil de l'UFR Sciences.

8) Tarifs

M. Carette expose les frais de FC 2016/2017 proposés au vote de ce jour, aux titres des diplômes nationaux et des diplômes d'établissement présentés en annexe au présent procès-verbal. Il signale que le conseil d'école de l'EJCAM aura vocation à valider *a posteriori* les frais de FC correspondant aux filières de la composante.

Il est par ailleurs noté que les frais de FC correspondant aux spécialités de master co-portées par l'IEP et par l'EJCAM n'apparaissent pas dans les documents présentés à la CFVU : il sera remédié à cet état de fait dans la perspective du vote ultérieur du CA.

Avant de procéder au vote, le VP Formation tient à saluer le travail considérable mené conjointement par la DEVE et le SUFA relativement au recensement et à l'expertise de ces tarifs de FC.



Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux frais de FC 2016/2017 des diplômes nationaux et des diplômes d'établissement présentés en annexe au présent procès-verbal.

L'avis favorable émis relativement aux frais de FC des filières de l'EJCAM vaut sous réserve d'une validation de ces frais de FC par le conseil d'école.

Les frais de FC correspondant aux spécialités de master co-portées par l'IEP et par l'EJCAM seront intégrés aux documents d'appui au vote dans la perspective de la validation définitive de ces tarifs par le CA d'AMU.

9) HCERES / Comité de Suivi et de Relecture

A l'issue de l'ensemble des sessions du Comité de Suivi et de Relecture (CSR) des dossiers d'auto-évaluation des formations d'AMU, M. Collomp présente à la CFVU les premiers éléments de bilan de ces travaux (voir annexe).

Une discussion s'engage sur la base de cet exposé.

Le VP Formation tient en tout premier lieu à remercier l'ensemble des acteurs impliqués dans cette entreprise d'une ampleur considérable : il salue ainsi tout particulièrement le Vice-président délégué à la Formation Initiale, les membres de la CFVU, les représentants des composantes ainsi que les personnels de la DEVE qui sont intervenus en soutien au CSR. Il insiste également sur la contribution majeure de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE).

Il ajoute que le CA d'AMU aura prochainement à approuver formellement la communication au HCERES des dossiers d'auto-évaluation des formations : dans cette perspective, le Vice-président délégué à la Formation Initiale présentera les réflexions du CSR devant le Conseil d'Administration.

M. Cassuto considère que le CSR a constitué un riche espace de dialogue entre les composantes et a ainsi permis un échange de bonnes pratiques profitable à chacun : M. Cassuto dit avoir particulièrement apprécié ces modalités de travail.

M. Collomp se félicite que ce contexte particulièrement propice aux discussions et à l'interactivité ait insufflé une motivation significative à l'ensemble des équipes pédagogiques, et plus particulièrement aux enseignants initialement insatisfaits de la nomenclature nationale des intitulés de diplômes.

La participation des étudiants au CSR est enfin évoquée : M. Pedotti indique que celle-ci n'a pu être aussi régulière que prévu, notamment en raison du fait que le calendrier du CSR a coïncidé la plupart du temps avec celui des sessions d'examens.

V VIE ETUDIANTE

Charte des associations étudiantes

Mme de Ponçins présente quelques éléments de contexte préalables aux débats.

Elle rappelle que la Charte des associations étudiantes d'AMU a été votée dans sa première version en 2012 : le texte avait donc vocation à subir quelques mises à jour. Il était par ailleurs nécessaire de voter en Conseil Académique (CAC) plénier les critères de domiciliation et d'hébergement des associations étudiantes.

Le procédé a donc été effectué en deux temps. Le CAC plénier s'est tout d'abord prononcé sur les critères d'hébergement et de domiciliation des associations, critères que Mme de Ponçins expose à la CFVU. Quant au texte même de la Charte des associations, il a été actualisé, notamment en y intégrant les critères précités. Pour acquérir un caractère exécutoire, la Charte requiert désormais un avis de la CFVU avant validation par le CA.

Mme Lamouroux identifie deux éléments appelant encore des arbitrages à ce jour, relativement aux conditions de renouvellement des conventions d'hébergement et de domiciliation.

La question se pose tout d'abord d'évaluer l'opportunité de subordonner le renouvellement de la convention à la production d'un bilan moral et financier annuel. Un rythme annuel pourrait s'avérer difficile à soutenir pour les associations étudiantes ; procéder ainsi permettrait toutefois d'identifier facilement les associations les plus dynamiques. Il s'agit également de déterminer dans quelle mesure l'obligation de produire ce bilan moral et financier s'appliquerait de manière homogène aux associations hébergées d'une part, et aux associations domiciliées d'autre part. Mme Delorge insiste sur le fait que dans le cadre des conventions d'hébergement, des locaux appartenant à AMU sont mis à disposition de l'association, ce qui justifie aisément l'exigence d'un bilan moral en contrepartie.

Mme Lamouroux évoque ensuite la problématique des modalités de renouvellement des conventions, la reconduction pouvant être expresse ou tacite. La durée de validité des conventions est également à étudier, celle-ci conditionnant la périodicité du renouvellement des contrats. A cet égard, Mme de Ponçins rappelle qu'un référencement optimal des associations hébergées et domiciliées à AMU se fonderait *a priori* sur la base d'une signature annuelle des conventions, qui auraient donc vocation à courir sur une durée correspondant à l'année universitaire ; cette option semble toutefois difficile à mettre en œuvre.

M. Pedotti insiste pour sa part sur la nécessité de clarifier la procédure de demande de domiciliation ou d'hébergement d'une association auprès d'AMU. Deux options sont évoquées à cet égard : la demande pourrait être déposée auprès du Pôle Vie Etudiante, ou s'inscrire dans le cadre d'une télé-demande. Mme de Ponçins indique que la procédure qui sera finalement retenue devra en tout état de cause être pleinement sécurisée au regard des obligations réglementaires auxquelles l'administration est assujettie dans ses relations avec les usagers : il faudra ainsi déterminer dans quelle mesure s'applique la règle selon laquelle un silence de l'administration à l'issue de deux

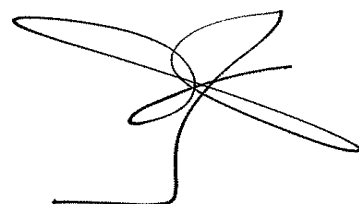


mois à compter de la demande d'un usager vaut accord relativement à ladite demande. Cette contrainte pourrait imposer le recours à la télé-demande.

Compte tenu de la nature et de l'étendue des questions ici débattues, le VP Formation estime nécessaire de différer le vote relatif à la Charte des associations étudiantes : des échanges complémentaires avec la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles doivent en effet être menés.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 18h07.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.



A*Midex
Initiative d'excellence **Aix-Marseille**
●●●●●●

Académie d'excellence

(Aix*Marseille
université

La formation : l'une des priorités stratégiques d'A*MIDEX

RECHERCHE	FORMATION	IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE
Atteindre le top 100 mondial des Universités de recherche <i>AAPs ciblés prise de risque et interdisciplinarité</i>	Développer l'innovation pédagogique, la visibilité, l'attractivité et l'internationalisation <i>AAPs Académie d'Excellence</i>	Promouvoir les collaborations entre académiques et industriels <i>Projet HIT, AAPs Transfert</i>
POSITIONNER AIX-MARSEILLE A L'INTERNATIONAL Une double stratégie: Méditerranée et international <i>AAPs International et Méditerranée</i>		
ATTIRER, RECRUTER, FIDELISER ET DEVELOPPER TOUS LES TALENTS AAPs Etoiles Montantes, Chaires d'Excellence, recrutements externes de standard international		

Le volet formation d'A*MI DEX pendant la période probatoire

Objectifs :

- Création du label « **Académie d'excellence** » dont la vocation est de développer et de donner une meilleure visibilité aux filières de formations les plus innovantes et attractives du site d'Aix-Marseille.
- Définition d'une charte « Académie d'excellence » : **7 critères**
- 4 M€/an pour les formations labellisées:
 - management et développement
 - soutien à l'innovation pédagogique
 - invitations de conférenciers
 - bourses d'aide à la mobilité étudiante
 - contrats doctoraux
 - services aux étudiants



Le volet formation d'A*MIDEX pendant la période probatoire

Actions mises en place :

2 appels à projets Académie d'excellence « AE » 2013 & 2014

- Soutien du développement des formations niveaux L, M, D
- Processus de sélection des dossiers : expertises des candidatures par des experts internationaux et sélection par un comité académique (référents internes & externes site d'Aix-Marseille)

1 appel à candidatures Académie d'excellence Collège-Doctoral « AECD » 2014

- Soutien de thèses en partenariat international (cotutelle ou codirection) avec des universités ciblées dans le cadre de la stratégie internationale d'A*MIDEX
- Processus de sélection des dossiers : expertises des candidatures par les Ecoles Doctorales, le Collège Doctoral, la Direction exécutive d'A*MIDEX

- Hors AAP Académie d'Excellence, des actions complémentaires et expérimentales d'innovation pédagogique ont été lancées en 2014: le projet Ascenseur social (licence Sciences), deux MOOCs (Sciences et humanités, Paludisme) et le projet Ecole d'Economie AMSE.

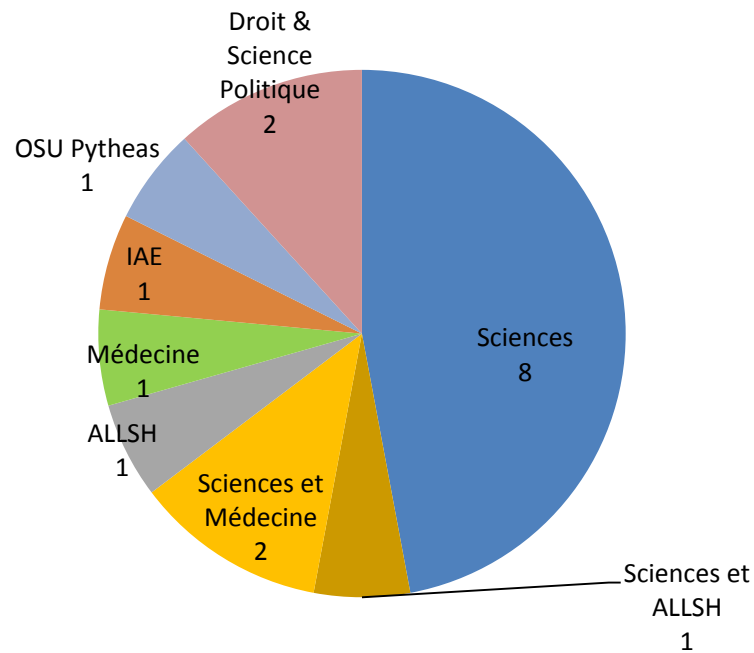
-> **Financements dédiés à la formation lors de la période probatoire : 11M€**

AAP Académie d'excellence

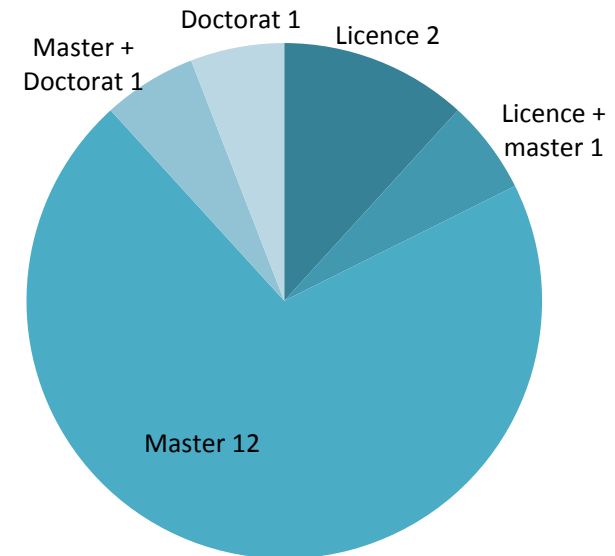


AAP AE 2013 & 2014 : 31 projets déposés
=> 17 lauréats « Académie d'Excellence »

Répartition des projets par composantes

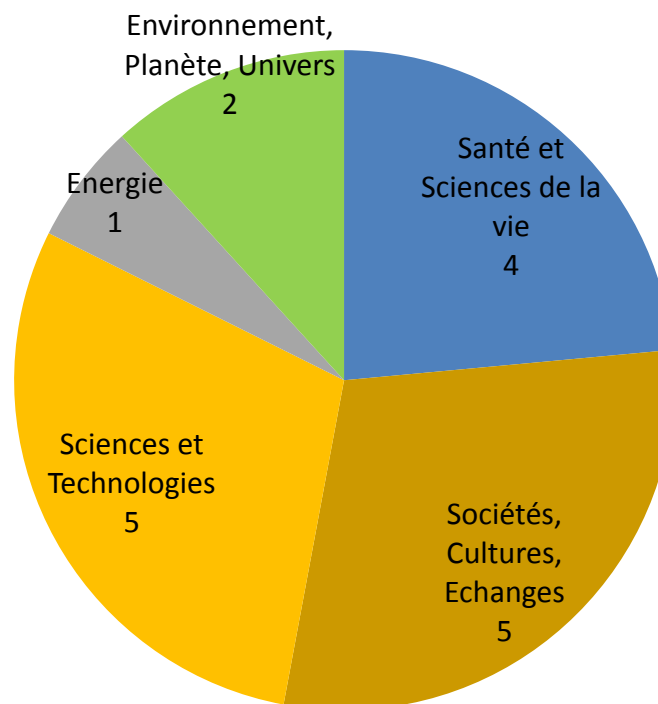


Répartition des projets par niveaux



AAP Académie d'excellence

Répartition des projets par axes thématiques



Formations labellisées Académie d'excellence (1/2)

Composantes	Titres des projets A*MIDEX	Année de labellisation
Sciences	Bio-Trail	2013
Sciences	Physique Théorique et Mathématique, Astrophysique et Physique des Particules (P3TMA)	2013
Sciences	EuroPhotonics POESII	2014
Sciences	Space Physics and Chemistry (SPaCE)	2014
Sciences	Münich Marseille Graduate School of Nanoscience (M2GSN)	2014
Sciences	Mathématiques, physique, chimie et informatique (MPCI)	2014
Sciences	Fabrication Laboratory for Engineering Creativity CMI (FLEC CMI)	2014
Sciences et Médecine	Brain Master Program (BMP)	2014
Sciences et Médecine	Integrative and Clinical Neurosciences (ICN)	2013

Formations labellisées Académie d'excellence (2/2)

Composantes	Titres des projets A*MIDEX	Année de labellisation
Sciences et Arts Lettres Langues Sciences Humaines	Licence Sciences et Humanités (L S&H)	2013
ALLSH	Master of Maritime and Coastal Archeology (MoMarch)	2013
Médecine	Mediterranean-South e-Master of Public Health (MedSe PubHealth)	2013
OSU Pythéas	Mediterranean Network of environmental training sites (Mednet)	2013
IAE	Master of Global Innovation Management (MGIM)	2014
Droit et Science Politique	Human'aix	2013
Droit et Science Politique	International and European Environmental Law (IEEL)	2014
Sciences	Ascenseur Social	2014
Médecine	MOOC Paludisme	2015

Exemples de réalisations (1/2)

- **2 licences innovantes :**
 - MPC I : diplôme conjoint Université - Grande Ecole d'Ingénieur
 - Sciences & Humanités : forme les étudiants de manière transdisciplinaire à la pratique d'une « pensée complexe »
- **Fédération de la communauté des neurosciences** du site d'Aix-Marseille (Graduate School master et programme doctoral en neurosciences BMP/ICN)
- Création d'un enseignement d'excellence utilisant de **nouvelles technologies de l'information** dans les domaines des systèmes d'information en santé, société et développement, des méthodes quantitatives et économétriques (projet MedSe PubHealth – master santé publique)
- Création d'un **double diplôme** en environnement (MEDNET - master Set AMU et Université de Sfax en Tunisie)
- Formation en archéologie sous-marine et littorale alliant la **théorie et la pratique** (chantiers-écoles) assurée par une équipe composée de membres de l'Université et du CNRS (Centre Camille Jullian) et par le Département des Recherches Archéologiques Subaquatique et Sous-Marines (Drassm) du Ministère de la Culture et de la Communication (projet MoMarch).

Exemples de réalisations (2/2)

- Réalisation d'**écoles de terrain internationales** axées sur les géosciences de l'environnement et qui s'appuient sur des réseaux collaboratifs de recherche entre AMU et différentes universités du bassin méditerranéen (MEDNET – master SET)
- Attribution de **bourses d'aide à la mobilité entrantes et sortantes**
- **Partenariat avec le CROUS** pour faciliter le logement des étudiants et doctorants étrangers.

Chiffres clés

- Etudiants concernés par les formations labellisées : **~3300**
- Taux de sélectivité moyen à l'entrée des formations labellisées : **26%**
- Part des étudiants internationaux des formations labellisées : **38%**
- Taux de sélectivité des contrats doctoraux Académie d'excellence : **6%**
- Nombre de bourses de mobilité entrante étudiante* : **135**
- Nombre de bourses de mobilité sortante étudiante* : **44**

** Données arrêtées en octobre 2015*

AAC Académie d'excellence – Collège Doctoral

Répartition par zones géographiques

Amérique du nord

- Harvard Medical School, USA : 2
- UC Berkeley, USA : 1
- Université de Princeton, USA : 1
- Université de Pennsylvanie, USA : 1
- Université de Floride, USA : 1
- Université de Pittsburgh, USA : 1
- Université de Western Ontario, Canada : 1



Europe

ALLEMAGNE

Université Eberhard Karls Tubingen : 1

ESPAGNE

- Université Autonome de Barcelone : 3
- Université Autonome de Madrid : 2

ITALIE

- Université de Pise : 1
- Université de La Sapienza : 3
- Université Degli Studi Milan : 2
- Université de Padoue : 1
- Université de Bologne : 1
- Université de Milan-Bicocca : 1

PAYS-BAS

- Université de Groningen : 1

ROYAUME-UNI

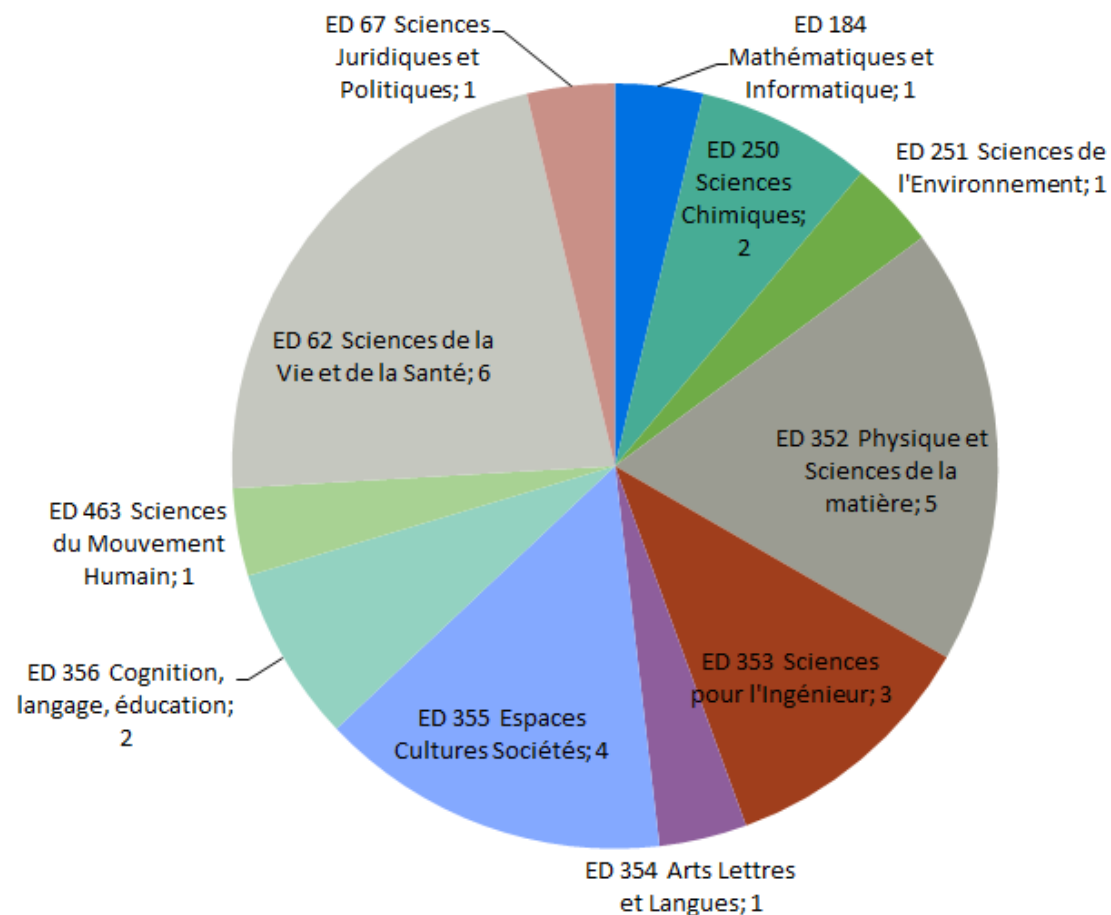
- Université de Manchester : 1

SUISSE

- Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich
ETHZ : 2

AAC Académie d'excellence – Collège Doctoral

Répartition par écoles doctorales



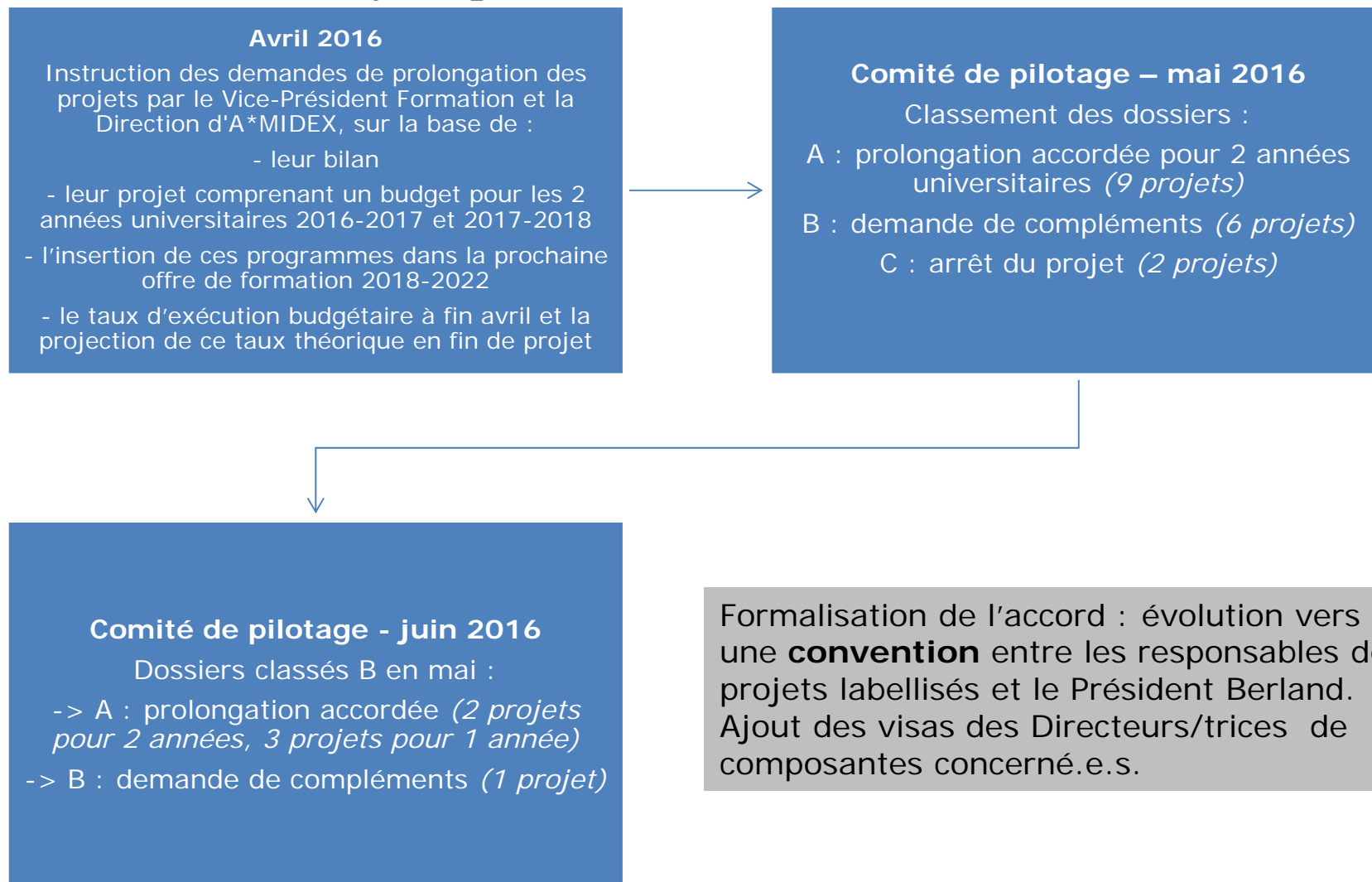
Perspectives A*MIDEX 2.0

Objectifs d'A*MIDEX en terme de formation :

- Poursuivre la mise en œuvre de l'Académie d'excellence (réputation, internationalisation, attractivité)
- Créer un effet d'entraînement en terme d'innovation pédagogique et d'internationalisation sur l'ensemble de l'offre de formation
- Faire d'AMU une référence européenne en matière d'innovation pédagogique
- Participer à l'élaboration de la nouvelle offre de formation pour 2018 (diplômes conjoints avec ECM et IEP d'Aix-en-Provence)
- Développer les formations interdisciplinaires (PF2Is) et des nouvelles approches d'enseignement (approche par compétences)
- Favoriser la mobilité internationale :
 - Des étudiants
 - Des doctorants (ex : projet DOC2AMU)
 - Des enseignants-chercheurs
- Développer l'enseignement en anglais

Prolongations des projets Académie d'excellence 2016-2018

Procédure demandes de prolongations:



Projets prolongés période 2016-2018 (1/2)

Composantes	Titres des projets A*MIDEX	Année de labellisation	Prolongation phase 2 (A*MIDEX 2.0)
Sciences	Bio-Trail	2013	2016-2018
Sciences	Physique Théorique et Mathématique, Astrophysique et Physique des Particules (P3TMA)	2013	2016-2018
Sciences	EuroPhotonics POESII	2014	2016-2018
Sciences	Space Physics and ChEmistry (SPaCE)	2014	2016-2017
Sciences	Münich Marseille Graduate School of Nanoscience (M2GSN)	2014	NON
Sciences	Mathématiques, physique, chimie et informatique (MPCI)	2014	2016-2018
Sciences	Fabrication Laboratory for Engineering Creativity CMI (FLEC CMI)	2014	2016-2017
Sciences et Médecine	Brain Master Program (BMP)	2014	2016-2018
Sciences et Médecine	Integrative and Clinical Neurosciences (ICN)	2013	2016-2018

Projets prolongés période 2016-2018 (2/2)

Composantes	Titres des projets A*MIDEX	Année de labellisation	Prolongation phase 2 (A*MIDEX 2.0)
Sciences et Arts Lettres Langues Sciences Humaines	Licence Sciences et Humanités (L S&H)	2013	2016-2018
ALLSH	Master of Maritime and Coastal Archeology (MoMarch)	2013	2016-2018
Médecine	Mediterranean-South e-Master of Public Health (MedSe PubHealth)	2013	2016-2018
OSU Pythéas	Mediterranean Network of environmental training sites (Mednet)	2013	2016-2018
IAE	Master of Global Innovation Management (MGIM)	2014	2016-2017
Droit et Science Politique	Human'aix	2013	NON
Droit et Science Politique	International and European Environmental Law (IEEL)	2014	En attente COPIL juillet 2016
Sciences	Ascenseur Social	2014	2016-2018
Médecine	MOOC Paludisme	2015	2016-2017

CFVU du 7 juillet 2016
DEMANDES SOUMISES A L'ACCORD DE LA DGESIP

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 7 juillet 2016	Observations de la CFVU du 7 juillet 2016
SCIENCES	Master	USTH Biotechnologie Médicale - Biotechnologie Végétale - Pharmacologie	<ul style="list-style-type: none"> - Biotechnologie médicale (Medical biotechnology) - Biotechnologie végétale (Plant biotechnology) - Développement de molécules actives (Drug development) 	<p>Demande d'accréditation de ces trois mentions de master à compter de 2016 / 2017</p> <p><u>Eléments de contexte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de l'université des sciences et des technologies de Hanoï, des universités et des écoles françaises, rassemblées au sein d'un consortium, contribuent à l'offre de formation de niveau master qui y est déployée et délivrent un diplôme national de master aux étudiants concernés, en parallèle de leur diplôme vietnamien. AMU est impliquée dans la délivrance de trois masters USTH actuellement habilités sous les intitulés "USTH Biotechnologie - Pharmacologie", "Matériaux et nanotechnologies (USTH)" et "Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (USTH)". - Les masters USTH ont été évalués par le HCERES ; la DGESIP instruira par la suite, en application du nouveau cadre national des formations, pour une accréditation à la rentrée 2016. Les spécialités de ces masters seront transformées en parcours-types, les intitulés des mentions demeureront toutefois dérogatoires à la nomenclature. 		
SCIENCES	Master	USTH Advanced Materials Science and Nanotechnologies	<ul style="list-style-type: none"> - Physic and nanotechnology (PNT) - Chemistry track (CT) - Material and Engineering track (MET) 			
SCIENCES	Master	USTH Information and Communication Technology	<ul style="list-style-type: none"> - Software Engineering for Big data Analysis (Se4Ba) - Infrastructure Engineering for Big data Engineering (Ie4Be) 			

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE CREATION / RENOUELEMENT DES DIPLOMES EN PARTENARIAT INTERNATIONAL (DPI)
5e vague**

CFVU du 7 juillet 2016

Date CFVU	Composante	Diplôme	Mention	Spécialité / Parcours-type	Type partenariat	Nature (création/ renouvellement)	Pays partenaire(s)	Etablissement(s) partenaire(s)	Porteur(s) du DPI	Enseignant chargé de l'expertise	Expertise					Avis de la CFVU du 7 juillet 2016	Observations de la CFVU du 7 juillet 2016
											Item 1 (Opportunité du partenariat - Pilotage de la formation)	Item 2 (Adéquation des enseignements, organisation de la formations et moyens pédagogiques)	Item 3 (Accompagnem ent des étudiants en mobilité)	Item 4 (Moyens financiers et logistiques spécifiques)	Item 5 (Appréciation générale)		
07/07/2016	ALLSH	Master	Langues et cultures étrangères : aire culturelle arabe, musulmane et hamito- sémitique	Recherche / axe "Etudes berbères"	Double diplôme	Création	Italie	Universita degli Studi "l'Orientale" di Napoli, dipartimento di Asia, Africa e Mediterraneo P.zzo Corigliano, P. zza S.Domenico Maggiore, 12 80138 NAPOLI (Italie)	Salem CHAKER	Thierry Paul	A+	B+	Sans objet	Sans objet	A		

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 7 juillet 2016
ALLSH	DEUST	Théâtre	Suppression d'1 épreuve, rapport en CT, pour le régime standard pour les UE en CCP, "Théâtre et texte" (THEA03), "Théâtre et société" (THEC01) et "Théorie et pratique des oeuvres" (THED01), la session 2 étant constituée de CT uniquement (écrit(s) et rapport) ; Passage au CCP en régime standard pour l'UE "Formation théorique et pratique de base 3" (THEC02) par ajout d'une épreuve de CC sous la forme d'un rapport.	
ALLSH	Licence Professionnelle	Coordonnateur référent en gérontologie	Modification des modalités de contrôle des connaissances de l'UE PSY E25 « Langue vivante et bureautique » : une note pour l'épreuve de langue vivante anglais (CT session 1 et 2) et une note pour la bureautique (CC en session 1 et CT en session 2). Précision de la durée des épreuves pour toutes les autres UE des semestres 5 et 6.	
ALLSH	Licence	Toutes mentions	Modifications de niveau 2 : règles communes à l'ensemble des formations de licence de la composante : Mise en conformité par rapport au cadrage AMU : - Règles d'assiduité des étudiants aux examens : obligation de présence à 100 % de tous les étudiants (y compris boursiers) à toutes les épreuves de chaque semestre (contrôle terminal et contrôle continu). - Gestion des absences lors d'un contrôle continu (épreuve codée dans APOGEE) : justification des absences dans un délai de 5 jours ouvrés (notées ABJ) et possibilité de demander le rattrapage de l'épreuve si l'étudiant en fait la demande expresse. Si l'étudiant ne justifie pas son absence, il est défaillant à l'épreuve et doit présenter à nouveau l'UE en seconde session (lorsque celle-ci existe en master). - Bonus pour la Licence : les activités du socle commun des quatre catégories de bonus sont proposées. Dans le cadre du bonus "Approfondissement des connaissances" une liste des enseignements accessibles pour les formations de l'UFR est proposée dans le niveau 2.	
ALLSH	Licence	Arts du spectacle	Parcours type "Théorie et pratique des arts de la scène" En session 2, quel que soit le régime standard ou dérogatoire, pour l'UE "Formation complémentaire aux arts de la scène 1" (THEE08), changement de la nature d'une épreuve de CT (d'un rapport à un écrit de 3h)	
ALLSH	Licence	Arts plastiques	Modification des coefficients pour les UE "Art contemporain et institutions", "Histoire de l'art thématique", "Esthétique" et "Questions de genre".	
ALLSH	Licence	Histoire	Passage du CT au CCI. Modification des modalités d'évaluation en contrôle continu, introduisant la possibilité de divers exercices.	
ALLSH	Licence	Langues Etrangères Appliquées (LEA)	Tous parcours types Passage du CCP au CT (écrit de 2h coefficient 1) dans trois sous UE des domaines d'application "Économie" au S1 et S2 (LEA A071 et LEA B031) et "Gestion" au S2 (LEA B052) Modification de la durée de l'épreuve de CT de 2 à 3h en session 1 comme en session 2, pour la sous UE "Économie internationale" (LEA E031) Passage du CT au CCP en session 1 pour le régime standard (CC écrit 1h coefficient 1 + CT écrit 2h coefficient 4) pour la sous UE "Expression française" (LEAB051)	
ALLSH	Licence	Langues Etrangères Appliquées (LEA)	Parcours types "Anglais-Allemand", "Anglais-Arabe", "Anglais-Chinois", "Anglais-Espagnol", "Anglais-Hindi", "Anglais-Italien", "Anglais-Japonais", "Anglais-Portugais", "Anglais-Russe" En L2, semestre 3, <u>ECUE "Phonétique anglaise" :</u> * session 1, passage d'un CT oral à un CCI pour les étudiants en régime standard et d'un oral à un CT écrit d'1h pour les étudiants en régime dérogatoire ; * session 2, passage d'un oral à un CT écrit d'1h quel que soit le régime. En L2, semestre 4, <u>ECUE "Langue anglaise" (Phonétique) :</u> En session 1 comme en session 2 et quel que soit le régime, passage d'un écrit d'1h à un CT oral de 30 mn. En L3, semestres 5 et 6, ECUE "Lecture de presse" : en session 1 comme en session 2, passage d'une épreuve orale à une épreuve écrite d'1h.	
ALLSH	Licence	Langues Etrangères Appliquées (LEA)	Licence LEA parcours type "Anglais - allemand" "Culture et civilisation contemporaine 5" et "Culture et civilisation contemporaine 6" : introduction du CC (prise en compte de la note d'exposé fait en cours)	

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 7 juillet 2016
ALLSH	Licence	Langues Etrangères Appliquées (LEA)	Parcours type "Anglais - chinois" Modification de la durée de l'épreuve "Grammaire chinoise" pour les sessions 1 et 2 : contrôle de 2h au lieu d'1h.	
ALLSH	Licence	Langues Etrangères Appliquées (LEA)	Parcours type "Anglais - espagnol" En L1, semestre 1, Pour l'UE "Langue B : espagnol 1" (ELVA011 et ELVA011M) passage du CCP au CT avec suppression d'une épreuve de CC remplacée par une épreuve écrite d'1h en CT coefficientée 2 et réduction de la durée d'une autre épreuve écrite de 1h30 à 1h avec diminution du coefficient de 3 à 2 pour les régimes standard et dérogatoire en session 1 comme en session 2 ; Pour l'UE "Espagnol renforcé" (ELVA05 et ELVA05M), suppression de l'épreuve de CC. En L1, semestre 2, Pour l'UE "Langue B : espagnol 2" (ELVB011 et ELVB011M) passage du CCP au CT avec suppression d'une épreuve de CC remplacée par une épreuve écrite d'1h en CT coefficientée 2 et réduction de la durée d'une autre épreuve écrite de 1h30 à 1h avec diminution du coefficient de 3 à 2 pour les régimes standard et dérogatoire en session 1 comme en session 2.	
ALLSH	Licence	Langues Etrangères Appliquées (LEA)	Parcours type "Anglais - japonais" En raison de la mutualisation des cours de LEA et de LLCER, passage en CCP des MCC de LEA.	
ALLSH	Licence	Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (LLCER)	Parcours type "Allemand" Modification du type d'épreuve pour le contrôle terminal de l'UE ALLE17_B "Grammaire" : CT écrit d'une heure au lieu d'un oral (session 1 et 2) ; Modification du type d'épreuve pour le contrôle terminal de l'UE ALLD15_B "Grammaire" : CT écrit d'une heure au lieu d'un oral (session 1 et 2).	
ALLSH	Licence	Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (LLCER)	Parcours type "Anglais", * Passage du CCI au CCP avec 1 écrit d'1h30 en CT (sessions 1 et 2) pour chaque matière de l'UE IAA B18 "Synthèse de textes". * Allongement de 30 mn de la durée de l'épreuve écrite pour les UE " IAAD15 et IAAF15"(de 1h30 à 2h). * Passage du CCI au CCP pour l'UE IAA F16. * Maintien du CCI pour le régime standard avec modification de coefficient (3X1 désormais) pour l'UE IAAL17 : le CT du régime dérogatoire en session 1 ainsi que le CT du régime standard + régime dérogatoire en session 2 deviennent un écrit de 2h (et non plus un oral). * Passage de l'oral à l'écrit (alternance annuelle programmée avec l'UE IAAD10_A) pour l'UE IAAD23_A. Passage de l'écrit à l'oral (alternance annuelle programmée avec IAAD23_A cf ci-avant) pour l'UE IAAD10_A. * Allongement de la durée de l'oral pour l'UE IAAD19-D,_G (1 heure au lieu de 40 mn). * Passage du CT au CCP pour chaque matière de l'UE IAAD13. * Maintien du CCI pour l'UE IAAD14 _H et _J mais modification de la nature de l'épreuve : oral d'1h au lieu d'un écrit de 2h : applicable à la session 1 régime dérogatoire et session 2 régime standard + régime dérogatoire. * Uniformisation de l'épreuve de session 2 avec celle du régime dérogatoire de session 1 pour l'UE IAAD14 _I. * Passage du CCI au CCP avec allongement du CT écrit pour l'UE IAAD15 (2h au lieu de 1h30). * UE IAAF15 : changement d'un coefficient d'une des épreuves de CCI pour le régime standard ; allongement du CT écrit pour le régime dérogatoire en session 1 et le régime standard + régime dérogatoire en session 2. * Passage du CCI au CCP pour l'UE IAAF16. * UE IAAL17 : maintien du CCI pour le régime standard avec modification de coefficient (3X1 désormais) : le CT du régime dérogatoire en session 1 ainsi que le CT du régime standard + régime dérogatoire en session 2 deviennent un écrit de 2 h (et non plus un oral). * UE IAAC17_A et _B : passage de l'oral à l'écrit (alternance annuelle programmée avec IAAC08_A et_B) et UE IAAC08_A et_B : passage de l'écrit à l'oral (alternance annuelle programmée avec IAAC17_A et_B). * Allongement de l'épreuve écrite pour l'UE IAAC12/13/14_A (2h au lieu d'1h). * Allongement de l'épreuve écrite pour l'UE IAAC09_B : 2h au lieu d'1h30. * Changement d'un des coefficients sur les 3 épreuves du CCI de l'UE IAAC_15. * Changement d'un des coefficients sur les 3 épreuves du CCI de l'UE IAAC_16 et allongement de l'écrit du régime dérogatoire en session 1 et du régime standard + régime dérogatoire en session 2. * Passage du CCI au CCP pour l'UE IAAC17 et allongement du CT écrit en session 1 et en session 2 (2h au lieu d'1h30).	
ALLSH	Licence	Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (LLCER)	Parcours type "Espagnol" Harmonisation des UE de LANSAD "Catalan" avec le LANSAD "Espagnol" et mise en conformité avec le cadre européen de référence des compétences en langues.	
ALLSH	Licence	Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (LLCER)	Parcours type "Japonais" Passage des MCC du CCI en CCP	

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 7 juillet 2016
ALLSH	Licence	Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (LLCER)	Parcours type "Russe" Pour les UE "Russe pratique A3" (RUSC43) et "Russe pratique A4" (RUSD43), passage pour une épreuve en session 1 quel que soit le régime standard ou dérogatoire d'un CT écrit de 2h à un CT sous forme de rapport	
ALLSH	Licence	Lettres	Parcours type "Lettres modernes" Passage de 1 à 2 épreuves pour l'UE LMDE20 « Approches de la langue parlée en français » : pour le régime standard en session 1. Mise en conformité avec le cadrage AMU : ajout d'une 2de session pour les UE en CCI : LMDC06 « Réception du texte littéraire » : validation des 2 épreuves ajoutées pour session 2 (LMDC06_F et LMDC06_G) ; LMDD06 « Littérature française : théories de l'oralité et pratiques de l'oral » : validation de l'épreuve LMDD06_E ajoutée pour la session 2. Modification de la durée des épreuves écrites, communes aux régimes standard et dérogatoire pour l'UE LMDF05 « Linguistique créole : littérature et culture » [écrit de session 1 – LMDF05_A de 2h (et non plus 4h) et écrit de session 2 de 2h (et non plus 3h)] par harmonisation avec la durée générale des écrits d'évaluation dans toutes les UE de linguistique en licence, qui n'excèdent jamais 2h Conformément au cadrage AMU sur le CCI : ajout d'une 2e session pour les 3 UE de littérature française ou comparée pour étudiants en programme d'échange : UE LMDZ12, LMDZ13, LMDZ14 consistant en un écrit de 2 heures (CT) et de coefficient 1, Ajout pour ces UE d'un régime dérogatoire en session 1 : 1 écrit de 2h (CT) + 1 oral de 30 min (CT).	
ALLSH	Licence	Psychologie	"Ergonomie" : remplacement d'une épreuve terminale consistant en la remise d'un rapport par 3 exposés oraux afin de préparer les étudiants à la réalisation de travaux concrets associée à un entraînement à l'expression orale.	
ALLSH	Licence	Sciences de l'éducation	Parcours type "Ingénierie de la formation d'adultes" Passage du CCI au CCP : suppression d'une épreuve de contrôle continu pour le régime standard concernant les UE SCFE11/SCFE13/SCFE4/SCFE8/SCFE14/SCFF17/SCFF19/SCFF20/SCFF16/SCFF18 et suppression d'un CT pour le régime dérogatoire : de 3 à deux épreuves (session 1). Session 2 : un CT et un rapport (pour les deux régimes standard et dérogatoire).	
ALLSH	Licence	Sciences de l'éducation	Parcours type 'Education et enseignement' Alignement du régime dérogatoire au régime standard pour deux UE dossier "SCEE2_B et UE SCEE33_B : le dossier à rendre en contrôle partiel fait partie intégrante du contenu à travailler. Les étudiants en régime dérogatoire ont la possibilité de rendre le dossier lors de l'examen. UE SCEF2 : modification de la nature de l'épreuve de CT : dossier au lieu de 3 heures d'écrit sur table.	
ALLSH	Licence	Sciences du langage	Passage du CCI en CCP pour les UE SCLA02 "Les langues du monde", SCA15 "Diversité mondiale des langues", SCL02 "Morphologie" et SCLD02 "Syntaxe". Modification de la nature de l'épreuve pour l'UE SCLF18B "Linguistique expérimentale 2" : passage d'un rapport à 1 épreuve écrite de 1h30 pour S1 et S2	
ALLSH	Licence	Sociologie	Pour l'UE "Connaissance des phénomènes sociaux" (SOCA02), et pour le régime standard, passage de 3 à 2 épreuves écrites de 2h (1 CC 40% + 1 CT 60%) en session 1 et écrit de 2 h en session 2. Pour l'UE "Sociologie de la culture et de la connaissance" (SOCE33), modification de la durée des épreuves de 2 h à 3h en session 1 comme en session 2 pour tous les examens. Pour l'UE "Les paradigmes de la sociologie" (SOCC01) en session 1, passage à un CC 30% sous forme de rapport + 1 CT 70% sous forme d'un écrit de 3h	
ALLSH	Master	Toutes mentions	Modifications de niveau 2 : règles communes à l'ensemble des formations de master de la composante : Mise en conformité par rapport au cadrage AMU : - Règles d'assiduité des étudiants aux examens : obligation de présence à 100 % de tous les étudiants (y compris boursiers) à toutes les épreuves de chaque semestre (contrôle terminal et contrôle continu). - Gestion des absences lors d'un contrôle continu (épreuve codée dans APOGEE) : justification des absences dans un délai de 5 jours ouvrés (notées ABJ) et possibilité de demander le rattrapage de l'épreuve si l'étudiant en fait la demande expresse. Si l'étudiant ne justifie pas son absence, il est défaillant à l'épreuve et doit présenter à nouveau l'UE en seconde session (lorsque celle-ci existe en master). - Bonus pour le Master 1 : les activités du socle commun des quatre catégories de bonus sont proposées. Dans le cadre du bonus "Approfondissement des connaissances" une liste des enseignements accessibles pour les formations de l'UFR est proposée dans le niveau 2.	
ALLSH	Master	Anthropologie	Spécialité "Anthropologie sociale et culturelle" Changement de la nature de l'épreuve du CT de l'UE ETHS27 "Approche réflexive de l'expérience de terrain" : pour tous les régimes, en session comme en session 2, le rapport écrit devient une épreuve orale de 45 mn	
ALLSH	Master	Arts	Spécialité "Arts du spectacle" parcours "Dramaturgie et écritures scéniques" Au semestre 3, pour l'UE "Atelier d'expérimentation dramaturgique" (THEQ52) à la session 1 pour le régime standard, passage du CCP au CT (rapport) par la suppression du CC (rapport)	

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 7 juillet 2016
ALLSH	Master	Etudes Européennes	Précisions et modifications des MCC pour le contrôle continu et le contrôle terminal.	
ALLSH	Master	Langues et cultures étrangères : aire culturelle slave	Pour les UE "Linguistique slave 1" (RUSQ09), "Linguistique slave 2" (RUSR10) et "Linguistique slave 3" (RUSS12), réduction de la durée des épreuves écrites de CT de 3h à 2h (épreuves "Textes vieux-slaves", "Textes vieux-slaves 2", "Phonologie et morphologie" et "Sémantique et syntaxe") en session 1 comme en session 2 et quel que soit le régime, standard ou dérogatoire.	
ALLSH	Master	Langues et cultures étrangères : aire interculturelle Franco-Allemande	Passage du CT d'une épreuve terminale écrite à un rapport pour une initiation à la recherche concernant les UE ALLQ19_B "France-Allemagne" et UE ALLQ9_B "Littérature/Civilisation"	
ALLSH	Master	Langues Etrangères Appliquées (LEA)	Master LEA spécialité "Langues étrangères appliquées aux affaires internationales" parcours 1 "Management international" "Allemand des Affaires" : introduction du CC (prise en compte de la note d'exposé fait en cours)	
ALLSH	Master	Lettres	Spécialité "Monde du livre" « Edition et littérature jeunesse » (LMDR36) : modification de la durée de l'épreuve écrite pour les 2 régimes et les 2 sessions = 2h (et non 3h).	
ALLSH	Master	Sciences du langage	Spécialité "Français Langue Etrangère et Seconde", parcours "Français Langue Etrangère et Seconde" Passage du CT au CPP (deux rapports) pour l'UE FLER10 « Questions de grammaire » pour le régime standard	
ALLSH	Master	Sociologie	En M1, Pour l'UE "Théories sociologiques et analyse de cas n° 1" (SOCQ12), en session 1 quel que soit le régime, passage d'un CCP (1 rapport + 1 écrit) à un CT (écrit) Pour les UE "Questions méthodologiques" (SOCQ13) et "Analyses d'entretiens" (SOCQ14), en session 1 quel que soit le régime, passage à un CT (rapport) et à 1 rapport également en session 2 Pour l'UE "Données ethnographiques" (SOCR8), en régime standard passage d'un CCP à un CT (rapport) ; Pour le régime dérogatoire, la durée des épreuves écrites en session 1 comme en session 2 est fixée à 2h En M2, Changement de nature d'épreuves du CCP en session 1 pour les UE "Sociologie de l'urbain, des migrations et de l'environnement" (SOCS27), "Sociologie de la connaissance, des croyances collectives et de l'argumentation" (SOCS25) et "Méthodologie du mémoire professionnel" (SOCT8) Modification des coefficients en session 1 des 2 épreuves pour l'UE "Stage professionnel et mémoire" (70% - 30% au lieu de 80% - 20%) .	
ALLSH	Master	Traduction	Spécialité "Traduction littéraire et transferts culturels" Passage du CCP au CT (examen écrit de 2 heures) pour la sous UE LMDR712 "Histoire des formes et traduction" Passage du CT au CCP pour l'UE LMDS25 "Outils informatiques pour la traduction" Passage du CT au CCI pour l' UE LMDS23 " Séminaire intersémiotique"	
ALLSH		UE de japonais	Aux semestres 1 et 2 de licence et master, les options doivent se conformer aux MCC de la Licence LLCER de japonais et passent en CCP.	
ALLSH		INFL01 Préparation au C2i	Passage du CCI au CCP pour les UE INFL01a et INFL01b afin de travailler en collaboration avec l'UE 5P dans les filières qui l'ont décidé. Toutes les autres UE restent en CCI avec une seconde session identique aux RSE.	
ALLSH		UE 5P (Projet Professionnel Personnel et Préfiguration de Parcours)	Harmonisation des MCC des UE 5P.	
EJCAM	Licence	Information et Communication	Modifications demandées : Ré-écriture des MCC pour une meilleure lisibilité et introduction du cadrage AMU.	
EJCAM	Master	Information et Communication	Modifications demandées : Ré-écriture des MCC pour une meilleure lisibilité et introduction du cadrage AMU.	

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 7 juillet 2016
ESPE	Master	Toutes mentions	<p>Pour les 4 mentions de master "Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)"</p> <p>Modifications de niveau 2 :</p> <p>Précision du cadrage pour les étudiants en reprise d'études financées (FC) afin d'expliquer l'impossibilité d'accorder le RSE au vu de leur statut de FC ainsi que pour leur obligation d'assiduité. Bonus "Engagement étudiant" : étudiants tuteurs du dispositif TANDEM 1 et 2 (AFEV) : cherche à valoriser l'investissement bénévole des étudiants dans le dispositif "Accompagnement individualisé" de jeunes, à partir de l'âge de 5 ans, scolarisé dans des zones relevant de politiques de l'éducation prioritaire.</p>	
ESPE	Master	Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation Pratiques et ingénierie de la formation	<p>Parcours type "Recherches en éducation et formation : approches pluridisciplinaires"</p> <p>Modifications de niveau 3 :</p> <p>Modifications de MCC afin d'avoir une meilleure cohérence au niveau des différentes évaluations en fonction du travail demandé et afin d'assurer une équité de traitement entre les étudiants en CCI (régime normal) et CT (régime dérogatoire) ; Alignement des MCC entre les deux régimes tout en conservant pour les étudiants en RSE les délais supplémentaires pour le rendu des travaux sur la plateforme AMETICE : pendant la semaine des examens dédiée aux RSE.</p>	
FDSP	Licence Professionnelle	Les métiers de l'immobilier dans la construction et la gestion immobilière	<p>Modifications demandées :</p> <p>Reformulation pour une meilleure compréhension de l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999. Une session de rattrapage est mise en place.</p>	
FDSP	Licence Professionnelle	Métiers du Notariat	<p>Modifications demandées :</p> <p>Reformulation et renumérotation des articles du règlement d'examen pour une meilleure lisibilité. Création d'une session de rattrapage. Mise en place d'un tirage au sort du module et du type d'épreuve pour l'examen terminal.</p>	
FDSP	Master	Droit International et Européen	<p>Modification demandées :</p> <p>En M2,</p> <p>Mise en conformité des MCC concernant les spécialités "Droit de l'Union Européenne", "Droit international public" et "Droit international européen de l'environnement", suite à une collaboration internationale avec l'Université de Shenzhen et à une disposition "ERASMUS +"</p>	
FEG	Licence Professionnelle	Toutes mentions	<p>Modifications demandées :</p> <p>La notion de résultat au semestre est remplacée par la notion de résultat à l'année.</p>	
FEG	Licence	Toutes mentions hors (MIASHS et Informatique)	<p>Modifications demandées de niveau 2 :</p> <p>Les demandes sont d'ordre rédactionnel afin de rendre les informations plus lisibles et plus détaillées. Modification de l'article définissant l'assiduité dans le respect du cadrage AMU.</p>	

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 7 juillet 2016
FEG	Licence	- AES - Economie-Gestion	<p>Modifications des règles de calcul pour les sessions 1 et 2</p> <p>Article 1 : Validation d'une unité d'enseignement (UE) en session 1 « lorsque l'UE (ou l'élément constitutif) comprend des CM, des TD et des DSH, la note finale obtenue en session 1 est calculée ainsi : On calcule dans un premier temps : $ET1_Max = \text{Max}(ET1, (TD+2*ET1)/3)$ avec ET1 : la note obtenue à l'épreuve terminale en session 1 et TD : la note obtenue en TD. Puis, on calcule la moyenne finale de l'UE (ou de l'élément constitutif): $ET1_Finale = (DSH+3*ET1_Max) / 4$ avec DSH : la moyenne obtenue pour les DSH »</p> <p>Article 2 : Validation d'une unité d'enseignement (UE) en session 2 « - Lorsque l'UE (ou l'élément constitutif) comprend exclusivement des cours magistraux (sans TD ni DSH), la note finale pour cette UE (ou l'élément constitutif) en session 2 est égale à la note de l'épreuve terminale de session 2. - Lorsque l'UE comprend des CM et des TD, ou lorsque l'UE comprend des CM et des DSH, la note de TD ou la note de DSH sont conservées seulement si elles sont supérieures à la note de l'épreuve terminale de session 2. - Lorsque l'UE comprend des CM, des TD et des DSH, la note finale obtenue en session 2 est calculée ainsi : On calcule dans un premier temps : $ET2_Max = \text{Max}(ET2, (TD+2*ET2)/3)$ avec ET2 : la note obtenue à l'épreuve terminale en session 2 et TD : la note obtenue en TD. Puis, on calcule la moyenne finale de l'UE (ou de l'élément constitutif): $ET2_Finale = \text{Max}(ET2; (DSH+3*ET2_Max)/4)$ avec DSH : la moyenne obtenue pour les DSH</p> <p>Mise en place d'une deuxième session pour les UE "Projet Professionnel Personnalisé de l'Etudiant" et "Conférences de méthodes" sous la forme d'une épreuve terminale</p> <p>Suppression de la notion de points Bonus pour le Parcours Réussite en L1 et L2</p>	
FEG	Master	Toutes mentions	<p>Modifications demandées :</p> <p>Précisions des règles d'obtention d'un élément constitutif lorsque l'UE est acquise : ces ECUE sont acquis définitivement sans possibilité de renonciation qu'ils soient crédités ou pas.</p> <p>Reformulation et détail des règles de conservation de note d'un ECUE lorsque l'UE est non acquise et en cas de redoublement.</p>	
FEG	Master	Ressources humaines et management responsable des organisations	<p>Modifications demandées :</p> <p>En M1, parcours "Formation initiale"</p> <p>Introduction d'une note seuil (7/20) à toutes les UE du Master 1 parcours formation initiale. Précisions sur la méthode d'évaluation de l'UE "Conférences de méthodes et professionnalisation" : ... une évaluation par le biais de la rédaction d'un mémoire et d'une soutenance collective.</p>	
FEG	Master	Comptabilité, Finance, Fiscalité et Patrimoine	<p>Modifications demandées :</p> <p>En M2, spécialité "Gestion du Patrimoine"</p> <p>Suppression de la note seuil de 07/20.</p>	
IAE	Master	Toutes mentions	<p>Modifications demandées :</p> <p>Concernant les conditions particulières propres aux masters et à leurs modalités d'évaluation, il est précisé que :</p> <p>"Pour tous les travaux individuels ou travaux de groupe il est demandé aux étudiants d'élaborer un document original, rédigé sur l'année en cours dans le cadre des enseignements délivrés par la composante. En cas de plagiat avéré, la section disciplinaire d'AMU pourra être saisie".</p>	
IMPGT	Licence	Administration Publique	<p>Modifications demandées :</p> <p>Les demandes sont d'ordre rédactionnel pour une meilleure lisibilité et cohésion du règlement d'examen sans modifications des MCC.</p> <p><u>Trois modifications de niveau 3 sont demandées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au semestre 1 : concernant EC "Sociologie des des organisations", le CC (deux épreuves) devient CT (écrit individuel de 2h) à la session 1 et un CT (écrit individuel de 2h) est créé à la session 2 - Au semestre 3 : concernant EC "Gestion des services publics et valeurs", le CT (épreuve orale) devient CT (écrit individuel de 2h) pour les sessions 1 et 2 - Au semestre 5 : concernant EC "Management et services publics : comparaison internationale", le CT (oral individuel) devient CT (écrit individuel de 2h) pour la session 1 	

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 7 juillet 2016
IMPGT	Master	Management Public	<p>Modifications demandées :</p> <p>En master 1 et master 2, Les demandes sont d'ordre rédactionnel pour une meilleure lisibilité et cohésion du règlement d'examen sans modifications des MCC</p> <p>En master 2, spécialité "Droit et management publics des collectivités territoriales", Les MCC particulières à cette spécialité sont supprimées, la spécialité est soumise aux mêmes MCC que toutes les autres spécialités de la mention.</p> <p><u>Quatre modifications de niveau 3 sont demandées au semestre 3 :</u> - l'épreuve concernant EC "Droit des collectivités territoriales" devient un CT : dossier de groupe à la place d'un CT : écrit individuel de 2h - l'épreuve concernant EC "Gestion du changement et organisation publique" devient un CT : écrit individuel terminal de 2h à la place du CT : rapport ou oral individuels au choix de l'enseignant - l'épreuve concernant EC "Droit de la fonction publique territoriale" devient un CT : écrit individuel terminal de 2h à la place du CT : écrit individuel terminal ou rapport au choix de l'étudiant - l'épreuve concernant EC "Gestion prévisionnelle et financière" devient un CT : écrit individuel terminal de 2h à la place d'un CC</p>	
MEDECINE	PACES	Première Année Commune aux Etudes de Santé	<p>Modifications :</p> <p>Ajout d'un article relatif à l'assiduité aux épreuves</p>	
ODONTOLOGIE	Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire	2ème et 3ème années des études en sciences odontologiques 4ème et 5ème années des études en sciences odontologiques 6ème année des études en sciences odontologiques	<p>Modifications communes :</p> <p>* Pour les épreuves écrites, application des prescriptions de la charte des examens d'AMU concernant l'interdiction de l'accès à la salle de composition plus de 15 minutes après le début de l'épreuve, la mention du retard et de ses circonstances étant par ailleurs portées au procès-verbal d'examen ; * Ajout d'un paragraphe relatif à l'évaluation des étudiants qui précise que le type d'évaluation (CCP / CT / CCI) et ses modalités (QROC, QCM, ...) figureront sur la fiche pédagogique de l'UC et seront exposées par l'enseignant lors de la première séance de cours.</p> <p>Modifications particulières :</p> <p>* En cas de redoublement en DFGSO2, la validation du stage d'initiation aux soins reste acquise. * DFGSO 2 : * au semestre 1, modification de la durée de l'épreuve pour "Anatomie dentaire théorique" de 45 à 30 mn en session 1 comme en session 2 ; * au semestre 2, modification de la durée de l'épreuve pour "Occlusodontologie" de 45 à 30 mn en session 1 comme en session 2. * DFASO1 : * au semestre 1, modification du coefficient pour "Odontologie conservatrice/ Endodontie pratique" de 1 à 0,5. * DFASO2 : * au semestre 1, modification de la durée de l'épreuve pour "Oncologie" de 45 à 30 mn en session 1 comme en session 2 ; * au semestre 1, modification de la nature de l'épreuve en 1ère session pour "Recherche clinique LCA" de Contrôle Terminal en Contrôle Continu (CT inchangé en session 2) ; * au semestre 2, modification de la durée de l'épreuve pour "Occlusodontologie" de 45 à 30 mn en session 1 comme en session 2.</p>	
OSU	Master	- Océanographie - Sciences de l'Environnement Terrestre	Réécriture des MCC des masters de l'OSU prenant en compte le cadrage établissement voté en 2016	

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 7 juillet 2016
PHARMACIE	<p>Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques</p> <p>Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques</p> <p>Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie</p>	<p>2ème et 3ème années des études en sciences pharmaceutiques</p> <p>4ème et 5ème années des études en sciences pharmaceutiques, filières Officine, Industrie et Internat</p> <p>6ème année des études en sciences pharmaceutiques, filières Officine et Industrie</p>	<p>Modifications communes :</p> <p>Abaissement de la note seuil de 8 à 7/20 pour les UE et les Eléments Constitutifs d'UE (ELCO)</p> <p>Les UE "fondamentales" et "à choix" se compensent entre elles au sein d'un même semestre</p> <p>Mise en place d'un contrat pédagogique (hors 6ème année et en filière "Officine" en 5ème année) permettant, sous conditions, à un étudiant qui redouble de pouvoir suivre par anticipation et présenter les examens d'UE de l'année supérieure</p> <p>Pour les doublants, seules les notes de TP supérieures ou égale à 12/20 pourront être conservées</p> <p>Spécification des modèles de calculatrices autorisées</p> <p>Modifications particulières :</p> <p>DFGSP3, semestre 1 : modification de la durée de l'épreuve de l'ELCO "Mycologie médicale" de l'UE fondamentale "Infectiologie" et de l'UE à choix "Qualification des biomolécules et biomarqueurs" de 30 à 45 minutes chacune ;</p> <p>DFASP (4è et 5è années) : pour la filière "Industrie", mise en place d'une obligation d'assiduité aux enseignements avec une tolérance de 3 absences pour une UE de 60 heures et 2 absences pour une UE de 30 heures. Au-delà de ce seuil, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter à la 1ère session de l'examen de l'UE concernée et aura la note de 0 à cette UE ;</p> <p>DFASP1 semestre 2 : le choix des TP coordonnés sera établi selon des critères pédagogiques (par ordre de mérite à partir des résultats de la 1ère session de 3ème année : 1 les étudiants primants / 2 les doublants) ; Mise en place d'un contrôle continu pour l'UE d'anglais permettant la validation de celle-ci à 10/20 quel que soit le score obtenu au TOEIC (en cas de non validation à la première session, l'étudiant devra rendre un document de 5 pages en langue anglaise) ;</p> <p>DFASP1 et DFASP2 : ajout du niveau E dans l'échelle d'évaluation du Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP) ; Les niveaux D et E ne valident pas le CSP ;</p> <p>DFASP 2, semestre 2 filière "Officine" : modification de la durée de l'épreuve de l'UE O 6 Phytothérapie, Aromathérapie, Homéopathie de 2 heures à 1 heure ;</p> <p>DFASP 2, semestre 2 filière "Internat" : modification des notes max des épreuves des UE INT 4, INT 5 et INT 6, de 90 à 100 chacune, suite à la suppression de l'UE INT 7 "La pharmacien et l'éducation thérapeutique du patient" approuvée par le CA AMU du 24 mai 2016 ;</p> <p>DFASP 2 : ajout de l'UE libre non créditée "Stage de découverte du monde du travail" ;</p> <p>6ème année, mise en place de stages optionnels en tant qu'UE libres non créditées ("Stage de découverte du monde du travail" et "Stage de recherche") et en semestre 1 de la filière "Officine", modification de la durée de l'épreuve de l'UE à choix "Dispositifs médicaux" de 45 à 30 minutes.</p>	
PHARMACIE	Licence Professionnelle	Produits de santé et cosmétiques	<p>Modifications :</p> <p>La délivrance de la licence professionnelle est, en plus de la nécessité d'obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux deux semestres (par capitalisation ou compensation), désormais conditionnée à l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage professionnel</p> <p>L'étudiant peut, à sa demande lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, conserver le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20</p>	

Tableau de synthèse de demandes de Création des Diplômes d'Etablissement-Campagne 2016

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

du 7 juillet 2016

Composante	Domaine	Type diplôme	Intitulé	Responsable	création / renouvellement	Date Conseil de composante	Tarifs FI	Tarifs FC	Observations Expertise	Avis CFVU	Observations CFVU
ALLSH	SHS	CESU	Supervision psychanalytique de l'enfant et de l'adolescent	PETIT Laetitia	Création	09/06/2016		1 500 €	Nécessité de modifications majeures		
ALLSH	SHS	DESU	Psychopathologie clinique psychanalytique de l'enfant et de l'adolescent	PETIT Laetitia	Création	09/06/2016		1 500 €	Nécessité de modifications majeures		
ALLSH	SHS	DU	Diplôme d'Etudes Africaines	MEDARD Henri	Création	09/06/2016	134 €	2 000 €	Nécessité de modifications majeures		
FDSP	DEG	CU	Droit européen des affaires / European Business Law Programme itinérant de cours en français	MARMAYOU Jean-Michel	Création	19/05/2016	500 €	1 000 €	Favorable sous réserve de modifications		
FDSP	DEG	CU	Ethique et responsabilité des professionnels de santé	NICOLAS Guylène	Création	16/06/2016		1 000 €	Défavorable		
FDSP	DEG	DESU	Economic Law	BOSCO David LICHÈRE François	Création	19/05/2016	850 €		Favorable sous réserve de modifications		
FDSP	DEG	DESU	LLM In International and Comparative Business Law	BOSCO David LICHÈRE François	Création	19/05/2016	6 000 €		Favorable		
FDSP	DEG	DESU	Droit et pratique de la médiation et de la négociation en droit des affaires (Medaff)	ALBARIAN Alexis	Création	19/05/2016	1 000 €	1 800 €	Favorable		
FDSP	DEG	DU	Droit européen des affaires / European Business Law Programme itinérant de cours en français	MARMAYOU Jean-Michel	Création	19/05/2016	850 €	1 700 €	Favorable sous réserve de modifications		
FDSP	DEG	DU	Pratique notariale complémentaire et anglais notarial	OOSTERLYNCK Elodie	Création	16/06/2016	1 990 €		Favorable sous réserve de modifications		
FEG	DEG	DESU	Gestion d'actifs et de fortune	GIALDINI Laurence	Création	30/05/2016	2 400 €	2 400 €	Favorable sous réserve de modifications		
ESPE	DEG	CESU	Prévention et secourisme en milieu professionnel	RANUCCI Jean-François	Création	30/06/2016	35 €		Défavorable		
MEDECINE	Sc Santé	CESIU	Thérapeutiques de la sclérose en plaques et maladies apparentées	PELLETIER Jean	Création	31/03/2016	350 €	700 €	Favorable		
MEDECINE	Sc Santé	DESIU	Accueil des urgences pédiatriques	DUBUS Jean Christophe	Création	31/03/2016	250 €	500 €	Favorable		
MEDECINE	Sc Santé	DESIU	Otologie médicale et chirurgicale	LAVIEILLE Jean Pierre	Création	31/03/2016	360 €	1 100 €	Favorable		

MEDECINE	Sc Santé	DESIU	Neuro-urologie et urodynamique	KARSENTY Gilles	Création	31/03/2016	400 €	2 000 €	Favorable sous réserve de modifications		
MEDECINE	Sc Santé	DESU	Chef de Projet Sciences et Santé	BLIN Olivier GENTILE Stéphanie	Création	31/03/2016		2 000 €	Favorable sous réserve de modifications		
MEDECINE	Sc Santé	DESU	Electrophysiologie Cérébrale	TREBUCHON Agnès	Création	31/03/2016	250 €	500 €	Favorable sous réserve de modifications		
MEDECINE	Sc Santé	DESU	Psychologue clinicien	NAUDIN Jean	Création	31/03/2016	650 €	1 400 €	Favorable sous réserve de modifications		
MEDECINE	Sc Santé	DIU	Echographie d'acquisition	PETIT Philippe	Création	31/03/2016		650 €	Favorable sous réserve de modifications		
MEDECINE	Sc Santé	DIU	Radiologie Interventionnelle pour Paramédicaux	BARTOLI Jean-Michel	Création	31/03/2016		1 300 €	Favorable sous réserve de modifications		
PHARMACIE	Sc Santé	CESU	Imagerie Isotopique préclinique in vivo pour R&D / In vivo preclinical isotopic imaging for R&D microSPECT/CT, microPET/CT	GUILLET Benjamin	Création	07/06/2016	1 200 €	2 900 €	Favorable sous réserve de modifications		
PHARMACIE	Sc Santé	DESU	Soins pharmaceutiques appliquées à la personne âgée	HONORE Stéphane	Création	07/06/2016	900 €	2 900 €	Nécessité de modifications majeures		
PHARMACIE	Sc Santé	DIU	Médecine morphologique et Anti âge	TCHIAKPE Léopold	Création	07/06/2016	650 € 1500 € (App)	1 500 €	Favorable		
SCIENCES	ST	DU	Compétences complémentaires en informatique pour l'enseignement (CCIE)	CAMPIONI Christine BROGLIO Annie	Création	11/03/2016		200 € / an (DU en 2 ans)	Favorable sous réserve de modifications		

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE FERMETURE DES DIPLOMES D'ETABLISSEMENT - Campagne 2016
CFVU du 7 juillet 2016

Composante	Type de diplôme	Libellé	Avis de la CFVU	Observations de la CFVU
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Aménagement		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Anthropologie		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Archéologie et histoire de l'art		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Arts		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Cultures et Langues régionales		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Etudes romanes		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Français Langue Etrangère		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Géographie		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Histoire		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Langue et Littérature françaises		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Langues et Littératures anciennes		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Langues et Littératures étrangères		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Langues étrangères appliquées		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Mathématiques, Informatique, Mécanique		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Philosophie		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Psychologie		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Sciences de la Matière		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Sciences de la Vie et de la Terre		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Sciences de l'éducation		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Sciences de l'Information et de la communication		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Sciences du langage - Linguistique		
ALLSH	DUR	Diplôme Universitaire de Recherche en Sociologie		
SCIENCES	DU	Gérontologie appliquée (DUGA)		
SUIO	DU	Césure		
FDSP	DESU	Droit et pratiques de la médiation et de la négociation en matière commerciale, économique et sociale		
FDSP	CESU	Enjeux et profession de l'immobilier		
EU3M	DESU	Pédagogie Clinique mention Maïeutique		
FEG	DESU	Perfectionnement au métier de gestionnaire de patrimoine		

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DES DIPLOMES D'ETABLISSEMENT

CFVU du 7 juillet 2016

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du	Observations CFVU du
FDSP	CESU	Politiques de l'habitat et du logement	Changements de tarifs : Nouveaux tarifs proposés : FI : 660 € - FC : 1 170 €	Anciens tarifs : FI : 600 € - FC : 1 100 €	
FDSP	DU	Management de la sécurité économique et Cybersécurité	le DU est transformé en DESU : Mise en conformité du format du diplôme avec le niveau du public accueilli.		
FDSP	DESU	Ingénierie des organismes sans but lucratif - Droit de l'économie sociale et solidaire	Changement d'intitulé : Intitulé proposé : Droit de l'économie sociale et solidaire.		
FDSP	DU	Sciences pénales et criminologie	Changements de tarifs : Nouveaux tarifs proposés : FI : 520 € - FC : 620 €	Anciens tarifs : FI : 420 € - FC : 520 €	
FDSP	DESU	Etudes judiciaires option CRFPA	Changements de tarifs : Nouveaux tarifs proposés : FI : 920 € - FC : 1 020 €	Anciens tarifs : FI : 880 € - FC : 980 €	
FDSP	DESU	Double compétence : Finance - Droit pénal	Changement de tarif : Nouveau tarif proposé : FI : 2 800 €	Ancien tarif : FI : 2 700 €	
FDSP	DU	DCJU - Diplôme comptable et juridique d'université	Changements de tarifs : Nouveaux tarifs proposés : 1ère année : 1 380 € - 2ème année : 1 495 € - 3ème année : 1 725 €	Anciens tarifs : 1ère année : 1 320 € - 2ème année : 1 430 € - 3ème année : 1 650 €	
FDSP	DU	DSCJU - Diplôme supérieur comptable et juridique d'université	Changements de tarifs : Nouveaux tarifs proposés : 1ère et 2ème années : 1 725 €	Anciens tarifs : 1ère et 2ème années : 1 650 €	
IAE	DESU	Msc in Management	Proposition d'un tarif réduit en FC si inscription principale dans un diplôme national de l'IAE. Tarif proposé : FC : 2 000 € par année		
SCIENCES	DESU	Stratégies expérimentales et traitement de l'information (SETI)	Changement de tarif : Nouveau tarif proposés : FI : 1 050 €	Ancien tarif : FI : 1 000 €	
SCIENCES	DU	Optique physiologique et optométrie (1ère et 2ème années)	Changements de tarifs : Nouveaux tarifs proposés : FI : 2 900 € - FC : 3 400 €	Anciens tarifs : FI : 2 800 € - FC : 3 300 €	

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du	Observations CFVU du
SCIENCES	DESU	Immunologie	Changements de tarifs : Nouveaux tarifs proposés : FI : 150 € - FC : 750 €	Anciens tarifs : FI : 200 € - FC : 1200 €	
ODONTOLOGIE	DESU	Implantologie	Changement de tarif : Nouveau tarif proposé : FI et FC : 2 800 €	Ancien tarif : FI et FC : 2 500 €	
ODONTOLOGIE	DESU	Occlusodontie	Changement de tarif : Nouveau tarif proposé : FI et FC : 2 000 €	Ancien tarif : FI et FC : 1 700 €	
ODONTOLOGIE	DESU	Odontologie restauratrice et esthétique	Changement de tarif : Nouveau tarif proposé : FI et FC : 2 800 €	Ancien tarif : FI et FC : 2 500 €	
ODONTOLOGIE	DESU	Parodontologie en pratique clinique	Changement de tarif : Nouveau tarif proposé : FI et FC : 2 800 €	Ancien tarif : FI et FC : 2 500 €	
ODONTOLOGIE	DESU	Endodontie de Marseille (DESUEM)	Changement de tarif : Nouveau tarif proposé : FI et FC : 3 100 €	Ancien tarif : FI et FC : 2 800 €	
ODONTOLOGIE	DESU	Gestion des patients à risques et des urgences en odontologie	Changement de tarif : Nouveau tarif proposé : FI et FC : 1 800 €	Ancien tarif : FI et FC : 1 500 €	
ODONTOLOGIE	DESU	Odontologie appliquée	Changement de tarif : Nouveau tarif proposé : FI et FC : 3 100 €	Ancien tarif : FI et FC : 2 800 €	
ODONTOLOGIE	DESU	Omnipratique clinique en odontologie	Changement de tarif : Nouveau tarif proposé : FI et FC : 2 600 €	Ancien tarif : FI et FC : 2 300 €	
ODONTOLOGIE	CESU	Prothèse fixée	Changement de tarif : Nouveau tarif proposé : FI et FC : 1 800 €	Ancien tarif : FI et FC : 1 500 €	
ODONTOLOGIE	CESU	Occlusodontie	Changement de tarif : Nouveau tarif proposé : FI et FC : 1 800 €	Ancien tarif : FI et FC : 1 500 €	
ODONTOLOGIE	DESIU	Biomatériaux dentaires en pratique clinique	Changement de tarif : Nouveau tarif proposé : FI et FC : 2 100 €	Ancien tarif : FI et FC : 1 800 €	
SUIO	DESU	Accompagnement à l'Insertion Professionnelle des Etudiants - AIPE	Création d'un tarif réduit pour les étudiants déjà inscrits à AMU Tarif équivalent au tarif réduit master publié par le ministère annuellement		
SUIO	CU	Diplôme Etudiant Entrepreneur (D2E)	Changement de tarif : Nouveau tarif proposé : FI : 250 euros	Ancien tarif : FI : 500 euros	
EU3M	CU	Sophrologie	Changement d'intitulé : Intitulé proposé : Sensibilisation à la sophrologie		
PHARMACIE	DESU	Formation spécialisée de niv. 1 et chirurgie à l'expérimentation animale	Changements de tarifs et proposition en FC d'un seul tarif (suppression des secteurs) : Nouveaux tarifs proposés : FI - 850 € et FC - 1 800 €	Anciens tarifs : FI - 750 € FC : secteurs public 900 € privé 1 300 €	Sous réserve approbation conseil de composante du 5/07/2016
PHARMACIE	DESU	Formation spécialisée de niv. 1 et chirurgie à l'expérimentation animale et option formation particulière en chirurgie expérimentale	Changement de tarif et proposition en FC d'un seul tarif (suppression des secteurs) : Nouveau tarif proposé : FC : 1 600 €	Anciens tarifs : FC : secteurs public 950 € privé 1 600 €	Sous réserve approbation conseil de composante du 5/07/2016

Tableau de synthèse de demandes de Création des Diplômes d'Etablissement-Campagne 2016

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

du 7 juillet 2016

Composante	Domaine	Type diplôme	Intitulé	Responsable	création / renouvellement	Date Conseil de composante	Tarifs FI	Tarifs FC	Observations Expertise	Avis CFVU	Observations CFVU
ALLSH	ALL	DU	Parcours FLE (Français Langue Etrangère)	CAPPELLINI Marco	Renouvellement	09/06/2016	134 €	2 000 €	Nécessité de modifications majeures		
MEDECINE	Sc Santé	CESU	Entomologie médicale	PAROLA Philippe	Renouvellement	31/03/2016	400 €	800 €	Favorable		
MEDECINE	Sc Santé	DU	Santé au Travail	LEHUCHER-MICHEL MP	Renouvellement	31/03/2016		3 000 €	Favorable sous réserve de modifications		

Université Aix-Marseille
Offre de formation - Masters mentions sélectives : capacités d'accueil et modalités de sélection

Composante	Mention sélective	Type Diplôme	Domaine	Mention	Spécialité	Capacité Accueil	Modalités de sélection (plusieurs choix possibles)			
							Dossier	Entretien	Epreuve écrite	Epreuve orale
ALLSH	oui	Master 2	ALL	Arts	Arts du spectacle	18	Oui (pour nouvel entrant)	Non	Non	Non
ALLSH		Master 2	ALL	Arts	parcours Arts del a scène	M2 Pro : 12 à 15 M2 R : 18	OUI	OUI	Non	Non
ALLSH	oui	Master 2	ALL	Arts	Arts plastiques	18	Oui (pour nouvel entrant)	Non	Non	Non
ALLSH	oui	Master 2	ALL	Arts	Médiation culturelle de l'art	18	Oui (pour nouvel entrant)	Non	Non	Non
ALLSH	oui	Master 2	ALL	Arts	Musique et musicologie	18	Oui (pour nouvel entrant)	Non	Non	Non
ALLSH	oui	Master 2	ALL	Langues et culures étrangères : Aire culturelle asiatique	Recherche en sinologie	15	oui	oui	non	non
ALLSH	oui	Master 2	ALL	Langues et culures étrangères : Aire culturelle asiatique	Langues, cultures et sociétés d'Asie	20	oui	oui	non	non
ALLSH	oui	Master 2	ALL	Langues et culures étrangères : Aire culturelle asiatique	Tourisme, langue et patrimoine	15	oui	oui	non	non
ALLSH	oui	Master 2	ALL	Langues et cultures étrangères : Aire culturelle du monde anglophone	Recherche	60	Non (sauf E-candidat)	Oui , si moyenne inférieure à 12/20 en M1.		
ALLSH	oui	Master 2	ALL	Langues et cultures étrangères : Aire culturelle arabe, musulmane et hamito-sémitique	Recherche	40	X	X		
ALLSH	oui	Master 2	ALL	Langues et cultures étrangères : Aire culturelle arabe, musulmane et hamito-sémitique	Tourisme, langues et patrimoine	20	X	X		
ALLSH	oui	Master 2	ALL	Langues et cultures étrangères : Aire culturelle romane	Recherche	30	X			
ALLSH	oui	Master 2	ALL	Langues et cultures étrangères : Aire culturelle romane	Tourisme, langues et patrimoine	20	x			
ALLSH	oui	Master 2	ALL	Langues Etrangères Appliquées (LEA)	Langues étrangères appliquées aux affaires internationales	65	Oui	Oui	Oui	Oui
ALLSH	oui	Master 2	ALL	Lettres	Monde du livre	16	Oui			
ALLSH	oui	Master 2	ALL	Lettres	Recherche	32	Oui			
ALLSH	oui	Master 2	ALL	Négociation internationale et interculturelle	Négociation internationale et interculturelle	35	oui	oui	Test anglais	Test Langue B
ALLSH	oui	Master 2	ALL	Traduction	Traduction littéraire et transferts culturels	25 (sachant qu'il ne faut pas dépasser la quinzaine dans le parcours PRO, pour lequel nous ne bénéficions que de 12 ordinateurs équipés avec TRADOS pour le cours "Outils informatiques pour la traduction")				
ALLSH	oui	Master 2	ALL	Traduction	Traduction professionnelle - LEA	20	oui	oui	oui	non
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Anthropologie	Anthropologie des dynamiques sociales et du développement	3	X			
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Anthropologie	Anthropologie de la santé	10	X			
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Anthropologie	Anthropologie et métiers du développement durable	20	X			
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Anthropologie	Anthropologie sociale et culturelle	20	X			
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Anthropologie	Langues, cultures et sociétés d'Asie	10	X			
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Archéologie et Histoire de l'Art	Archéologie de la Méditerranée : protohistoire et mondes classiques	20	X			
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Archéologie et Histoire de l'Art	Archéologie opérationnelle terrestre et maritime	8	X			
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Archéologie et Histoire de l'Art	Art et archéologie du Moyen-Age, des Mondes musulman et byzantin	20	X			

Université Aix-Marseille
Offre de formation - Masters mentions sélectives : capacités d'accueil et modalités de sélection

ALLSH	oui	Master 2	SHS	Archéologie et Histoire de l'Art	Art moderne et contemporain	20	x			
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Archéologie et Histoire de l'Art	Métiers du patrimoine	15	X			
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Archéologie et Histoire de l'Art	Préhistoire	20	X			
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Etudes européennes	Etudes européennes	25	X	X		
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Géographie	Mondialisation et développement	25	Dossier			
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Géographie	Structures et dynamiques spatiales	25	Dossier			
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Histoire et humanités	Civilisations méditerranéennes antiques et médiévales	30	OUI	X	Non	Non
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Histoire et humanités	Savoirs, cultures et patrimoines techniques de la Méditerranée	15	OUI	X	Non	Non
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Histoire et humanités	Le monde moderne et contemporain : Méditerranée, Europe, Afrique	30	OUI	X	Non	Non
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Histoire et humanités	Géopolitique du monde arabo-musulman et africain	PAS OUVERTE				
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Histoire et humanités	Métiers des archives et des bibliothèques. Médiation de l'histoire et humanités numériques	15	OUI	X	Non	Non
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Philosophie	Argumentation et influence sociale	20	X			
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Philosophie	Epistémologie et philosophie analytique	20	X			
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Philosophie	Esthétique et théorie des arts	20	X			
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Philosophie	Histoire de la philosophie	20	X			
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Philosophie	Philosophie et histoire des sciences fondamentales : mathématiques et physique	20	X			
ALLSH	oui	Master 2 et M1	SHS	Psychologie	Ergonomie : facteurs humains et ingénierie des systèmes d'informaton	20	oui	oui		
ALLSH	oui	Master 2 et M1	SHS	Psychologie	Psychanalyse et psychopathologie clinique	50	oui	oui		
ALLSH	oui	Master 2 et M1	SHS	Psychologie	Psychologie clinique du développement : enfance, adolescence, vieillissement	20	oui	oui		
ALLSH	oui	Master 2 et M1	SHS	Psychologie	Psychologie clinique et psychopathologie	55	oui	oui		
ALLSH	oui	Master 2 et M1	SHS	Psychologie	Psychologie de l'orientation et de l'insertion et du conseil	20	oui	oui		
ALLSH	oui	Master 2 et M1	SHS	Psychologie	Psychologie et neuropsychologie de perturbations cognitives	20	oui	oui		
ALLSH	oui	Master 2 et M1	SHS	Psychologie	Psychologie sociale de la santé	20	oui	oui		
ALLSH	oui	Master 2 et M1	SHS	Psychologie	Psychologie sociale de l'environnement	spécialité fermée				
ALLSH	oui	Master 2 et M1	SHS	Psychologie	Psychologie sociale du travail et des organisations	20	oui	oui		
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Sociologie	Expertise sociologique de l'action publique dans l'espace euroméditerranéen	12	X	X		
ALLSH	oui	Master 2	SHS	Sociologie	Sociologie des mutations contemporaines	15	X	X		

Université Aix-Marseille
Offre de formation - Masters mentions sélectives : capacités d'accueil et modalités de sélection

Composante	Mention sélective	Type Diplôme	Domaine	Mention	Spécialité	Capacité Accueil	Modalités de sélection (plusieurs choix possibles)			
							Dossier	Entretien	Epreuve écrite	Epreuve orale
EJCAM	oui	Master 2	DEG	Information et communication	Etudes avancées en communication et médias-innovations sociétales et numériques E-Com	40	x			
EJCAM	oui	Master 2	DEG	Information et communication	Communication des organisations et développement durable	40	x			
EJCAM	oui	Master 2	DEG	Information et communication	Journalisme	24			x	x
EJCAM	oui	Master 2	DEG	Information et communication	Communication et contenus numériques	120	x			
EJCAM	oui	Master 2	DEG	Information et communication	Métiers de l'information : communication, lobbying, médias	90	x			

Université Aix-Marseille
Offre de formation - Masters mentions sélectives : capacités d'accueil et modalités de sélection

Composante	Mention sélective	Type Diplôme	Domaine	Mention	Spécialité	Capacité Accueil	Modalités de sélection (plusieurs choix possibles)			
							Dossier	Entretien	Epreuve écrite	Epreuve orale
FDSP		Master 2	DEG	Droit de la santé	Droit privé et public de la santé	30	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit de la santé	Droit médical et pharmaceutique	30	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit de la santé	Expertise dans le système pénal national et international	20	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit des affaires	Droit comparé appliqué	30	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit des affaires	Droit des affaires internationales	35	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit des affaires	Droit des relations de travail	30	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit des affaires	Droit du sport	30	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit des affaires	Droit économique	45	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit des affaires	Droit et fiscalité de l'entreprise	35	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit des affaires	Droit et gouvernance des énergies	20	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit des affaires	Droit et management du transport aérien	35	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit des affaires	Droit social	24	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit des affaires	Droit vitivinicole et des produits de qualité	20	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit des affaires	Environnement, sécurité et qualité de l'entreprise	24	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit des affaires	Ingénierie des sociétés	35	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit des affaires	Monde asiatique des affaires	25	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit des affaires	Procédures bancaires et marché des professionnels	30	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit des affaires	Propriété intellectuelle et nouvelles technologies	45	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit des affaires	Transports maritimes	40	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit des affaires	Transports terrestres	30	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit et management de la culture et des médias	Droit des médias et des télécommunications	25	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit et management de la culture et des médias	Journalisme juridique	20	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit et management de la culture et des médias	Journalisme et communication des organisations publiques et privées	30	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit et management de la culture et des médias	Droit et activités artistiques	25	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit et management de la culture et des médias	Management des organisations et manifestations culturelles	70	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit international et européen	Action et droits humanitaires	80	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit international et européen	Droit de l'Union Européenne	22	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit international et européen	Droit de la reconstruction des Etats	18	X	X	X	
FDSP		Master 2	DEG	Droit international et européen	Droit international et européen de l'environnement	20	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit international et européen	Droit international privé	Fermé				
FDSP		Master 2	DEG	Droit international et européen	Droit international public	22	X	X		

Université Aix-Marseille
Offre de formation - Masters mentions sélectives : capacités d'accueil et modalités de sélection

FDSP		Master 2	DEG	Droit patrimonial, immobilier et notarial	Carrière notariale	20	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit patrimonial, immobilier et notarial	Droit de la banque et des opérations patrimoniales	25	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit patrimonial, immobilier et notarial	Droit de la protection de l'environnement - Territoires méditerranéens	20	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit patrimonial, immobilier et notarial	Droit de la responsabilité et des assurances	20	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit patrimonial, immobilier et notarial	Droit et métiers de l'urbanisme	30	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit patrimonial, immobilier et notarial	Droit et métiers des assurances	40	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit patrimonial, immobilier et notarial	Droit immobilier privé et public	20	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit patrimonial, immobilier et notarial	Fiscalité personnelle et du patrimoine	25	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit patrimonial, immobilier et notarial	Pratique notariale et droit de l'urbanisme et des collectivités locales	20	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit privé et sciences criminelles	Droit privé fondamental	25	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit privé et sciences criminelles	Lutte contre l'insécurité	25	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit privé et sciences criminelles	Lutte contre la criminalité financière et organisée	40	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit privé et sciences criminelles	Métiers de la défense : conseil et formation juridiques des forces armées	30	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit privé et sciences criminelles	Métiers de la police et de l'administration pénitentiaire	30	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit privé et sciences criminelles	Procédures et voies d'exécution	35	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit privé et sciences criminelles	Théorie du droit	25	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Droit privé et sciences criminelles	Sciences criminelles	30	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit public	Carrières administratives	35	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit public	Contrats publics et droit public des affaires	30	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit public	Droit de la reconstruction des Etats	18	X	X	X	
FDSP		Master 2	DEG	Droit public	Droit et management publics des collectivités territoriales	30	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit public	Droit et pratique des contentieux publics	20	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit public	Droit immobilier privé et public	20	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit public	Droit public approfondi	40	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit public	Finances publiques et fiscalité	30	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit public	Métiers de la défense : conseil et formation juridiques des forces armées	30	X			
FDSP		Master 2	DEG	Droit public	Théorie du droit	25	X	X		
FDSP		Master 2	DEG	Histoire du Droit	Histoire du Droit	30	X	X		
FDSP		Master 2	SHS	Urbanisme et Aménagement	Design urbain	Fermé				
FDSP		Master 2	SHS	Urbanisme et Aménagement	Habitat, politique de la ville et renouvellement urbain	20	X	X	X	
FDSP		Master 2	SHS	Urbanisme et Aménagement	Paysage et aménagement	25	X	X		
FDSP		Master 2	SHS	Urbanisme et Aménagement	Urbanisme durable, projet et action opérationnelle	25	X	X	X	

Université Aix-Marseille

Offre de formation - Masters mentions sélectives : capacités d'accueil et modalités de sélection

FDSP		Master 2	SHS	Urbanisme et Aménagement	Urbanisme durable et projet territorial (FC)	25	X	X		
------	--	----------	-----	--------------------------	--	----	---	---	--	--

Université Aix-Marseille

Offre de formation - Masters mentions sélectives : capacités d'accueil et modalités de sélection

Université Aix-Marseille
Offre de formation - Masters mentions sélectives : capacités d'accueil et modalités de sélection

Composante	Mention sélective	Type Diplôme	Domaine	Mention	Spécialité	Capacité Accueil	Modalités de sélection (plusieurs choix possibles)			
							Dossier	Entretien	Epreuve écrite	Epreuve orale
FEG	oui	Master 2	DEG	Administration des institutions culturelles	Administration des institutions culturelles	45	X	X		
FEG	oui	Master 2	DEG	Administration des institutions culturelles	Compétences complémentaires en informatique	25				
FEG	oui	Master 2	DEG	Aix-Marseille Sciences Economiques	Macro-économie et développement	40	X			
FEG	oui	Master 2	DEG	Aix-Marseille Sciences Economiques	Econométrie	40	X			
FEG	oui	Master 2	DEG	Aix-Marseille Sciences Economiques	Economie publique et philosophie économique	40	X			
FEG	oui	Master 2	DEG	Aix-Marseille Sciences Economiques	Finance	40	X			
FEG	oui	Master 2	DEG	Aix-Marseille Sciences Economiques	Compétences complémentaires en informatique	25				
FEG	oui	Master 2	DEG	Banque et Affaires internationales	Financement d'entreprises et d'affaires internationales	60	X	X		
FEG	oui	Master 2	DEG	Banque et Affaires internationales	Management des risques financiers	30	X	X		
FEG	oui	Master 2	DEG	Banque et Affaires internationales	Compétences complémentaires en informatique	25				
FEG	oui	Master 2	DEG	Commerce Décision Gestion	Business law and economics	25	X			
FEG	oui	Master 2	DEG	Commerce Décision Gestion	Création d'entreprise TPE/PME	30	X		pour certains dossiers	
FEG	oui	Master 2	DEG	Commerce Décision Gestion	Management international de l'hospitalité	25	X TOIC exigé			
FEG	oui	Master 2	DEG	Commerce Décision Gestion	Management des risques et de la qualité et ingénierie de la décision parcours MISI	15	X		pour certains dossiers	
				Commerce Décision Gestion	Management des risques et de la qualité et ingénierie de la décision parcours MRQID	20	X	X		
FEG	oui	Master 2	DEG	Commerce Décision Gestion	Management du commerce international	25	X TOIC exigé			
FEG	oui	Master 2	DEG	Commerce Décision Gestion	Marketing des produits innovants	25	X			
FEG	oui	Master 2	DEG	Commerce Décision Gestion	Compétences complémentaires en informatique	25	X	X		
FEG	oui	Master 2	DEG	Comptabilité, finance, fiscalité et patrimoine	Contrôle, audit, conseil (CAC)	25	X	X		
FEG	oui	Master 2	DEG	Comptabilité, finance, fiscalité et patrimoine	Comptabilité, contrôle, audit (CCA)	32	X	X		
FEG	oui	Master 2	DEG	Comptabilité, finance, fiscalité et patrimoine	Finance - Entreprise et marchés	30	X	X		
FEG	oui	Master 2	DEG	Comptabilité, finance, fiscalité et patrimoine	Gestion de patrimoine	35	X	X		
FEG	oui	Master 2	DEG	Comptabilité, finance, fiscalité et patrimoine	Compétences complémentaires en informatique	25				
FEG	oui	Master 2	DEG	Management logistique et stratégie	Distribution et achats	25	X	X		
FEG	oui	Master 2	DEG	Management logistique et stratégie	Logistique de soutien	20	X	X		
FEG	oui	Master 2	DEG	Management logistique et stratégie	Logistique en milieu international	25	X	X		
FEG	oui	Master 2	DEG	Management logistique et stratégie	Pilotage logistique et stratégie des entreprises et des organisations	15	X	X		
FEG	oui	Master 2	DEG	Management logistique et stratégie	Supply chain durable	25	X	X		
FEG	oui	Master 2	DEG	Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE)	Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE)	54 (2 promos en alternance)	X	X		
FEG	oui	Master 2	DEG	Métiers de la mode et du textile	Métiers de la mode et du textile	25	X	X		

Université Aix-Marseille
Offre de formation - Masters mentions sélectives : capacités d'accueil et modalités de sélection

FEG	oui	Master 2	DEG	Métiers de la montagne	Métiers de la montagne	25	X	Non pour les candidats issus du M1 Met Mont. Possible mais pas systématique pour les autres		
-----	-----	----------	-----	------------------------	------------------------	----	---	---	--	--

Université Aix-Marseille
Offre de formation - Masters mentions sélectives : capacités d'accueil et modalités de sélection

Composante	Mention sélective	Type Diplôme	Domaine	Mention	Spécialité	Capacité Accueil	Modalités de sélection (plusieurs choix possibles)			
							Dossier	Entretien	Epreuve écrite	Epreuve orale
FSS	oui	Master 2	ST	Sciences et techniques des activités physiques sportives	Activités physiques pour la santé	15	x	x		
FSS	oui	Master 2	ST	Sciences et techniques des activités physiques sportives	Bio-ingénierie des implants et des tissus	30	x	x		
FSS	oui	Master 2	ST	Sciences et techniques des activités physiques sportives	Ingénierie et ergonomie du mouvement humain	20	x	x		
FSS	oui	Master 2	ST	Sciences et techniques des activités physiques sportives	Management des organisations et services sportifs	30	x	x		
FSS	oui	Master 2	ST	Sciences et techniques des activités physiques sportives	Sciences du mouvement humain	30	x			
FSS	oui	Master 2	ST	Sciences et techniques des activités physiques sportives	Sciences et techniques du coaching sportif	sans objet: cette spécialité est enseignée à Montpellier(master co-habilité)				
FSS	oui	Master 2	ST	Sciences et techniques des activités physiques sportives	Compétences complémentaires en informatique	spécialité non ouverte				

Université Aix-Marseille
Offre de formation - Masters mentions sélectives : capacités d'accueil et modalités de sélection

Composante	Mention sélective	Type Diplôme	Domaine	Mention	Spécialité	Capacité Accueil	Modalités de sélection (plusieurs choix possibles)		
							Dossier	Entretien	Epreuve écrite
IAE	oui	Master 2	DEG	Sciences du Management	Audit interne des organisations	40	X	X	TAGE-MAGE ou IAE Score Message ou GMAT - TOEFL iBT ou TOEIC - Test de français selon origine des étudiants
IAE	oui	Master 2	DEG	Sciences du Management	Contrôle de gestion	40	X	X	TAGE-MAGE ou IAE Score Message ou GMAT - TOEFL iBT ou TOEIC - Test de français selon origine des étudiants
IAE	oui	Master 2	DEG	Sciences du Management	Management des Affaires Internationales	40	X	X	TAGE-MAGE ou IAE Score Message ou GMAT - TOEFL iBT ou TOEIC - Test de français selon origine des étudiants
IAE	oui	Master 2	DEG	Sciences du Management	Management des Ressources Humaines	40	X	X	TAGE-MAGE ou IAE Score Message ou GMAT - TOEFL iBT TAGE-MAGE ou IAE Score
IAE	oui	Master 2	DEG	Sciences du Management	Management de la communication d'entreprise	40	X	X	Message ou GMAT - TOEFL iBT ou TOEIC - Test de français selon origine des étudiants
IAE	oui	Master 2	DEG	Sciences du Management	Management des activités de service	40	X	X	TAGE-MAGE ou IAE Score Message ou GMAT - TOEFL iBT ou TOEIC - Test de français selon origine des étudiants
IAE	oui	Master 2	DEG	Sciences du Management	Management et technologies de l'information	40	X	X	TAGE-MAGE ou IAE Score Message ou GMAT - TOEFL iBT ou TOEIC - Test de français selon origine des étudiants
IAE	oui	Master 2	DEG	Sciences du Management	Management financier international	40	X	X	TAGE-MAGE ou IAE Score Message ou GMAT - TOEFL iBT ou TOEIC - Test de français selon origine des étudiants
IAE	oui	Master 2	DEG	Sciences du Management	Marketing	40	X	X	TAGE-MAGE ou IAE Score Message ou GMAT - TOEFL iBT ou TOEIC - Test de français selon origine des étudiants
IAE	oui	Master 2	DEG	Sciences du Management	Compétences complémentaires en informatique	spécialité non ouverte			

Université Aix-Marseille
Offre de formation - Masters mentions sélectives : capacités d'accueil et modalités de sélection

Composante	Mention sélective	Type Diplôme	Domaine	Mention	Spécialité	Capacité Accueil	Modalités de sélection (plusieurs choix possibles)			
							Dossier	Entretien	Epreuve écrite	Epreuve orale
IEP	oui	Master 2	DEG	Etudes politiques	Carrières publiques	60	X			
IEP	oui	Master 2	DEG	Etudes politiques	Expertise internationale	100	X			
IEP	oui	Master 2	DEG	Etudes politiques	Expertise politique comparée	20	X			
IEP	oui	Master 2	DEG	Etudes politiques	Histoire militaire comparée, géostratégie, défense et sécurité	35	X			
IEP	oui	Master 2	DEG	Etudes politiques	Métiers de l'information : communication, lobbying, médias	65	X			
IEP	oui	Master 2	DEG	Etudes politiques	Mondialisation et stratégie de la décision publique	30	X			
IEP	oui	Master 2	DEG	Etudes politiques	Politiques européennes	40	X			
IEP	oui	Master 2	DEG	Etudes politiques	Politiques publiques euroméditerranéennes	25	X			
IEP	oui	Master 2	DEG	Etudes politiques	Religion et société	15	X			

Université Aix-Marseille
Offre de formation - Masters mentions sélectives : capacités d'accueil et modalités de sélection

Composante	Mention sélective	Type Diplôme	Domaine	Mention	Spécialité	Capacité Accueil	Modalités de sélection (plusieurs choix possibles)			
							Dossier	Entretien	Epreuve écrite	Epreuve orale
IMPGT	oui	Master 2	DEG	Management public	Décision publique	spécialité non ouverte				
IMPGT	oui	Master 2	DEG	Management public	Droit et management publics des collectivités territoriales	35	X	X		
IMPGT	oui	Master 2	DEG	Management public	Gestion des établissements sanitaires et sociaux	50	X	X		
IMPGT	oui	Master 2	DEG	Management public	Intelligence économique et compétitivité territoriale	spécialité non ouverte				
IMPGT	oui	Master 2	DEG	Management public	Management de la qualité	45	X	X		
IMPGT	oui	Master 2	DEG	Management public	Management des administrations publiques	45	X	X		
IMPGT	oui	Master 2	DEG	Management public	Management euro méditerranéen et développement durable	35	X	X		
IMPGT	oui	Master 2	DEG	Management public	Marketing et communication publics	35	X	X		
IMPGT	oui	Master 2	DEG	Management public	Compétences complémentaires en informatique	spécialité non ouverte				
IMPGT	oui	Master 2	DEG	Droit et management de la culture et des médias	Management des organisations et manifestations culturelles	70	X	X		

Université Aix-Marseille
Offre de formation - Masters mentions sélectives : capacités d'accueil et modalités de sélection

Composante	Mention sélective	Type Diplôme	Domaine	Mention	Spécialité	Capacité Accueil	Modalités de sélection (plusieurs choix possibles)			
							Dossier	Entretien	Epreuve écrite	Epreuve orale
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Pathologie humaine	Anthropologie biologique	30	X	X		
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Pathologie humaine	Conseil en génétique et Médecine prédictive	20	X			
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Pathologie humaine	Ethique, sciences, santé et société	15	X			
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Pathologie humaine	Génétique humaine et médicale	25	X			
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Pathologie humaine	Nutrition métabolisme et physiopathologie vasculaire	25	X			
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Pathologie humaine	Maladies infectieuses et contagion -prévention	60	X			
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Pathologie humaine	Oncologie	40	X			
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Pathologie humaine	Sciences de la santé et du développement à l'international	60	X			
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Pathologie humaine	Sécurité sanitaire des aliments	40	X	X		
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Santé Publique	Encadrement des organisations de santé	20	X			
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Santé Publique	Epidémiologie	22	X			
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Santé Publique	Expertise et ingénierie des systèmes d'information en santé	30	X			
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Santé Publique	Handicap et Santé	10	X	X		
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Santé Publique	Méthodes quantitatives et économétriques pour la recherche en santé	30	X			
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Santé Publique	Prévention, éducation pour la santé, éducation thérapeutique	20	X	X		
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Santé Publique	Qualité et gestion des risques en santé	35	X			
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Santé Publique	Santé publique, société et développement	30	X			
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Santé Publique	Société, Environnement, Enjeux Sanitaires (SENS)	30	X	X		

Composante	Mention sélective	Type Diplôme	Domaine	Mention	Spécialité	Capacité Accueil	Modalités de sélection (plusieurs choix possibles)			
							Dossier	Entretien	Epreuve écrite	Epreuve orale
OSU PYTHEAS	oui	Master 2	ST	Océanographie	Biologie et écologie marines	30	oui			
OSU PYTHEAS	oui	Master 2	ST	Océanographie	Environnement marin	15	oui	oui		
OSU PYTHEAS	oui	Master 2	ST	Océanographie	Océanographie physique et biogéochimique (OPB)	30	oui			
OSU PYTHEAS	oui	Master 2	ST	Océanographie	Compétences complémentaires en informatique	10	oui	éventuellement	non	non
OSU PYTHEAS	oui	Master 2	ST	Sciences de l'Environnement Terrestre	Enseignement et formation en SVT	16	oui	oui	éventuellement	éventuellement
OSU PYTHEAS	oui	Master 2	ST	Sciences de l'Environnement Terrestre	Sciences de l'eau	M2 GEMA : 25 M2 HYDRO : 10 M2 ZHM : 15	oui	éventuellement	non	non
OSU PYTHEAS	oui	Master 2	ST	Sciences de l'Environnement Terrestre	Gestion des Risques Naturels et Technologiques (GERINAT)	30	oui	oui	éventuellement	éventuellement
OSU PYTHEAS	oui	Master 2	ST	Sciences de l'Environnement Terrestre	Géologie des Réservoirs (GR2M)	20	oui	éventuellement	éventuellement	éventuellement
OSU PYTHEAS	oui	Master 2	ST	Sciences de l'Environnement Terrestre	Management de l'environnement, valorisation, analyse	M2 MAEVA : 70 M2 MAEVA TE : 15	oui	éventuellement	non	non
OSU PYTHEAS	oui	Master 2	ST	Sciences de l'Environnement Terrestre	Médiation	15	oui	éventuellement	éventuellement	éventuellement
OSU PYTHEAS	oui	Master 2	ST	Sciences de l'Environnement Terrestre	Radioécologie	non ouvert				
OSU PYTHEAS	oui	Master 2	ST	Sciences de l'Environnement Terrestre	Biodiversité, Ecologie et Evolution	M2 BEE : 15 M2 BEE TE : 15 M2 EEGB : 15 M2 INGEBIO : 15	oui	éventuellement	éventuellement	éventuellement
OSU PYTHEAS	oui	Master 2	ST	Sciences de l'Environnement Terrestre	Système Terre : Environnement, Tectonique, Géomorphologie et Paléoclimat (SYSTER)	12	oui	éventuellement	non	non
OSU PYTHEAS	oui	Master 2	ST	Sciences de l'Environnement Terrestre	Compétences complémentaires en informatique	30	oui	éventuellement	non	non

Université Aix-Marseille
Offre de formation - Masters mentions sélectives : capacités d'accueil et modalités de sélection

Composante	Mention sélective	Type Diplôme	Domaine	Mention	Spécialité	Capacité Accueil	Modalités de sélection (plusieurs choix possibles)			
							Dossier	Entretien	Epreuve écrite	Epreuve orale
PHARMACIE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Prévention des risques et nuisances technologiques	Risques nucléaires	24 (capacité globale pour la mention)	x	x		
PHARMACIE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Prévention des risques et nuisances technologiques	Risques professionnels et industriels		x	x		

Composante	Mention sélective	Type Diplôme	Domaine	Mention	Spécialité	Capacité Accueil	Modalités de sélection (plusieurs choix possibles)			
							Dossier	Entretien	Epreuve écrite	Epreuve orale
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Analyses sensorielles	Analyse sensorielle et marketing des produits saveurs-senteurs	20	x	x		
SCIENCES		Master 2	ST	Analyses sensorielles	Compétences complémentaires en informatique	50				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Bioinformatique, biochimie structurale et génomique	Bioinformatique et génomique	30	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Bioinformatique, biochimie structurale et génomique	Bioinformatique, biochimie structurale et génomique	30	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Bioinformatique, biochimie structurale et génomique	Compétences complémentaires en informatique	50				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Chimie	Chimie Informatique, Spectrométries, Analyse (CISA)	30	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Chimie	Chimie Organique, Chimie Verte, Chimie du Vivant (COCV 2)	40	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Chimie	Commercialisation en cosmétique et chimie fine	25	x	x		
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Chimie	Perfectionnement en analyses chimique et spectroscopique	15	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Chimie	Pharmacocinétique	12	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Chimie	Compétences complémentaires en informatique	50				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Développement et Immunologie	Développement et immunologie	30	x	x		
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Développement et Immunologie	Immunologie	15	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Développement et Immunologie	Compétences complémentaires en informatique	50				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Génie des procédés	Génie des procédés	38	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Génie des procédés	Génie des procédés appliqués au nucléaire	20	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Génie des procédés	Compétences complémentaires en informatique	50				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Image et Systèmes	Automatique et génie électrique	40	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Image et Systèmes	Imagerie numérique	20	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Image et Systèmes	Sciences de l'information et des systèmes	15	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Image et Systèmes	Compétences complémentaires en informatique	50				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Informatique	Fiabilité, sécurité et intégration logicielle (FSIL)	36	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Informatique	Génie logiciel	30	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Informatique	Informatique décisionnelle	15	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Informatique	Informatique fondamentale	15	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Informatique	Recherche d'informations multimedia	20	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Informatique	Sciences de l'information et des systèmes	15	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Informatique	Systèmes d'information répartis (SIR)	20	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Instrumentation	Commercialisation en instrumentation scientifique	20	x	x		
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Instrumentation	Ingénierie de projets internationaux en Instrumentation nucléaire	spécialité non ouverte				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Instrumentation	Ingénierie en instrumentation industrielle	28	x	x		
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Instrumentation	Instrumentation des moyens d'essai	24	x	x		
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Instrumentation	Instrumentation, optique et lasers	spécialité non ouverte				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Instrumentation	Réseaux et télécommunications	30	x	x		
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Instrumentation	Compétences complémentaires en informatique	50				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Matériaux	Matériaux avancés pour les nanosciences et l'énergie	18	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Matériaux	Matériaux et technologies associées	50	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Matériaux	Matériaux pour le Stockage et la Conversion de l'Energie - Erasmus Mundus	25	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Matériaux	Modélisation et expérimentation des matériaux pour le nucléaire (MEMN)	spécialité non ouverte				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Matériaux	Compétences complémentaires en informatique	50				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Mathématiques et applications	Enseignement et formation en mathématiques	15	x			

SCIENCES	oui	Master 2	ST	Mathématiques et applications	Ingénierie Mathématique et Modélisation					
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Mathématiques et applications	Mathématiques appliquées et sciences sociales	15	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Mathématiques et applications	Mathématiques générales	30	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Mathématiques et applications	Compétences complémentaires en informatique	50				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Mécanique, Physique et Ingénierie	Acoustique	20	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Mécanique, Physique et Ingénierie	Aéronautique et espace	24	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Mécanique, Physique et Ingénierie	Ecoulements diphasiques, énergétique et combustion	24	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Mécanique, Physique et Ingénierie	Fluides, environnement et risques	spécialité non ouverte				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Mécanique, Physique et Ingénierie	Ingénierie et conception de projets industriels	25	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Mécanique, Physique et Ingénierie	Matériaux et structures avancées	25	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Mécanique, Physique et Ingénierie	Mécanique des fluides et physique non linéaire	25	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Mécanique, Physique et Ingénierie	Sciences du feu et ingénierie de la sécurité incendie	20	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Mécanique, Physique et Ingénierie	Compétences complémentaires en informatique	50				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Microbiologie, biologie végétale et biotechnologies	Biologie végétale et biotechnologie	10	x	x		
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Microbiologie, biologie végétale et biotechnologies	Biotechnologies pour le développement durable (BIODEV)	10	x	x		
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Microbiologie, biologie végétale et biotechnologies	Microbiologie et biotechnologie	25	x	x		
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Microbiologie, biologie végétale et biotechnologies	Compétences complémentaires en informatique	50				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Microélectronique et Nanoélectronique	Dispositifs de la nanoélectronique	20	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Microélectronique et Nanoélectronique	Microcapteurs et systèmes de détection	20	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Microélectronique et Nanoélectronique	Microélectronique	20	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Microélectronique et Nanoélectronique	Compétences complémentaires en informatique	50				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Neurosciences	Neurobiologie, Neurophysiologie, Neuropathologie (N3)	35	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Neurosciences	Neurosciences Intégratives et Cognitives (NIC)	35	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Neurosciences	Compétences complémentaires en informatique	50				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Physique	Enseignement et Formation en Sciences Physiques et Chimiques (EFSPC)	20	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Physique	Matériaux avancés pour les nanosciences et l'énergie	18	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Physique	Mécanique des fluides et physique non linéaire	25	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Physique	Optique et Photonique, Signal et Image	35	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Physique	Physique médicale	spécialité non ouverte				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Physique	Physique théorique et mathématique, astrophysique et physique des particules	25	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Physique	Rayonnement énergie spectroscopies	30	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Physique	Sciences de la fusion et des plasmas	20	x			
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Physique	Compétences complémentaires en informatique	50				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Qualité	Analyse et Qualité	30	x	x		
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Qualité	Compétences complémentaires en informatique	50				
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Sciences, Arts et techniques de l'Image et du Son	Ingénierie de la création et de la réalisation sonore pour le film, la vidéo et le multimédia	18	x	x	x	
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Sciences, Arts et techniques de l'Image et du Son	Ingénierie de la production audiovisuelle, film, vidéo, multimedia	12	x	x	x	
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Sciences, Arts et techniques de l'Image et du Son	Ingénierie de la Prise de Vue, Supports Argentiques et numériques	12	x	x	x	
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Sciences, Arts et techniques de l'Image et du Son	Ingénierie de la Post production de l'Image, Film, Vidéo et Multimedia	12	x	x	x	
SCIENCES	oui	Master 2	ST	Sciences, Arts et techniques de l'Image et du Son	Compétences complémentaires en informatique	50				

MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Pathologie humaine	Sécurité sanitaire des aliments	40	x	x		
MEDECINE	oui	Master 2	Sciences de la Santé	Santé Publique	Société, Environnement, Enjeux Sanitaires (SENS)	30	x	x		

Composante :	FSS
Date Conseil UFR :	29/06/2016

		INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR								2 ^e session (si concer né)		
SITE	Niveau du diplôme	Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée SEM. N°	Période d'enseignement		Vacances Automne		Examens		Vacances Noël		Période d'enseignement		Vacances Hiver		Stages		Vacances Printemps			Examens	
		Du	Au	Du	Au		Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au		Du	Au
Marseille	M2R SMH	11/07/2016	22/07/2016	29/08/2016	07/10/2016	36	12/09/2016 14/11/2016*	16/10/2016 10/12/2016*	Néant	Néant	07/11/2016	08/11/2016	19/12/2016	02/01/2017	Néant	Néant	Néant	Néant	03/01/2017	01/06/2017	Néant	Néant	09/01/2017	10/01/2017	Néant
Marseille	M2 MOS	11/07/2016	22/07/2016	29/08/2016	07/10/2016	38	19/09/2016	09/12/2016	27/10/2016	02/11/2016	12/12/2016	16/12/2016	19/12/2016	02/01/2017	03/01/2017	24/03/2017	20/02/2017	24/02/2017	01/04/2017	30/08/2017	Néant	Néant	27/03/2017	31/03/2017	Néant
Marseille	M2 BTI	11/07/2016	22/07/2016	29/08/2016	07/10/2016	37	19/09/2016	20/01/2017	Néant	Néant	24/01/2017	27/01/2017	19/12/2016	02/01/2017	Néant	Néant	Néant	Néant	01/02/2017	31/08/2017	Néant	Néant	04/07/2017	06/07/2017	Néant
Marseille	M2 IEMH	11/07/2016	22/07/2016	29/08/2016	07/10/2016	36	05/09/2016	09/12/2016	Néant	Néant	12/12/2016	16/12/2016	19/12/2016	02/01/2017	03/01/2017	24/02/2017	Néant	Néant	01/03/2017	30/08/2017	Néant	Néant	27/02/2017	28/02/2017	Néant
Marseille	M2 AP&S	11/07/2016	22/07/2016	29/08/2016	07/10/2016	36	05/09/2016	09/12/2016	27/10/2016	02/11/2016	12/12/2016	16/12/2016	19/12/2016	02/01/2017	03/01/2017	24/02/2017	Néant	Néant	01/03/2017	30/06/2017	Néant	Néant	27/02/2017	28/02/2017	Néant

* Les examens de 1er semestre se font en 2 périodes:

- en novembre pour les enseignements du Tronc Commun et Méthodologie qui ont lieu de septembre à octobre
- en janvier pour les enseignements de Spécialité qui ont lieu de novembre à décembre

Calendrier national des vacances scolaires 2016-2017

Automne : 20/10 au 02/11/2016

Noël : 17/12/2017 au 02/01/2017

Hiver : 11 au 26/02/2017

Printemps : 08 au 23/04/2017

Composante : OSU INSTITUT PYTHEAS
Date Conseil UFR : 24/06/2016

SITES	Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR								2 ^e session (si concerné)		
		Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances Automne		Sem. de Révisions	Examens		Vacances Noël		Périodes d'enseignement		Vacances Hiver		Sem. de Révisions	Vacances Printemps			Examens	
		Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au		Du	Au
ETOILE ET CENTRE	MASTER SET M1	07/07/2016	19/07/2016	25/08/2016	07/10/2016	35 & 36 selon les parcours	19/09/2016	13/01/2017	27/10/2016	02/11/2016	dates variables selon les spécialités	16/01/2017	20/01/017	17/12/2016	02/01/2017	23/01/2017 ou 23/01/2017	10/04/2017 ou 05/05/2017	18/02/2017	26/02/2017	dates variables selon les spécialités	15/04/2017	23/04/2017	11/04/2017 ou 9/05/2017	14/04/2017 ou 12/05/2017	Néant
ETOILE ET CENTRE	MASTER SET M2	07/07/2016	19/07/2016	25/08/2016	07/10/2016	35 & 36 selon les parcours	01/09/2016	16/12/2016	27/10/2016	02/11/2016	dates variables selon les spécialités	03/01/2017	13/01/2017	17/12/2016	02/01/2017	STAGES du 16/01/2017 au 30/09/2017 - Soutenances du 21/06/2017 au 15/09/2017									
LUMINY	M1 OCEANO	07/07/2016	19/07/2016	25/08/2016	07/10/2016	35	01/09/2016	02/12/2016	24/10/2016	30/10/2016	49	12/12/2016	16/12/2016	17/12/2016	02/01/2017	03/01/2017 20/02/2017	10/02/2017 14/04/2017	11/02/2017	19/02/2017	18	15/04/2017	23/04/2017	09/05/2017	19/05/2017	23
LUMINY	M2 OCEANO	07/07/2016	19/07/2016	25/08/2016	07/10/2016	35	01/09/2016	02/12/2016	24/10/2016	30/10/2016	49	12/12/2016	16/12/2016	17/12/2016	02/01/2017	STAGE M2 de janvier à mai - Soutenances en juin									
LUMINY	M2 OCEANO SpPRO	07/07/2016	19/07/2016	25/08/2016	07/10/2016	35	01/09/2016	02/12/2016	24/10/2016	30/10/2016	49	12/12/2016	16/12/2016	17/12/2016	02/01/2017	STAGE M2 - 6 mois entre 1er février 2017 et 30 septembre 2017									

Calendrier national des vacances scolaires 2016-2017

Automne : 20/10 au 02/11/2016
Noël : 17/12/2017 au 02/01/2017
Hiver : 11 au 26/02/2017
Printemps : 08 au 23/04/2017

Composante : POLYTECH
 Date Conseil UFR : sous réserve de validation en conseil d'école le 7/7/2016

SITES	Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR								2 ^è session (si concerné)		
		Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Sem. de Révisions	Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Sem. de Révisions	Vacances PRINTEMPS			Examens	
		Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au		Du	Au
LUMINY	Ingénieurs	11/07/2016 06/07/2016 (IAWEB)	13/07/2016 22/07/2016 (IAWEB)	31/08/2016 22/08/2016 (IAWEB)	07/10/2016	36	06/09/2016	20/01/2017	27/10/2016	02/11/2016	Néant	23/01/2017	27/01/2017	17/12/2016	02/01/2017	30/01/2017	09/06/2017	18/02/2017	25/02/2017	Néant	17/04/2017	22/04/2017	12/06/2017	23/06/2017	35
ETOILE	Ingénieurs	11/07/2016 06/07/2016 (IAWEB)	13/07/2016 22/07/2016 (IAWEB)	31/08/2016 22/08/2016 (IAWEB)	07/10/2016	36	06/09/2016	20/01/2017	27/10/2016	02/11/2016	Néant	23/01/2017	27/01/2017	17/12/2016	02/01/2017	30/01/2017	09/06/2017	18/02/2017	25/02/2017	Néant	17/04/2017	22/04/2017	12/06/2017	23/06/2017	35
ST-JEROME	Ingénieurs	11/07/2016 06/07/2016 (IAWEB)	13/07/2016 22/07/2016 (IAWEB)	31/08/2016 22/08/2016 (IAWEB)	07/10/2016	36	06/09/2016	20/01/2017	27/10/2016	02/11/2016	Néant	23/01/2017	27/01/2017	17/12/2016	02/01/2017	30/01/2017	09/06/2017	18/02/2017	25/02/2017	Néant	17/04/2017	22/04/2017	12/06/2017	23/06/2017	35
	PEIP	11/07/2016 06/07/2016 (IAWEB)	13/07/2016 22/07/2016 (IAWEB)	31/08/2016 22/08/2016 (IAWEB)	05/09/2016 (1A) 19/09/2016 (2A)	36	06/09/2016	20/01/2017	27/10/2016	02/11/2016	Néant	23/01/2017	27/01/2017	17/12/2016	02/01/2017	30/01/2017	09/06/2017	18/02/2017	25/02/2017	Néant	17/04/2017	22/04/2017	12/06/2017	16/06/2017	27

Calendrier national des vacances scolaires 2016-2017

Automne : 20/10 au 02/11/2016
 Noël : 17/12/2017 au 02/01/2017
 Hiver : 11 au 26/02/2017
 Printemps : 08 au 23/04/2017

Composante : DEPARTEMENT DE PHYSIQUE - UFR SCIENCES
 Date Conseil UFR : sous réserve de validation en conseil d'UFR le 8/7/2016

SITE	Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR								2 ^e session (si concerné)				
		Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Sem. de Révisions	Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Sem. de Révisions	Examens			Vacances PRINTEMPS		Période de stage	
		Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au		Du	Au	Du	Au
ST CHARLES	M1 Parcours POESII	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	37	12/09/2016	17/02/2017	24/10/2016	28/10/2016	Néant	A la fin de chaque UE		17/12/2016	02/01/2017	27/02/2017	26/05/2017	18/02/2017	26/02/2017	Néant	A la fin de chaque UE		15/04/2017	23/04/2017	29/05/2017	14/07/2017	Néant

Calendrier national des vacances scolaires 2016-2017

Automne : 20/10 au 02/11/2016
 Noël : 17/12/2016 au 02/01/2017
 Hiver : 11 au 26/02/2017
 Printemps : 08 au 23/04/2017

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2016-2017



Composante :	IAE
Date Conseil UFR :	04/07/2016

SITES	Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR								2 ^e session (si concerné)		
		Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances Automne		Sem. de Révisions	Examens		Vacances Noël		Période d'enseignement		Vacances Hiver		Sem. de Révisions	Examens			Vacances Printemps	
		Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au		Du	Au
Aix	Master 1	06/07/2016	20/07/2016	29/08/2016	07/10/2016	36	05/09/2016	16/12/2016	Néant		Néant	Fin de période de cours		17/12/2016	02/01/2017	03/01/2017	30/04/2017	11/02/2017	26/02/2017	Néant	Fin de période de cours		Néant		Néant
Aix	Master 2	06/07/2016	20/07/2016	29/08/2016	07/10/2016	36	05/09/2016	16/12/2016	Néant		Néant	Fin de période de cours		17/12/2016	02/01/2017	03/01/2017	30/04/2017	11/02/2017	26/02/2017	Néant	Fin de période de cours		Néant		Néant

*Nota Bene :

Les modalités particulières d'enseignement, avec notamment l'intervention de vacataires extérieurs, l'organisation de travaux de groupes ne permet pas de positionner des périodes d'examen prédéterminées. Les épreuves interviennent souvent en fin de modules de cours.
 Les jurys sont organisés en janvier pour la première période d'enseignement et en décembre de la même année afin de tenir compte de la soutenance du mémoire de stage ou d'apprentissage pour la deuxième période et l'année d'inscription.

Calendrier national des vacances scolaires 2016-2017

Toussaint : 20/10 au 02/11/2016
 Noël : 17/12/2016 au 02/01/2017
 Hiver : 11 au 26/02/2017
 Printemps : 08 au 23/04/2017

Composante : UFR SCIENCES
Date Conseil UFR : 29/04/2016-08/07/2016

SITES	Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RETREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR										SEMESTRE PAIR										2e session (si concerné)
		Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Sem. de Révisions	Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Sem. de Révisions	Vacances PRINTEMPS		Examens				
		Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°		
Saint-Charles	M1 AGIS	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	39	30/09/2016	16/12/2016	27/10/2016	02/11/2016	51	03/01/2016	06/01/2017	19/12/2016	02/01/2017	09/01/2017	02/06/2017	20/02/2017	24/02/2017	23	pas de vacances (STAGE)		12/06/2017	16/06/2017	NON		
Saint Jérôme	M1 AGROSCIENCES	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	37	14/09/2016	16/12/2016	27/10/2016	02/11/2016	non	03/01/2017	10/01/2017	18/12/2016	02/01/2017	11/01/2017	31/03/2017	20/02/2017	24/02/2017	14	stage du 18/04/2017 au 31/08/2017	stage du 18/04/2017 au 31/08/2017	10/04/2017	14/04/2017	36		
Saint-Charles	M1 ANALYSES SENSORIELLES	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	38	19/09/2016	16/12/2016	27/10/2016	02/11/2016	51	03/01/2016	06/01/2017	19/12/2016	02/01/2017	09/01/2017	12/05/2017	20/02/2017	24/02/2017	20	17/04/2017	21/04/2017	22/05/2017	26/05/2017	25 et 26		
Saint Jérôme	M1 CHIMIE	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	36	05/09/2016	02/12/2016	28/10/2016	01/11/2016	49	12/12/2016	16/12/2016	17/12/2016	02/01/2017	03/01/2017	03/03/2016	17/02/2016	27/02/2016	9	stage du 20/03/2017 au 30/06/2017	stage du 20/03/2017 au 30/06/2017	13/03/2016	17/03/2016	27		
Luminy	M1 DI	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	36	05/09/2016	09/12/2016	31/10/2016	04/11/2016	50	03/01/2017	10/01/2017	19/12/2016	02/01/2017	16/01/2017	26/05/2017 (Interruption des cours du 13/03 au 17/03/2017)	20/02/2017	24/02/2017	10	17/04/2017	21/04/2017	ECRITS du 13/03/2017 au 17/03/2017	STAGE du 02/06/2017 au 09/06/2017	25		
Saint Jérôme	M1 GENIE DES PROCÉDES	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	38	19/09/2016	16/12/2016	27/10/2016	02/11/2016	non	03/01/2016	10/01/2016	21/12/2016	02/01/2017	11/01/2017 stage du 27/03/2017 au 16/06/2017	17/03/2017	non	non	non	stage	stage	20/03/2017	24/03/2017	27		
Luminy	M1 IS-IN	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	38	19/09/2016	16/12/2016	néant	néant	51 et 52	03/01/2017	13/01/2017	17/12/2016	01/01/2017	16/01/2017	12/05/2017	11/02/2017	19/02/2017	20	08/04/2017	16/04/2017	22/05/2017	02/06/2017	25 et 26		
Saint Jérôme	M1 IS	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	37	19/09/2016	16/12/2016	20/10/2016	02/11/2016	non	03/01/2017	13/01/2017	17/12/2016	02/01/2017	15/01/2017	29/04/2017	11/02/2017	26/02/2017	non	8/4/1/	23/04/2017	09/05/2017	19/05/2017	25		
Saint Jérôme	M1 INFO	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	36	05/09/2016	10/12/2016	27/10/2016	02/11/2016	49	12/12/2016	16/12/2016	17/12/2016	02/01/2017	03/01/2017	24/03/2017	18/02/2017	26/02/2017	13	15/04/2017	23/04/2017	03/04/2017 stage ensuite	07/04/2017 stage ensuite	25/26		
Luminy	M1 INFO	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	36	05/09/2016	10/12/2016	27/10/2016	02/11/2016	49	12/12/2016	16/12/2016	17/12/2016	02/01/2017	03/01/2017	24/03/2017	18/02/2017	26/02/2017	13	15/04/2017	23/04/2017	03/04/2017 stage ensuite	07/04/2017 stage ensuite	25/26		
Saint Jérôme	M1 INSTRUMENTATION	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	38	22/09/2016 au 20/09/2017 (formation comprenant une section en apprentissage, en alternance)		néant		non	Contrôle continu		17/12/2016	02/01/2017	22/09/2016 au 20/09/2017 (formation comprenant une section en apprentissage, en alternance)		19/02/2017	26/02/2017	non	non concernés (en stage ou en alternance)		Contrôle continu		39		
Luminy	M1 INSTRUMENTATION RT	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	37	13/09/2016	16/12/2016	néant	néant	non	04/01/2017	06/01/2016	17/12/2016	03/01/2017	08/01/2017	30/06/2017 (interruption des cours les 27 et 28/03/2017)	20/02/2017	24/02/2016	non	néant	néant	27/03/2017	28/03/2017	28		
Saint Jérôme	M1 MATERIAUX	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	37	12/09/2016	16/12/2016	27/10/2016	02/11/2016	51	03/01/2017	06/01/2017	17/12/2016	02/01/2017	09/01/2017	17/03/17	20/02/2017	24/02/2017	12	en stage du 01/04 au 30/06/2017		27/03/2017	31/03/2017	27		
Luminy	M1 MATHS	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	36	07/09/2016	09/12/2016	27/10/2016	02/11/16	50	09/01/2017	13/01/2017	18/12/2016	01/02/2017	16/01/2017	28/04/2017	20/02/2017	24/02/2017	18	17/04/2017	22/04/2017	09/05/17	15/05/2017	25		
Château Gombert	M1 MATHS	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	36	07/09/2016	09/12/2016	27/10/2016	02/11/16	50	09/01/2017	13/01/2017	18/12/2016	01/02/2017	16/01/2017	28/04/2017	20/02/2017	24/02/2017	18	17/04/2017	22/04/2017	09/05/17	15/05/2017	25		
St Charles	M1 MASS	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	36	05/09/2016	16/12/2016	27/10/2016	02/11/2016	1	09/01/2017	13/01/2017	17/12/2016	02/01/2017	16/01/2017	24/03/2017	18/02/2017	26/02/2017	13	en stage du 08/04 au 23/06/2017		03/04/2017	07/04/2017	Pas de 2ème session		
Château Gombert	M1 MPI	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	36	05/09/2016	09/12/2016	néant	néant	50	03/01/2017	12/01/2016	16/12/2016	02/01/2017	16/01/2017	28/04/2017	néant	néant	18	17/04/2017	23/04/2017	09/05/2017	19/05/2017	25 et 26		

SITES	Niveau du diplôme	Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée SEM. N°	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Sem. de Révisions SEM. N°	Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Sem. de Révisions SEM. N°	Vacances PRINTEMPS		Examens		session (si concerné) SEM. N°		
		Du	Au	Du	Au		Du	Au	Du	Au		Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au		Du	Au	Du	Au		Du	Au
Saint Jérôme	M1 MICRONANO	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	37	12/09/2016	16/12/2016	néant	néant	43	03/01/2017	06/01/2017	17/12/2016	02/01/2017	09/01/2017	31/03/2017	11/02/2017	19/02/2017	non	en stage du 08/04 au 23/06/2017		03/04/2017	07/04/2017	26		
Luminy	M1 MBVB	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	36	05/09/2016	09/12/2016	31/10/2016	04/11/2016	50	14/12/2016 03/01/2017	16/12/2016 06/01/2017	17/12/2016	02/01/2017	18/01/2017 21/03/2017	11/03/2017 11/05/2017	27/02/2017	03/03/2017	10	néant	néant	13/03/2017	17/03/2017	25 & 26		
Saint-Charles	M1 PHYSIQUE-Physique	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	36	06/09/2016	09/12/2016	27/10/2016	02/11/2016	50	03/01/2017	06/01/2017	17/12/2016	02/01/2017	09/01/2017	24/03/2017	18/02/2017	26/02/2017	non	15/04/2017	23/04/2017	27/03/2017 stage du 24/04/2017	31/03/2017 au 09/06/2017	26		
Saint-Charles	M1 PHYSIQUE- POESII	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	37	12/09/2016	17/02/2017	24/10/2016	28/10/2016	Néant	A la fin de chaque UE		17/12/2016	02/01/2017	27/02/2017	26/05/2017	18/02/2017	26/02/2017	Néant	15/04/2017	23/04/2017	A la fin de chaque UE. stage du 29/05/2017 au 14/07/2017		Néant		
Saint-Charles	M1 PHYSIQUE-SPACE	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	36(06/09)	12/09/2016	16/12/2016	néant	néant	2	16/01/2017	27/01/2017	17/12/2016	02/01/2017	30/01/2017	28/04/2017	néant		18	PAS DE CONGES		09/05/2017	24/05/2017	non		
Saint-Charles	M1 PHYSIQUE Marseille Munich	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	36 (05/09)	06/09/2016	09/12/2016	27/10/2016	02/11/2016	50	03/01/2017	06/01/2017	17/12/2016	02/01/2017	09/01/2017	24/03/2017	18/02/2017	26/02/2017	non	15/04/2017	23/04/2017	27/03/2017 stage du 24/04/2017	31/03/2017 au 09/06/2017	26		
Saint Jérôme	M1 QUALITE	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	28/09/2016	29/09/2016	03/02/2017	néant	néant	non	Contrôle Continu		NON	NON	06/02/2017	22/09/2017	néant	néant	non	néant	néant	Contrôle Continu		non		
Aubagne	M1 SATIS	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	36	06/09/2016	11/12/2016	néant		non	12/12/2016	16/12/2016	19/12/2016	02/01/2017	30/01/2017	30/06/2017	20/02/2017	24/02/2017	non	17/04/2017	21/04/2017	Contrôle Continu		34		
Saint Jérôme	M1 PATHOLOGIE HUMAINE -SSA	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	36	08/09/2016	02/12/2016	24/10/2016	28/10/2016	49	12/12/2016	16/12/2016	19/12/2016	02/01/2017	02/01/2017	10/03/2017	20/02/2017	25/02/2017	11	Stage				non		
Saint-Charles	M1 SANTE PUBLIQUE-SENS	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	37	12/09/2016	16/12/2016	24/10/2016	02/11/2016	1	09/01/2017	13/01/2017	18/12/2016	02/01/2017	14/01/2017	19/05/2017	20/02/2017	27/02/2017	21	17/04/2017	24/04/2017	29/05/2017	31/05/2017	25		
Saint Jérôme	M1 INFO ET COMM-VTI (Enseignement à distance)	06/07/2016	22/07/2016	22/08/2016	02/09/2016	44	31/10/2016	24/02/2017	néant		non	Contrôle Continu		17/12/2016	02/01/2017	27/02/2017	14/04/2017	13/02/2017	19/02/2017	non	17/04/2017	23/04/2017	24/04/2017	28/04/2017	non		

Calendrier national des vacances scolaires 2016-2017

Automne : 20/10 au 02/11/2016

Noël : 17/12/2016 au 02/01/2017

Hiver : 11 au 26/02/2017

Printemps : 08 au 23/04/2017

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU : 09-juin-16

Nom de la composante ALLSH

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte <u>sans</u> aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
D.U. Langues		X		120	80	200	40	26	80	54	2 000,00 €	16,67	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
D.U. FLE		X		208	0	208	117	0	91	0	2 000,00 €	9,62	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
D.U. professionnel signant : travailler en langue des signes française		X		184	140	324	55	70	129	70	2 200,00 €	11,96	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
D.U. Formation de base aux métiers du théâtre		X		800	350	1150	400	0	400	350	4 000,00 €	5,00	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
D.U. Métiers l'éducation, de la formation, du secteur sanitaire et du travail social	X			400	140	540	160	35	240	105	4 200,00 €	10,50	
D.U. démarches éducatives en sécurité routière	X			400	140	540	160	35	240	105	4 200,00 €	10,50	
D.U. Ateliers d'écriture	X			300	100	400	120	20	180	80	4 000,00 €	13,33	
D.U. Clinique du travail éducatif et social	X			240		240	80	0	160	0	4 000,00 €	16,67	
D.E.S.U. Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent	X			250	400	650	84	0	166	400	3 000,00 €	12,00	
D.E.S.U. Thérapies cognitives et comportementales (TCC)	X			300	30	330	120	0	180	30	7 500,00 €	25,00	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

7 décembre 2015

Nom de la composante

CFMI

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
Diplôme Universitaire de Musiciens Intervenants (DUMI 1ère année) HMU1MU/101		X		500	250	750	167	83	333	167	3 750,00 €	7,50	Aménagements horaires avec des groupes spécifiques (VAE) sur certains modules.
Diplôme Universitaire de Musiciens Intervenants (DUMI 2ème année) HMU2MU/101		X		500	250	750	167	83	333	167	3 750,00 €	7,50	Cours : Electroacoustique avec Olivier Stalla: 12 heures (stages intensifs 2 journées) Tutorat ; stage à l'école (3 journées pour 3 VAE) Didactique et méthodologie du projet avec ERRA Maïté après 17h30. (projet tutoré) Insertion professionnelle : 1h30 par personne (rédaction CV + lettre de motivation et mises en contact avec employeurs potentiels) 1h : Jeux de rôles et simulation d'entretien à l'embauche. (Individualisé) Jury : (1h30 avec M boivin + 1h30 avec 1 CPEM) Jury final : 3htd Stage à l'école 2ème année: (7 visites de formateurs différents)

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU : 07/07/2016

Nom de la composante EJCAM

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DU "Presse Magazine et Institutionnelle"			X	317	155	472	81	0	236	155	5 000,00 €	15,77	
DU "Edition Presse"			X	160	0	160	0	0	160	0	3 000,00 €	18,75	
DU "Métiers du Journalisme"			X	167	0	167	83	0	84	0	3 000,00 €	17,96	
DU "Métiers de l'information à la radio"			X	120	0	120	0	0	120	0	1 600,00 €	13,33	Tarif unique
DU "Métiers de l'information à la TV"			X	120	0	120	0	0	120	0	1 800,00 €	15,00	Tarif unique

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

30/06/2016

Nom de la composante

ESPE D'AIX-MARSEILLE

ANNEE 2015/2016

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
CESU Accompagnement à l'accès aux compétences professionnelles des métiers de l'enseignement			X	60		60			60	0	0,00 €	0,00	DIN = 200€, pas de frais de formation spécifiques Ce diplôme s'adresse aux candidats aux concours de recrutement (à l'exclusion des étudiants inscrits en masters MEEF 2014/2015) : Ø Inscrits dans un master 2 de recherche, Ø Inscrits dans une préparation à l'agrégation externe. Ø Titulaires d'un master 2 (depuis moins de 2 ans)
CESU Numérique et enseignement (Acquérir et mettre en œuvre les compétences du C2i niveau 2 enseignant, C2i2e)			X	70	24	94			70	24	1 300,00 €	18,57	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU : 23/03/2016

Nom de la composante MAIEUTIQUE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DESU SUIVI GYNECOLOGIQUE DE PREVENTION ET CONSULTATION DE CONTRACEPTION	X			128	24	152	28	8	100	16	1 500,00 €	11,72	
CEU DE SOPHROLOGIE	X			80		80	0		80	0	800,00 €	10,00	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

24/03/2016

Nom de la composante

FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DESU Droit Social et Gestion des Ressources Humaines	X			200	315	515	89	0	111	315	3 150,00 €	15,75	horaires aménagés, destinée aux FC uniquement
DESU Droit de la distribution			X	123	0	123	60	0	63	0	2 500,00 €	20,33	
Diplôme de Juriste en Conseil d'Entreprise (DJCE) 1ère année			X	60	0	60	30	0	30	0	320,00 €	5,33	
Diplôme de Juriste en Conseil d'Entreprise (DJCE) 2ème année			X	200	0	200	100	0	100	0	720,00 €	3,60	
DESU Droit et pratique des affaires			X	141	0	141	27	0	114	0	1 500,00 €	10,64	
DESU Innovation, recherche et brevets			X	162	0	162	76	0	86	0	2 500,00 €	15,43	
DESU Prévention, Traitement Judiciaire des difficultés des Entreprises et Restructurations			X	165	455	620	90	0	75	455	2 550,00 €	15,45	
DESU Ingénierie des organismes sans but lucratif et droit de l'économie sociale et solidaire		X		120	315	435	35	0	85	315	2 150,00 €	17,92	horaires aménagés
DESU Droit et pratique de la médiation et de la négociation en matière commerciale, économique et sociale			X	200	455	655	24	0	176	455	2 500,00 €	12,50	
CESU Politique de l'Habitat et du Logement			X	63	0	63	48	0	15	0	1 170,00 €	18,57	
CESU Enjeux et professions de l'immobilier			X	38	12	0	0	0	38	12	1 100,00 €	28,95	
DU Sciences pénales et de criminologie (sur 2 ans)			X	128	35	163	0	0	128	35	620,00 €	4,84	
DESU Double compétence Finance - Droit pénal			X	457	0	457	186	0	271	0	1 200,00 €	2,63	
DESU Etudes Judiciaires - option Préparation CRFPA			X	265	0	265	27	0	238	0	1 020,00 €	3,85	
DESU Etudes Judiciaires - option Préparation ENM / ENG			X	565	0	565	277	0	288	0	1 100,00 €	1,95	
DESU Economie et gestion du transport aérien (DESEGTA)			X	483	0	483	196	0	287	0	2 250,00 €	4,66	
DESU en Assurances Aériennes et Spatiales (DESUAAS)			X	483	0	483	196	0	287	0	2 250,00 €	4,66	
DESU Management du Transport aérien (DESUMATA)			X	412	600	1012	226	0	186	600	7 250,00 €	17,60	
DESU Expertise en évaluation immobilière - cycle court 1 an			X	300	0	300	150	0	150	0	3 421,00 €	11,40	
DESU Expertise en évaluation immobilière - cycle long sur 2 ans			X	300	0	300	150	0	150	0	1 752,00 €	5,84	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

24/03/2016

Nom de la composante

FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DESU Droit Européen des Affaires - LLM in European Business Law			X	268	0	268	163	0	105	0	4 750,00 €	17,72	
DU CNC Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs - option chef de service			X	284	375	659	167	0	117	375	3 450,00 €	12,15	
DU Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs			X	284	375	659	167	0	117	375	3 450,00 €	12,15	
DU - Management et achat public (sur 2 ans)			X	42	0	42	0	0	42	0	1 283,00 €	30,55	
CESU Droit et actualité des communications électroniques		X		93	420	513	45	0	48	420	500,00 €	5,38	Accompagnement tutoral individuel
DESU Juriste internationaliste de terrain pour les droits de l'homme appliqués		X		240	210	450	100	0	140	210	1 900,00 €	7,92	Accompagnement conception du projet professionnel
DESU Gestion des crises humanitaires et réduction des risques		X		240	0	240	140	0	100	0	1 900,00 €	7,92	Accompagnement conception du projet professionnel
CESU Culture juridique, politique et sociale			X	80	0	80	80	0	0	0	540,00 €	6,75	
DESU Droit européen et international approfondi			X	80	420	500	40	210	40	210	2 083,00 €	26,04	
DESU Ingénierie territoriale et Agenda 21			X	234	0	234	117	0	117	0	2 000,00 €	8,55	
DESU Ethique économique et des affaires			X	132	0	132	60	0	72	0	1 650,00 €	12,50	
DESU Magistère Journalisme et communication des organisations (JCO) 1ère année			X	510	150	660	293	0	217	150	1 150,00 €	2,25	
DESU Magistère Journalisme et communication des organisations (JCO) 2ème année			X	584	150	734	288	0	296	150	1 150,00 €	1,97	
DESU Magistère Journalisme et communication des organisations (JCO) 3ème année			X	274	630	904	274	0	0	630	450,00 €	1,64	
DU Préparation aux concours administratifs			X	310	0	310	155	0	155	0	2 000,00 €	6,45	
DESU Responsabilité sociétale des entreprises			X	135	150	285	33	0	102	150	2 150,00 €	15,93	
DESU Gestion des risques, conformité et droit bancaire (sur 2 ans dont 140h au CFPB)			X	245	0	245	0	0	245	0	8 000,00 €	32,65	
DESU Droit de la banque et gestion du patrimoine (formation sur 21 mois)			X	300	0	300	150	0	150	0	4 950,00 €	16,50	
DESU Conseil en gestion patrimoniale bancaire (sur 17 mois)			X	160	0	160	80	0	80	0	3 600,00 €	22,50	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU : 1^{er} avril 2016

Nom de la composante

FEG

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	Tarif total sans les droits d'inscription nationaux	Tarif horaire sans les droits d'inscription nationaux (hors stage pratique)	TARIF Contrat de professionnalisation	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DESU Chef de produit			X	143	0	143	143	0	0	0	1 190,00 €	8,32 €		
DESU Coaching	X			315	140	455	126	0	189	140	6 000,00 €	19,05 €	Par convention	
DESU de Perfectionnement en comptabilité et audit			X	172	0	172	86	0	86	0	850,00 €	4,94 €		
DESU de Perfectionnement en finance			X	230	0	230	115	0	115	0	1 200,00 €	5,22 €		
DESU Advanced studies in economics			X	168	0	168	168	0	0	0	1 000,00 €	5,95 €		
DESU Perfectionnement au métier de gestionnaire de patrimoine			X	252	0	252	126	0	126	0	2 400,00 €	9,52 €		
DESU Advanced Cost Management			X	143	420	563	100	0	43	420	990,00 €	6,92 €	Par convention	
DESU DSCGU			X										Par convention	Formation modulaire permettant de préparer le DSCG Les tarifs des modules sont présentés dans le feuillet formation non diplômante
DU Devenir entrepreneur			X	249	0	249	0	0	249	0	1 500,00 €	6,02 €	Par convention	
DU Gestion de la paie	X			194	280	474	0	0	194	280	1 500,00 €	7,73 €	Par convention	
DU Intercultural Management			X	132	805	937	100	0	32	805	690,00 €	5,23 €	Par convention	
DU Métiers de l'administration et concours de la fonction publique			X	136	0	136	80	0	56	0	800,00 €	5,88 €		
DU DCGU			X										Par convention	Formation modulaire permettant de préparer le DCG Les tarifs des modules sont présentés dans le feuillet formation non diplômante
Magistère 1 Ingénieur Economiste			X	296	210	506	188	0	108	210	690,00 €	2,33 €		
Magistère 2 Ingénieur Economiste			X	186	280	466	0	0	186	280	690,00 €	3,71 €		1er semestre à l'international dans une université partenaire
Magistère 3 Ingénieur Economiste			X								350,00 €			En parallèle d'un Master 2

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

14-déc-15

Nom de la composante

IAE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
Executive MBA Part time (sur 2 ans)	X			598	0	598	299	0	299	0	25 000,00 €	41,81	pour les deux années
Executive MBA Fast track	X			1 040	0	1 040	470	0	570	0	25 000,00 €	24,04	
DPAE intensif	X			987	0	987	0	0	987	0	7 000,00 €	7,09	
DPAE en 2 ans	X			246	0	246	81	0	165	0	3 500,00 €	14,23	par année
DESU Management des services maritime	X			304	0	304	104	0	200	0	6 000,00 €	19,74	
MSc 1 in Management		X		1 162	497	1 659	478	0	684	497	8 000,00 €	6,88	Horaires, insertion professionnelle, coaching
MSc 2 in Management 2ème année		X		1 162	497	1 659	478	0	684	497	12 000,00 €	10,33	Horaires, insertion professionnelle, coaching
MSc 2 in Management 1ere année en inscription complémentaire à autre diplôme IAE		X		562	497	1 059	178	0	384	497	2 000,00 €	3,56	Horaires, insertion professionnelle, coaching
MSc 2 in Management 2ème année Toutes track en inscription complémentaire à autre diplôme IAE		X		562	497	1 059	178	0	384	497	2 000,00 €	3,56	Horaires, insertion professionnelle, coaching

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

25-avr-16

Nom de la composante

IUT d'AixMarseille

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)		Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte <u>sans</u> aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DESU Gestion des Opérations Logistiques Titre Certifié Niv 2	1°A Cpro	x			778	1050	1828	260	350	518	700	8 558,00 €	11,00	
DESU Gestion des Opérations Logistiques Titre Certifié Niv 2	2°A Cpro	x			272	420	692	90	140	182	280	2 992,00 €	11,00	
CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) Opticien Certifié		x			530	1115	1645	210	420	320	695	5 830,00 €	11,00	Les 2 CQP ont été refondus en un seul
DU Optométrie		x			230	1130	1360	120	440	110	690	2 104,50 €	9,15	
DU Optique de contact		x			230	1130	1360	120	440	110	690	2 104,50 €	9,15	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

31-mars-16

MEDECINE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)		Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL/AN	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DESU	Accès au marché européen dans les industries de santé (European Market Access University Diploma – EMAUD) 4 modules de 24 h sur 1 à 3 ans			X	96	facultatif		48		48		6 720,00 €	70,00	
DESU	Accompagnement à la grossesse et à la naissance			X	120	15 h		17		103		640,50 €	5,34	
DESU	Accueil des urgences pédiatriques	X			180	45 h		60		120		420,00 €	2,33	
DESIU	Acquisition et maintien des compétences en ORL pédiatrique (2 ans)			X	122	12 h par an		30		92		682,50 €	5,59	
DESU	Adolescents difficiles			X	103	facultatif		0		103		1 050,00 €	10,19	
CESU	Agents contagieux hautement pathogènes, épidémies et bioterrorisme			X	82	–		41		41		441,00 €	5,38	
DESIU	Aide médicale d'urgence en milieu maritime			X	130	–		32		98		840,00 €	6,46	
DESIU	Analyse du mouvement chez l'enfant et l'adolescent			X	156	–		39		117		1 470,00 €	9,42	
CESU	Anatomie appliquée aux techniques chirurgicales			X	60	–		17		43		840,00 €	14,00	
DESU	Anatomie coelioscopie et pratiques chirurgicales			X	50	–		19		31		735,00 €	14,70	
DESU	Antibiologie			X	97	–		24		73		801,15 €	8,26	
DESU	Appareillage des personnes en situation de handicap			X	92	–		23		69		960,75 €	10,44	
DESU	Approche multidisciplinaire des soins oncologiques de support et des soins palliatifs			X	88	4 semaines		33		55		945,00 €	10,74	
DESIU	Approfondissement des connaissances médicales	X			120	–		0		120		945,00 €	7,88	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

31-mars-16

MEDECINE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)		Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL/AN	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DESIU	Aptitude à l'expertise médicale	X			130	Non renseigné		43		87		1 323,00 €	10,18	Probatoire 150 €
CESU	Aptitude et soutien sanitaire à la médecine de plongée	X			70	20 h		18		53		315,00 €	4,50	
DESIU	Arthroscopie			X	210	–		52		158		514,50 €	2,45	
CESIU	Audiophonologie pédiatrique			X	60	–		20		40		682,50 €	11,38	
DESU	Autisme (2 ans)	X			70	–		23		47		472,50 €	6,75	
DESIU	Biologie médico-légale (ancien Toxicologie et biologie médico-légale) (2 ans)			X	60	2 sem en 2ème année		20		40		315,00 €	5,25	
DESU	Biologie moléculaire en santé : contexte et techniques			X	134	–		0		134		630,00 €	4,70	
CESU	Biostatistique et méthodologies de base pour la recherche en biologie et en médecine			X	64	20 h		0		64		630,00 €	9,84	
DESU	Cancérologie clinique			X	121	–		40		81		960,75 €	7,94	
DESIU	Cardiologie pédiatrique et congénitale (Niveau I : « compétence »)			X	123	6 mois		0		123		630,00 €	5,12	
DESIU	Cardiologie pédiatrique et congénitale (Niveau II : « expertise »)			X	120	12 mois		0		120		630,00 €	5,25	
DESIU	CESAM			X	131	–		49		82		3 108,00 €	23,73	
DESIU	Chirurgie colo-proctologique			X	125	40 h		18		107		840,00 €	6,72	
DESIU	Chirurgie des cardiopathies congénitales			X	128	–		0		128		525,00 €	4,10	
DESIU	Chirurgie du pied et de la cheville			X	154	–		58		96		472,50 €	3,07	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

31-mars-16

MEDECINE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)		Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL/AN	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DESIU	Chirurgie du rachis (2 ans)			X	68	8 jours minimum		17		51		840,00 €	12,35	
DESIU	Chirurgie du visage : de l'anatomie aux techniques de chirurgie reconstructrices et esthétiques (2 ans)			X	60	–		15		45		1 680,00 €	28,00	
DESIU	Chirurgie endocrinienne et métabolique (2 ans)			X	80	4 semaines sur 2 ans		0		80		493,50 €	6,17	
DESIU	Chirurgie endovasculaire			X	60	–		15		45		798,00 €	13,30	
DESIU	Chirurgie gynécologique robotique			X	170	–		62		108		840,00 €	4,94	
CESU	Chirurgie humanitaire			X	60	–		0		60		525,00 €	8,75	
DESIU	Clinique et prise en charge des auteurs de violences sexuelles (CPEC-AVS)(2 ans)			X	62	–		23		39		1 050,00 €	16,94	
DU	Clinique et thérapie cognitive et comportementale			X	128 112	–		32 28		96 84		1 260,00 €	9,84 11,25	
DESIU	Colposcopie et pathologies cervico vaginales et vulvaires			X	127	–		36		91		735,00 €	5,79	
CESU	Communication scientifique orale et écrite en anglais			X	125	–		18		107		315,00 €	2,52	
DU	Conseil Habitat Santé			X	120	1 semaine (10 h)		0		120		1 470,00 €	12,25	
DESIU	Coordination territoriale en santé publique			X	125	–		42		83		525,00 €	4,20	
DESIU	Cytogénétique onco-hématologie et moléculaire			X	133	–		0		133		787,50 €	5,92	
CESU	Diagnostic biologique en situation précaire			X	70	–		0		70		525,00 €	7,50	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

31-mars-16

MEDECINE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)		Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL/AN	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DU	Droit médical et pharmaceutique			X	162	-		0		162		2 100,00 €	12,96	
DESU	Echoendoscopie digestive	X			120	5 jours		34		86		945,00 €	7,88	
DESIU	Echographie et imagerie non invasive cardiaque et vasculaire (2 ans)			X	100	-		25		75		599,55 €	6,00	
DESIU	Echographie et techniques ultrasonores (3 mentions) (3 ans)			X	120 150 130	5 demi-j/ TC 30 demi-j/ spécialité 30 demi- j/mention 3		30 37,5 32,5		90 112,5 97,5		630,00 €	5,25 4,20 4,84	
DESIU	Echographie gynécologique et obstétricale			X	180	80 h		45		135		840,00 €	4,67	
DESU	Echoscopie et d'échographie pratique en médecine générale			X	126	-		42		84		1 050,00 €	8,33	
CU	Education à la santé - contraception - sexualité - IST			X	62	2 jours		25		37		472,50 €	7,62	
DESIU	Education du patient			X	120	50 h		27		93		1 890,00 €	15,75	
CU	Education thérapeutique pour patients experts			X	63	12 h		0		63		52,50 €	0,83	
DESIU	Endocrinologie et diabétologie pédiatriques (2 ans)			X	75	-		0		75		840,00 €	11,20	
DESU	Enfant malade(L') : pour une alliance de soins (2 ans)	X			70	-		23		47		472,50 €	6,75	
CESU	Entomologie médicale			X	60	-		0		60		630,00 €	10,50	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

31-mars-16

MEDECINE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)		Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL/AN	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
CU	Ethique et maladies d'Alzheimer	X			61	–		23		38		399,00 €	6,54	
DESIU	Ethique et pratiques médicales			X	276	12 jours en 1ère année		21		255		630,00 €	2,28	réinscription mémoire 152 €
DESU	Ethique médicale			X	140	80 h		20		120		719,25 €	5,14	réinscription mémoire 152 €
DESIU	Etudes(D') de la sexualité humaine (3 ans)			X	70	–		10		60		719,25 €	10,28	
DESIU	Etudes(D') de la sexualité humaine option conseil et éducation sexuelle (2 ans)	X			50	–		14		36		719,25 €	14,39	
CESU	Evaluation des pratiques professionnelles en médecine, pharmacie et odontologie			X	73	35 h		20		53		525,00 €	7,19	
DESU	Evaluation médicale			X	168	–		56		112		1 050,00 €	6,25	
DESU	Exploration et traitement des maladies auto- immunes			X	142	–		47		95		840,00 €	5,92	
DESIU	FARC - TEC (Formation des Assistants de Recherche Clinique et des Techniciens d'Etudes Cliniques)			X	140	–		80		60		1 260,00 €	9,00	
DESIU	FIEC (Formation des Investigateurs aux essais cliniques des médicaments)			X	365	–		137		228		1 417,50 €	3,88	
DESU	Formation au management hospitalier et à la gestion de projets médicaux	X			128	–		0		128		2 310,00 €	18,05	
DESIU	Formation complémentaire en gynécologie obstétrique pour les médecins généralistes	X			160	–		53		107		1 050,00 €	6,56	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

31-mars-16

MEDECINE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)		Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL/AN	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DESIU	Formation complémentaire en pathologie médico – légale au Vietnam	X			241	–		90		151		157,50 €	0,65	
DESU	Formation des professionnels de la santé à la prise en charge de la douleur			X	121	–		40		81		960,75 €	7,94	
DESU	Gérontologie sanitaire et sociale (2 ans)			X	66	–		25		41		787,50 €	11,93	
DESIU	Gérontopsychiatrie et psychopathologie du vieillessement			X	120	–		0		120		787,50 €	6,56	
CU	Gestion de données cliniques, clinical data management			X	70	–		28		42		1 102,50 €	15,75	
DESIU	Gestionnaire de CAS	X			204	–		29		175		1 606,50 €	7,88	
DESIU	Hématologie et immunologie pédiatrique			X	202	6 mois		61		141		537,60 €	2,66	
DESU	Homéopathie et thérapeutique homéopathique (3 ans)			X	110	15 demi-j		48		72		804,30 €	7,31	
DU	Hygiène hospitalière et de gestion de la contagion			X	113	–		50		63		735,00 €	6,50	
DESU	Hypnose médicale			X	192	–		64		128		1 260,00 €	6,56	
DESU	Identification en anthropologie médico - légale (2 ans)			X	240	–		80		160		1 050,00 €	4,38	
DESIU	Imagerie cardiaque et vasculaire (2 ans)			X	120	1 vacation/sem soit 120 h		0		120		1 050,00 €	8,75	
DESIU	Imagerie nephro-urologique morphologique, fonctionnelle et interventionnelle			X	120	30 demi-j		40		80		525,00 €	4,38	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

31-mars-16

MEDECINE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)		Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL/AN	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DESIU	Imagerie pédiatrie et périnatale (2 ans)			X	60	6 mois		10		50		1 050,00 €	17,50	
DU	Infirmier (ère) coordinateur (trice) en EHPAD ou en SSIAD	X			146	10 demi-j		49		97		1 890,00 €	12,95	
DESU	Informatique et information médicale			X	120	_		24		96		630,00 €	5,25	
DESU	Initiation aux outils de la décision médicale			X	126	_		54		72		525,00 €	4,17	
DESU	Kinésithérapie du sport et de rééducation	X			120	20 h		40		80		1 575,00 €	13,13	
CESU	Législation et expertise psychologique et psychiatrique			X	60	_		0		60		1 228,50 €	20,48	
DESIU	Maintien des connaissances et des compétences en anesthésie pédiatrique			X	65	10 jours		24		41		787,50 €	12,12	
CESU	Maladies rares : de la recherche au traitement			X	145	_		41		104		1 417,50 €	9,78	
DESIU	Mécanique et Techniques Obstétricales			X	150	_		50		100		840,00 €	5,60	
DESU	Médecine de la reproduction oncofertilité			X	125	10 h		18		107		525,00 €	4,20	
DESIU	Médecine de rééducation (2 ans)	X			120	400 h/an		44		76		960,75 €	8,01	
DESU	Médecine du don de sang			X	120	35 h		34		86		441,00 €	3,68	
DESIU	Médecine et réanimation néonatale (2 ans)	X			60	24 mois		0		60		666,75 €	11,11	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

31-mars-16

MEDECINE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)		Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL/AN	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DESIU	Médecine fœtale			X	150	-		50		100		840,00 €	5,60	
DESIU	Médecine hyperbare et médecine de plongée			X	156	-		39		117		630,00 €	4,04	
DESIU	Médecine intensive (2 ans)	X			80	-		0		80		588,00 €	7,35	
DESIU	Médecine manuelle ostéopathie			X	149	-		56		93		1 575,00 €	10,57	
DU	Médecine physique et de réadaptation et psychomotricité	X			120	-		44		76		3 780,00 €	31,50	
DESU	Médecine statutaire et médecine agréée			X	120	-		30		90		1 323,00 €	11,03	
DESIU	Médecine Tropicale et Méditerranéenne - Santé Internationale			X	125	-		47		78		840,00 €	6,72	
DESIU	Médecins coordonnateur et traitant : les soins psychiatriques à l'interface santé-justice			X	121	-		36		85		1 575,00 €	13,02	
DESU	Méthodes quantitatives et économétriques en santé (MQES)			X	122	-		61		61		1 575,00 €	12,91	
DESU	Méthodes statistiques avancées en santé (M.S.T.A.V.S)			X	123	-		92		31		945,00 €	7,68	
DESU	Méthodes statistiques et épidémiologiques en santé (M.S.T.E.P.S)			X	124	-		41		83		945,00 €	7,62	
DESIU	Myologie	X			126	280 h		21		105		420,00 €	3,33	
DESIU	Néphropathologie			X	120	24 h		17		103		1 942,50 €	16,19	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

31-mars-16

MEDECINE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)		Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL/AN	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DESIU	Neuropathies périphériques			X	139	3 mois		35		104		1 365,00 €	9,82	
CESU	Oncogénétique et pathologies génétiques de l'adulte			X	90	1 mois		0		90		840,00 €	9,33	
CU	Oncogénétique et pathologies génétiques de l'adulte			X	90	2 semaines		0		90		840,00 €	9,33	
DESIU	Oncogériatrie clinique et thérapeutique			X	120	1 semaine		20		100		1 086,75 €	9,06	
DESU	Onco-gynécologie			X	114	2 jours		38		76		840,00 €	7,37	
DESIU	Oncologie digestive			X	126	–		21		105		630,00 €	5,00	
DESIU	Oncologie pédiatrique			X	130	6 mois		52		78		1 365,00 €	10,50	
DESIU	Oncologie pulmonaire			X	120	–		34		86		577,50 €	4,81	
DESIU	Onco-urologie (2 ans)	X			62,5	–		0		63		210,00 €	3,36	
DESIU	Ophtalmologie pédiatrique			X	120	–		30		90		787,50 €	6,56	
DESU	Ostéologie humaine : du contexte archéologique au médico - légal			X	155	–		50		105		1 050,00 €	6,77	
CESU	Paléopathologie humaine			X	107	–		36		71		1 050,00 €	9,81	
DESIU	Pathologie chirurgicale de la main (2 ans)			X	141	3 mois		47		94		630,00 €	4,47	
DESIU	Pathologie chirurgicale du genou			X	120	40 h		20		100		1 344,00 €	11,20	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

31-mars-16

MEDECINE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)		Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL/AN	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DESIU	Pathologie de l'appareil locomoteur liée à la pratique du sport			X	124	-		45		79		514,50 €	4,15	
DESIU	Pathologie moléculaire (2 ans)			X	70	80 h		23		47		840,00 €	12,00	
DU	Patients experts – maladies chroniques	X			123	30 h		0		123		52,50 €	0,43	
CESU	Pédagogie dans les professions de santé			X	60	-		0		60		283,50 €	4,73	
DESU	Pédagogie médicale			X	120	-		0		120		367,50 €	3,06	
DESIU	Perfectionnement en anesthésie et analgésie locorégionale			X	128	12 mois		43		85		840,00 €	6,56	
CESU	Phacoalternative	X			75	10 jours		33		42		52,50 €	0,70	
DESU	Plaies, brûlures et cicatrisation	X			140	15 demi-j		0		140		630,00 €	4,50	
DESU	Polyhandicap chez l'enfant	X			120	10 jours		0		120		735,00 €	6,13	
DESIU	Pratique chirurgicale en cancérologie			X	120	-		40		80		840,00 €	7,00	
DESU	Pratiques médicales en santé travail pour la formation des collaborateurs médecins niveau 1 (2 ans)	X			119	2 ans		40		79		4 725,00 €	39,71	
DESU	Pratiques médicales en santé travail pour la formation des collaborateurs médecins niveau 2	X			200	A temps plein		33		167		1 575,00 €	7,88	
DESIU	Pratiques orientées autour du rétablissement			X	120	-		30		90		840,00 €	7,00	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

31-mars-16

MEDECINE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)		Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL/AN	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
CESU	Prévention et prise en charge des maladies du voyageur			X	80	-		0		80		840,00 €	10,50	
DESIU	Prise en charge des traumatisés sévères			X	120	-		0		120		525,00 €	4,38	
DESIU	Prise en charge du transsexualisme			X	122	-		41		81		2 100,00 €	17,21	
DESIU	Prise en charge médicale de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine et des comorbidités associées			X	120	14 h		20		100		945,00 €	7,88	
CESU	Procédure et expertise en assurance de personnes			X	65	-		0		65		1 323,00 €	20,35	
DESU	Psychiatrie et psychologie légales			X	120	60 h		34		86		1 323,00 €	11,03	
DU	Psychomotricité du vieillissement	X			118	-		35		83		3 780,00 €	32,03	
DESU	Psychopathologie clinique (1 à 3 ans)			X	100	100 h en 2ème et 3ème année		22		78		3 675,00 €	36,75	
												2 100,00 €	21,00	
DESIU	Réanimation et urgences pédiatriques (2 ans)			X	61	4 semaines		23		38		682,50 €	11,19	
DIU	Recherches en sciences infirmières niveau 1 : construire un objet de recherche en sciences infirmières			X	140	-		60		80		2 625,00 €	18,75	
DIU	Recherches en sciences infirmières niveau 2 : construire un protocole de recherche en sciences infirmières			X	140	-		0		140		2 625,00 €	18,75	
DESU	Recherches microchirurgicales (2 ans)			X	67	-		15		52		1 470,00 €	21,94	1ere année
												1 680,00 €	25,07	2eme année

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

31-mars-16

MEDECINE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)		Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL/AN	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DESIU	Reconstruction mammaire et chirurgie oncoplastique, recours en sénologie carcinologique			X	120	15 jours		30		90		840,00 €	7,00	
DESU	Réhabilitation psycho-sociale			X	120	40 h		0		120		1 260,00 €	10,50	
DESU	Réparation juridique du dommage corporel			X	120	–		45		75		1 323,00 €	11,03	
DESU	Résonance magnétique nucléaire biomédicale			X	130	–		0		130		735,00 €	5,65	
DESIU	Rythmologie et stimulation cardiaque (2 ans)			X	65	2 ans		16		49		420,00 €	6,46	
DU	Santé au travail	X			168	6 mois		56		112		2 625,00 €	15,63	
DESU	Santé humanitaire			X	122	–		0		122		1 155,00 €	9,47	
DESIU	Sénologie			X	120	–		40		80		840,00 €	7,00	
DESIU	Sexologie (3 ans)			X	70	–		20		50		1 002,75 €	14,33	
DESU	Soins infirmiers en réanimation			X	120	–		40		80		945,00 €	7,88	
DESIU	Soins palliatifs et éthique (2 ans)			X	108	4 semaines		25		83		1 050,00 €	9,72	
DESU	Surveillance épidémiologique et prise en charge de crises sanitaires			X	128	–		48		80		1 102,50 €	8,61	
DESU	Système de santé et sécurité sociale			X	120	–		40		80		1 050,00 €	8,75	
DESIU	Tabacologie et aide au sevrage tabagique			X	120	6 demi-j		40		80		1 050,00 €	8,75	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

31-mars-16

MEDECINE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)		Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL/AN	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DESU	Techniques chirurgicales et instrumentales en cancérologie			X	120	-		40		80		840,00 €	7,00	
DESU	Techniques d'hystérocopie opératoire et diagnostique			X	120	-		36		84		525,00 €	4,38	
DESIU	Techniques échographiques appliquées à l'anesthésie réanimation (2 ans)			X	65	12 mois		10		55		945,00 €	14,54	
DU	Traitement de l'information médicale	X			126	35 h		0		126		735,00 €	5,83	
DESU	Transfusion sanguine-Sécurité transfusionnelle et hémovigilance			X	126	100 h		42		84		714,00 €	5,67	
DESIU	Traumatologie viscérale			X	130	-		37		93		1 575,00 €	12,12	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU : 06-juin-16

Nom de la composante

ODONTOLOGIE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DESU IMPLANTOLOGIE			X	124		124			124	0	2 800,00 €	22,58	
DESU ODONTOLOGIE RESTAURATRICE ET ESTHETIQUE			X	139		139			139	0	2 800,00 €	20,14	
DESU PARODONTOLOGIE EN PRATIQUE CLINIQUE			X	120		120			120	0	2 800,00 €	23,33	
DESU GESTION DES PATIENTS A RISQUES ET DES URGENCES EN ODONTOLOGIE			X	138		138			138	0	1 800,00 €	13,04	
DESU ENDODONTIE DE MARSEILLE			X	124		124			124	0	3 100,00 €	25,00	
DESU OMNIPRATIQUE CLINIQUE EN ODONTOLOGIE (La Réunion)			X	126		126			126	0	2 600,00 €	20,63	
CESU PROTHESE FIXEE			X	75		75			75	0	1 800,00 €	24,00	
CESU OCCLUSODONTIE			X	75		75			75	0	1 800,00 €	24,00	
DESU OCCLUSODONTIE			X	123		123			123	0	2 000,00 €	16,26	
DESIU BIOMATERIAUX DENTAIRES EN PRATIQUE CLINIQUE			X	130		130			130	0	2 100,00 €	16,15	
DESU ODONTOLOGIE APPLIQUEE, mentions Parodontologie ou Implantologie ou Odontologie restauratrice ou Endodontie ou Chirurgie orale ou Prothèse ou Odontologie pédiatrique			X	138		138			138	0	3 100,00 €	22,46	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

24/06/2016

Nom de la composante

OSU - PYTHEAS

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DESU Biodiversité Villes et territoires	x			200	114	314	100	57	100	57	2 575,00 €	12,88	Stagiaires des Collectivités territoriales

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU : 07/04/2016

Nom de la composante

UFR DE PHARMACIE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
C.E.S.U. Auditeur interne	X			60	24	84	24	8	36	16	1 000,00 €	16,67	
C.U. Auditeur interne	X			60	24	84	24	8	36	16	1 000,00 €	16,67	
C.U Technicien de laboratoire qualicien	X			60	0	60	24	0	36	0	900,00 €	15,00	
C.E.S.U. Principe fondamentaux et modèles usuels en pharmacocinétique de population			X	60		60			60	0	1 000,00 €	16,67	
C.E.S.U. Perfectionnement des approches de population. Modélisation en recherche et développement			X	60		60			60	0	1 000,00 €	16,67	
DESIU Plantes Médicinales et Phytothérapie			X	123		123			123	0	1 000,00 €	8,13	
D.E.S.U Assurance Qualité à l'Officine			X	130		130			130	0	900,00 €	6,92	
D.E.S.U de QUALITICIEN EN BIOLOGIE MEDICALE	X			96	24	120	40	8	56	16	3 800,00 €	39,58	
D.E.S.U. Formation Spécialisée de niveau 1 à l'Expérimentation animale			X	120		120			120	0	1 800,00 €	15,00	sous réserve approbation du conseil de composante du 05/07/2015
D.E.S.U. Formation Spécialisée de niveau 1 à l'Expérimentation animale et en option, formation particulière à la chirurgie expérimentale			X	120		120			120	0	1 600,00 €	13,33	sous réserve approbation du conseil de composante du 05/07/2015
D.E.S.U. Modélisation & Simulation : Approches de Population en Pharmacocinétique - Pharmacodynamie			X	120		120			120	0	2 000,00 €	16,67	
D.E.S.U. Nutrition, Diététique et Santé			X	80		80			80	0	500,00 €	6,25	
D.E.S.U. Petit Appareillage en Orthopédie			X	120		120			120	0	1 150,00 €	9,58	
D.E.S.U. Pharmacie Vétérinaire			X	120		120			120	0	1 000,00 €	8,33	
D.E.S.I.U d'homéopathie et de Thérapeutique homéopatique (Co-habilitation avec Médecine) la première année valide le C.E.U d'homéopathie			X	120		120			120	0	700,00 €	5,83	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU : 07/04/2016

Nom de la composante

UFR DE PHARMACIE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DESU Maintien et soins à domicile de la personne âgée			X	120		120			120	0	1 200,00 €	10,00	
DESU Management et Développement stratégique de l'Officine			X	120		120			120	0	1 100,00 €	9,17	
CU de Préparation à l'épreuve du concours d'entrée au Centre des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière	X			36		36			36	0	305,00 €	8,47	
CU de Compétences Techniques en Pharmacie Hospitalière (CTPH)	X			24		24			24	0	800,00 €	33,33	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

07/07/2016

Nom de la composante

POLYTECH

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
CESU Transmission Energétique		x		72	0	72	36		36	0	864,00 €	12,00	
DU Biotechnologie de la Santé		x		160		160			160	0	1 920,00 €	12,00	
DU Management des technologies de l'Information et de la Communication		x		150		150	80		70	0	1 800,00 €	12,00	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU : 08/04/2016

Nom de la composante UFR SCIENCES

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NIVEAU	NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DU	Optique Physiologique et optométrie 1ère année		X		754,00	210,00	964,00	377,00	0,00	377,00	210,00	3 400,00 €	4,51	modules d'accompagnement
DU	Optique Physiologique et optométrie 2ère année		X		806,00	0,00	806,00	403,00	0,00	403,00	0,00	3 400,00 €	4,22	modules d'accompagnement
DU	Analyse sensorielle et dégustation	X			345,00	245,00	590,00	172,50	0,00	172,50	245,00	3 700,00 €	10,72	modules d'accompagnement
DESIU	Posturologie clinique		X		176,00	0,00	176,00	88,00	0,00	88,00	0,00	1 000,00 €	5,68	modules d'accompagnement
DU	Diplôme Européen de Sciences Sociales DEUSS		X		230,00	140,00	370,00	120,00	0,00	110,00	140,00	3 000,00 €	13,04	modules d'accompagnement
DESU	Stratégies Expérimentales et Traitement de l'Information SETI		X		198,00	560,00	758,00	99,00	0,00	99,00	560,00	4 500,00 €	22,73	modules d'accompagnement

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

Nom de la composante

S U F A

ANNEE 2015/2016

DIPLOMES UNIVERSITAIRES - CERTIFICATS D'ETUDES UNIVERSITAIRES - DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES

NOM DU DIPLOME (tel que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DU Management de proximité des organisations sanitaires et médico-sociales	X			126	0	126	0	0	0	0	4 500,00 €	35,71	Formation sur 18 mois à compter d'avril 2015; la répartition des heures entre la période septembre à décembre 2015 et la période janvier à août 2016 se fera à la demande des partenaires
DU Prévention et gestion des risques liés à l'hygiène	X			147	0	147	0	0	0	0	5 250,00 €	35,71	Formation sur 14 mois à compter de mars 2015; la répartition des heures entre la période septembre à décembre 2015 et la période janvier à août 2016 se fera à la demande des partenaires
DU Assistant Commercial Bancaire	X			297	0	297	0	0	0	0	44 550,00 €	150,00	Parcours de 14 mois; la répartition des heures entre la période septembre à décembre 2015 et la période janvier à août 2016 se fera à la demande des partenaires
CU Préventeur de risques	X			60	0	60	0	0	0	0	2 000,00 €	33,33	La répartition des heures entre la période septembre à décembre 2015 et la période janvier à août 2016 se fera à la demande des partenaires

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :

09/06/2016

Nom de la composante

ALLSH

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DEUST Formation de base aux métiers du théâtre	1ère année		X		800	350	1150	400	0	400	350	8 000,00 €	10,00	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	2ème année		X		800	350	1150	400	0	400	350	8 000,00 €	10,00	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
LICENCE ARTS LETTRES LANGUES														
Arts Plastiques			X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Lettres			X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
LLCER (langues, littératures et civilisations étrangères et régionales)			X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Musique			X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Humanités: lettres, langues et cultures			X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
LEA (langues étrangères appliquées)	1ère année		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	2ème année		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	3ème année		X		800	315	1115	370	0	430	315	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Arts du spectacle	1ère année, 2ème année, 3ème année		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	3ème année Parcours Arts de la scène		X		400	250	650	150	0	250	250	6 000,00 €	15,00	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
LICENCE SCIENCES HUMAINES et SOCIALES														
Anthropologie Sociale et Culturelle			X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Géographie			X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Histoire			X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Histoire de l'art et archéologie			X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Philosophie			X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Sciences du langage			X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Sociologie			X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Psychologie	1ère et 2ème année		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	3ème année		X		800	80	880	300	0	500	80	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Sciences de l'Education	Education et Enseignement		X		400	80	480	250	0	150	80	6 000,00 €	15,00	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	Education et Formation (LB1, LB2 et LC)	X			400	245	645	160	70	240	175	6 200,00 €	15,50	
	Education et Formation (LD1, LD2)	X			400	245	645	160	70	240	175	6 200,00 €	15,50	
LICENCE PRO														
Développement et protection du patrimoine culturel			X		450	560	1010	300	0	150	560	8 000,00 €	17,78	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Gérontologie			X		550	450	1000	300	80	250	370	9 760,00 €	17,75	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
MMAC Métiers de la Médiation par des approches Artistiques et Culturelles	E-learning	X			620	420	1040	156	126	464	294	9 200,00 €	14,84	
	Présentiel		X		450	420	870	200	0	250	420	8 000,00 €	17,78	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Intervention sociale	Professionnels signeurs dans les métiers enseignement, éducation et action sociale - T3S Travailleurs Sociaux et Soignants Signeurs		X		450	560	1010	300	0	150	560	8 000,00 €	17,78	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
MASTER ARTS LETTRES LANGUES														
Aire culturelle anglophone			X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Aire culturelle asiatique			X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :

09/06/2016

Nom de la composante

ALLSH

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
Aire culturelle romane			X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Aire culturelle slave			X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Aire interculturelle franco-allemande			X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Sciences du langage			X		420	560	980	240	0	180	560	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Lettres			X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Arts	Médiation Culturelle de l'Art		X		800	210	1010	269	0	531	210	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	Dramaturgie et écritures scéniques		X		400	400	800	200	0	200	400	8 200,00 €	20,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Aire culturelle arabe, musulmane et hamito-sémitique	Recherche		X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M2 PRO/Tourisme Patrimoine		X		420	630	1050	300	0	120	630	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
LEA (langues étrangères appliquées)	1ère année		X		800	310	1110	260	0	540	310	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	2ème année		X		420	630	1050	140	0	280	630	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Négociation internationale et interculturelle	1ère année		X		840	0	840	370	0	470	0	8 200,00 €	9,76	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	2ème année	X	X		420	630	1050	420	0	0	630	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Traduction Professionnelle LEA	1ère année		X		507	0	507	286	0	221	0	8 200,00 €	16,17	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	2ème année		X		420	630	1050	240	0	180	630	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
MASTER SCIENCES HUMAINES et SOCIALES														
Anthropologie Sociale et Culturelle			X		800	560	1360	240	0	560	560	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Géographie			X		800	420	1220	240	0	560	420	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Histoire et humanités			X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Philosophie			X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Sociologie			X		420	0	420	325	0	95	0	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Archéologie et histoire de l'art			X		800	350	1150	240	0	560	350	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Education et Formation	Recherche en éducation et formation		X		420		420	200	0	220	0	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	1ère année pro	X			400	245	645	160	70	240	175	7 200,00 €	18,00	
	2ème année pro (B1, B2, C1,C2 et C3)	X			400	420	820	160	70	240	350	8 000,00 €	20,00	
	2ème année pro (D1, D2, D3 et D4)	X			400	420	820	160	70	240	350	8 000,00 €	20,00	
1ère et 2e année pro, tarif pour les 2 ans	X			800	665	1465	0	0	800	665	13 000,00 €	16,25		
Ergologie	1ère année		X		400	0	400	180	0	220	0	8 200,00 €	20,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	2ème année		X		466	350	816	180	0	286	350	8 200,00 €	17,60	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	1ère et 2e année, tarif pour les 2 ans	X			866	350	1216	0	0	866	350	10 000,00 €	11,55	
Etudes européennes	1ère année		X		560		560	230	0	330	0	8 200,00 €	14,64	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	2ème année		X		420	700	1120	390	0	30	700	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Psychologie	1ère année		X		420	300	720	270	0	150	300	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	2ème année		X		420	500	920	270	0	150	500	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
DOCTORAT ET PREPARATION AGREGATION														
Doctorat			X		600	200	800	240	0	360	200	8 200,00 €	13,67	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Préparation Agrégation			X		200		200	80	0	120	0	1 500,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

07/07/2016

Nom de la composante

EJCAM

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
Master Information et Communication 1ère année	Communication et Contenus Numériques parcours "Nouveau Journalisme"		X		655	343	998	269	0	386	343	5 000,00 €	7,63	Remise à niveau (web marketing, communication et écriture web) Méthodologie - Rédaction CV
	Communication et Contenus Numériques parcours "Communication"		X		620	343	963	269	0	351	343	5 000,00 €	8,06	Remise à niveau (web marketing, communication et écriture web) Méthodologie - Rédaction CV
	Communication et Contenus Numériques parcours "Médias Santé"		X		670	343	1013	284	0	386	343	5 000,00 €	7,46	Remise à niveau (web marketing, com et écriture web) Méthodologie - Rédaction CV
	Communication et Contenus Numériques parcours "Gestion de Contenus"		X		661	343	1004	269	0	392	343	5 000,00 €	7,56	Méthodologie et management
	Journalisme		X		743	343	1086	383	0	360	343	5 000,00 €	6,73	Rédaction CV - Méthodologie
	Communication des Organisations et Développement Durable		X		398	343	741	258	0	140	343	5 000,00 €	12,56	Management et méthodologie de projets communicants
	Etudes avancées en Communication et Médias		X		464	0	464	232	0	232	0	5 000,00 €	10,78	Méthodologie de recherche
Master Information et Communication 2ème année	Communication et Contenus Numériques parcours "Nouveau Journalisme"		X		453	413	866	299	0	154	413	5 000,00 €	11,04	Réalisation book Techniques de recherches d'emploi Projet professionnel (CV, profil, PPCPP...) Méthodologie du mémoire
	Communication et Contenus Numériques parcours "Communication"		X		483	413	896	324	0	159	413	5 000,00 €	10,35	Techniques de recherches d'emploi Stratégie de Communication web marketing et écriture web Projet professionnel (CV,profil, PPCPP...) Réalisation d'un book Prise de parole en public
	Communication et Contenus Numériques parcours "Médias Santé"		X		442	413	855	288	0	154	413	5 000,00 €	11,31	Rédaction CV - Méthodologie du mémoire Techniques de recherches d'emploi
	Communication et Contenus Numériques parcours "Gestion de Contenus"		X		468	413	881	283	0	185	413	5 000,00 €	10,68	Projets professionnel (CV, profil, PPCPP...) Techniques de recherches d'emploi Gestion de projets
	Journalisme		X		542	413	955	254	0	288	413	5 000,00 €	9,23	Rédaction CV - Méthodologie du mémoire Techniques de recherches d'emploi
	Communication des Organisations et Développement Durable		X		232	413	645	222	0	10	413	4 500,00 €	19,40	Projet professionnel (CV, profil...) Techniques de recherches d'emploi Méthodologie du mémoire
	Etudes avancées en Communication et Médias		X		264	413	677	214	0	50	413	2 500,00 €	9,47	Projet professionnel (CV, profil...) Techniques de recherches d'emploi Méthodologie du mémoire

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

07/07/2016

Nom de la composante

EJCAM

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
Master Information et Communication (Accès direct en 2ème année)	Communication et Contenus Numériques parcours "Nouveau Journalisme"		X		453	413	866	299	0	154	413	6 000,00 €	13,25	Techniques de recherches d'emploi Projet professionnel (CV, profil, PPCPP...) Méthodologie du mémoire Remise à niveau (écriture web, web marketing, conception web)
	Communication et Contenus Numériques parcours "Communication"		X		483	413	896	324	0	159	413	6 000,00 €	12,42	Techniques de recherches d'emploi Projet professionnel (CV, profil, PPCPP...) Méthodologie du mémoire Remise à niveau (écriture web, web marketing, conception web) Stratégie de communication
	Communication et Contenus Numériques parcours "Médias Santé"		X		442	413	855	288	0	154	413	6 000,00 €	13,57	Projet professionnel (CV, profil, PPCPP...) Méthodologie du mémoire Remise à niveau (écriture web, web marketing, conception web) Communication Techniques de recherches d'emploi
	Communication et Contenus Numériques parcours "Gestion de Contenus"		X		468	413	881	283	0	185	413	6 000,00 €	12,82	Techniques de recherches d'emploi Projet professionnel (CV, profil, PPCPP...) Remise à niveau (écriture web, web marketing, conception web) Gestion de projets
	Journalisme		X		542	413	955	254	0	288	413	6 000,00 €	11,07	Techniques de recherches d'emploi Rédaction CV - Méthodologie du mémoire
	Communication des Organisations et Développement Durable		X		232	413	645	222	0	10	413	4 500,00 €	19,40	Techniques de recherches d'emploi Projet professionnel (CV, profil...) Méthodologie du mémoire Remise à niveau (écriture web, web marketing, conception web)
	Etudes avancées en Communication et Médias		X		264	413	677	214	0	50	413	5 000,00 €	18,94	Techniques de recherches d'emploi Projet professionnel (CV, profil...) Méthodologie du mémoire Remise à niveau (écriture web, web marketing, conception web)
	Métiers de l'information : communication, lobbying, médias parcours Communication publique et politique		X		391	413	804	216	0	175	413	6 000,00 €	15,35	Techniques de recherches d'emploi Méthodologie du mémoire
	Métiers de l'information : communication, lobbying, médias parcours Lobbying, conseil et stratégie		X		391	413	804	216	0	175	413	6 000,00 €	15,35	Techniques de recherches d'emploi Méthodologie du mémoire
Métiers de l'information : communication, lobbying, médias parcours Métiers du journalisme et enjeux internationaux		X		402	413	815	201	0	201	413	6 000,00 €	14,93	Techniques de recherches d'emploi Méthodologie du mémoire	
Licence Information et Communication	Licence 3		X		500	245	745	260	0	240	245	5 000,00 €	10,00	Méthodologie de l'enquête Management projets

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

30/06/2016

Nom de la composante

ESPE D'AIX-MARSEILLE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 1	Professorat des écoles			X	512	96	608	264	48	248	48	4 608,00 €	9,00	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement de lettres			X	504	96	600	252	48	252	48	4 608,00 €	9,14	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement professionnel LLSH			X	576	96	672	288	48	288	48	4 608,00 €	8,00	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des langues vivantes			X	516	96	612	252	48	264	48	4 608,00 €	8,93	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement d'histoire-géographie			X	534	96	630	282	48	252	48	4 608,00 €	8,63	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement de philosophie			X	480	96	576	240	48	240	48	4 608,00 €	9,60	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement artistiques			X	526	96	622	272	48	254	48	4 608,00 €	8,76	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Documentaliste			X	534	96	630	264	48	270	48	4 608,00 €	8,63	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	EPS			X	550	96	646	275	48	275	48	4 608,00 €	8,38	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignements des mathématiques			X	550	96	646	276	48	274	48	4 608,00 €	8,38	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement professionnel mathématiques-sciences			X	550	96	646	276	48	274	48	4 608,00 €	8,38	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des sciences physiques et chimie			X	576	96	672	288	48	288	48	4 608,00 €	8,00	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des sciences de la vie et de la terre			X	576	96	672	288	48	288	48	4 608,00 €	8,00	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des sciences économiques et sociales			X	546	96	642	282	48	264	48	4 608,00 €	8,44	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement d'économie-gestion			X	552	96	648	276	48	276	48	4 608,00 €	8,35	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des sciences et technologies de l'industrie			X	552	96	648	276	48	276	48	4 608,00 €	8,35	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignements des sciences biotechnologiques, de santé et médicosociales			X	576	96	672	288	48	288	48	4 608,00 €	8,00	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 3	Conseillers principaux d'éducation			X	500	48	548	260	48	240	0	4 608,00 €	9,22	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Recherche en éducation et formation			X	303	30	333	192	0	111	30	4 608,00 €	15,21	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Responsable de formation			X	521	258	779	271	48	250	210	4 608,00 €	8,84	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Rédacteur professionnel			X	348	0	348	192	0	156	0	4 608,00 €	13,24	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

30/06/2016

Nom de la composante

ESPE D'AIX-MARSEILLE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 1	Professorat des écoles			X	252	144	396	126	72	126	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement de lettres			X	264	144	408	132	72	132	72	2 250,00 €	8,52	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement professionnel LLSH			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des langues vivantes			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement d'histoire-géographie			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement de philosophie			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement artistiques			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Documentaliste			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	EPS			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignements des mathématiques			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement professionnel mathématiques-sciences			X	250	144	394	130	72	120	72	2 250,00 €	9,00	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des sciences physiques et chimie			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des sciences de la vie et de la terre			X	252	144	396	126	72	126	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des sciences économiques et sociales			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement d'économie-gestion			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des sciences et technologies de l'industrie			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignements des sciences biotechnologiques, de santé et médicosociales			X	252	144	396	126	72	126	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 3	Conseillers principaux d'éducation			X	250	144	394	130	72	120	72	2 250,00 €	9,00	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Recherche en éducation et formation			X	252	30	282	117	30	135	0	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Responsable de formation			X	360	1120	1480	252	560	108	560	2 250,00 €	6,25	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Rédacteur professionnel			X	228	300	528	192	0	36	300	2 250,00 €	9,87	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

Nom de la composante

IEP AIX-MARSEILLE

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
	Politiques européennes Parcours Politiques des âges en Europe		X		349	420	769	174	0	175	420	4 000,00 €	11,46	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

24/06/2016

Nom de la composante

OSU-PYTHEAS

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
M1 Océanographie	Océanographie physique et biogéochimique - OPB			x	500	140	640	250	0	250	140	6 000,00 €	12,00	
M1 Océanographie	Biologie et écologie marines - BEM			x	500	140	640	250	0	250	140	6 000,00 €	12,00	
M1 Océanographie	Mer Aménagement, Ressources et Risques Industriels et Naturels			x	500	70	570	250	0	250	70	6 000,00 €	12,00	
M2R Océanographie	Océanographie physique et biogéochimique - OPB			x	250	840	1090	125	0	125	840	3 000,00 €	12,00	
M2R Océanographie	Biologie et écologie marines - BEM			x	250	840	1090	125	0	125	840	3 000,00 €	12,00	
M2 P Océanographie	Mer Aménagement, Ressources et Risques Industriels et Naturels			x	250	840	1090	125	0	125	840	3 000,00 €	12,00	
M1 Sciences de l'Environnement Terrestre	Biodiversité, Ecologie et Evolution		x		540	60	600	300	0	240	60	6 210,00 €	11,50	
M1 Sciences de l'Environnement Terrestre	Géologie des réservoirs		x		540	60	600	300	0	240	60	6 210,00 €	11,50	
M1 Sciences de l'Environnement Terrestre	Gestion des risques naturels - GERINAT		x		540	60	600	300	0	240	60	6 210,00 €	11,50	
M1 Sciences de l'Environnement Terrestre	Système Terre : Environnement, tectonique, géomorphologie et paléoclimat		x		540	60	600	300	0	240	60	6 210,00 €	11,50	
M1 Sciences de l'Environnement Terrestre	Sciences de l'eau		x		540	60	600	300	0	240	60	6 210,00 €	11,50	
M1 Sciences de l'Environnement Terrestre	Médiation		x		540	60	600	300	0	240	60	6 210,00 €	11,50	
M1 Sciences de l'Environnement Terrestre	Management de l'environnement, valorisation, analyse - MAEVA		x		540	60	600	300	0	240	60	6 210,00 €	11,50	
M2 R Sciences de l'Environnement Terrestre	Biodiversité, Ecologie et Evolution		x		300	924	1224	0	0	300	924	3 450,00 €	11,50	
M2 RP Sciences de l'Environnement Terrestre	Géologie des réservoirs		x		300	924	1224	0	0	300	924	3 450,00 €	11,50	
M2 RP Sciences de l'Environnement Terrestre	Gestion des risques naturels - GERINAT		x		300	924	1224	0	0	300	924	3 450,00 €	11,50	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

24/06/2016

Nom de la composante

OSU-PYTHEAS

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
M2 RP Sciences de l'Environnement Terrestre	Système Terre : Environnement, tectonique, géomorphologie et paléoclimat		x		300	924	1224	0	0	300	924	3 450,00 €	11,50	
M2 RP Sciences de l'Environnement Terrestre	Sciences de l'eau		x		300	924	1224	0	0	300	924	3 450,00 €	11,50	
M2 RP Sciences de l'Environnement Terrestre	Médiation		x		300	924	1224	0	0	300	924	3 450,00 €	11,50	
M2 RP Sciences de l'Environnement Terrestre	Management de l'environnement, valorisation, analyse - MAEVA		x		300	924	1224	0	0	300	924	3 450,00 €	11,50	
M2 P Sciences de l'Environnement Terrestre	Agrégation sciences de la vie - sciences de la terre		x		458	160	618	0	0	458	160	5 267,00 €	11,50	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

07/07/2016

Nom de la composante

POLYTECH

ANNEE 2016/2017

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DIPLÔMES D'INGENIEUR														
Génie Biologique	1re année		x		800	152	952	320	0	480	152	12 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Génie Biologique	2e année		x		800	280	1080	320	0	480	280	12 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Génie Biologique	3e année		x		400	840	1240	400	0	0	840	6 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Génie Biomédical	1re année		x		800	152	952	320	0	480	152	12 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Génie Biomédical	2e année		x		800	280	1080	320	0	480	280	12 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Génie Biomédical	3e année		x		400	840	1240	400	0	0	840	6 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Génie Civil	1re année		x		800	152	952	320	0	480	152	12 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Génie Civil	2e année		x		800	280	1080	320	0	480	280	12 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Génie Civil	3e année		x		400	840	1240	400	0	0	840	6 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Génie Industriel et Informatique	1re année		x		800	152	952	320	0	480	152	12 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Génie Industriel et Informatique	2e année		x		800	280	1080	320	0	480	280	12 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Génie Industriel et Informatique	3e année		x		400	840	1240	400	0	0	840	6 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Informatique	1re année		x		800	152	952	320	0	480	152	12 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Informatique	2e année		x		800	280	1080	320	0	480	280	12 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Informatique	3e année		x		400	840	1240	400	0	0	840	6 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Matériaux	1re année		x		800	152	952	320	0	480	152	12 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Matériaux	2e année		x		800	280	1080	320	0	480	280	12 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Matériaux	3e année		x		400	840	1240	400	0	0	840	6 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Mécanique Energétique	1re année		x		800	152	952	320	0	480	152	12 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Mécanique Energétique	2e année		x		800	280	1080	320	0	480	280	12 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Mécanique Energétique	3e année		x		400	840	1240	400	0	0	840	6 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Microélectronique et Télécommunication	1re année		x		800	152	952	320	0	480	152	12 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Microélectronique et Télécommunication	2e année		x		800	280	1080	320	0	480	280	12 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé
Microélectronique et Télécommunication	3e année		x		400	840	1240	400	0	0	840	6 000,00 €	15,00	Aménagement pédagogique personnalisé

Evaluation HCERES – volet formation

**Comité de suivi et
de relecture**

Bilan d'étape

CFVU du 7 juillet 2016

Aix*Marseille
université

Plan de la présentation

- 1 – Bilan chiffré des séances
- 2 – Fonctionnement du CSR
- 3 – Agenda prévisionnel, propositions
- 4 – Conclusion

1) Bilan chiffré des séances

a) planning de passage

Planning des réunions	Nombre de dossiers vus	Validation en l'état	Corrections mineures	Navette
CSR du 18 mai	Réunion préparatoire			
CSR du 24 mai	5	4	0	1
CSR du 25 mai	Annulé			
CSR du 30 mai	8	3	2	3
CSR du 31 mai	6	3	2	1
CSR du 7 juin	15	4	5	6
CSR du 8 juin	17	3	9	5
CSR du 14 juin	22	0	21	1
CSR du 15 juin	19	1	17	1
CSR du 21 juin	24	4	12	8
CSR du 22 juin	14	1	6	7
CSR du 23 juin	9	0	6	3
CSR du 28 juin	28	1	19	8
CSR du 29 juin	13	0	8	5
CSR du 5 juillet	12	0	11	1
Totaux	192	24	118	50

b) Analyse des chiffres

- Ne sont pas décomptées dans la page précédente :
 - 1 mention portée par Avignon (cohabilitation sur une spécialité, Agrosciences ;
 - 6 mentions ne remontant pas (n'ont jamais ouvert ou ont cessé de fonctionner) 1 ALLSH, 2 IUT, 3 Sciences ;
 - 1 LP ALLSH accréditée en 2015 (le dossier sera fait) ;
- 192 mentions analysées (dont CCI à part et Satis en sus de SPI);
- 12,5 % approuvées en l'état, 60,46 % approuvées avec petite révision, 26,04 % en navette ;

2) Fonctionnement du CSR

a) Lieux et comportement

Le CSR version grand siècle

- en salle des actes,
- en salle du conseil ,
- en salle des voûtes,
- dans le petit cabinet (salle de réunion de la DEVE),
- dans les basses-fosses (salle 221),
- dans l'antichambre (dossier en attente).

Contention et longanimité
sont les deux mamelles du CSR

- « CONTENTION, *s.f.*
Effort de corps qu'on fait avec quelqu'un. Grande application d'esprit. Chaleur avec laquelle on dit, ou fait une chose. »
(Dictionnaire de Richelet, 1680)
- « LONGANIMITÉ. subst. fem.
Vertu de constance ou de fermeté, qui fait recevoir le bien et le mal avec une même égalité d'Esprit. » (Dictionnaire de Furetière, 1690)
- « Contention et longanimité font plus que force ni que rage »
(d'après Jean de La Fontaine)

b) Principes de fonctionnement

- Présence d'une des deux parties : soit le rapporteur, élu à la CFVU, soit le représentant de la composante ;
- Navette dès que le dossier était soit bâclé, soit incomplet, soit encore que les données chiffrées n'étaient pas exploitées du tout ou comportaient de grosses différences avec l'OVE (points 5, 14, 15) ;
- Approbation des dossiers recevables en l'état (en signalant néanmoins d'éventuelles coquilles, ou des formulations demandant à être explicitées) ;
- Suggestion de toilettage (terme pratique pour désigner aussi bien de petits points à revoir que des rubriques à reprendre plus en profondeur), démarche gérée soit par le représentant de composante, soit par le responsable de mention.

c) Difficultés rencontrées

- Le tableau parle de lui-même : un démarrage trop lent lié au peu de dossiers disponibles avant le 3 juin ;
- Des rapporteurs mobilisés par d'autres obligations dans la seconde quinzaine de juin ;
- Un temps d'examen par mention trop court (dix minutes) pour être réaliste ;
- Beaucoup de dossiers déposés avec un plus ou moins grand retard (certains dossiers ont été disponibles début juillet) d'où un contexte de précipitation ;
- L'absence des deux parties, obligeant notamment à une séance supplémentaire (23 juin) dédié à une composante ;
- Nécessité de récupérer la deuxième quinzaine de juin pour examiner les auto-évaluations en première instance, au lieu de traiter les navettes ;
- D'où, à cette date, une difficulté de gestion des navettes pour respecter le calendrier voté dans les conseils et être en phase avec la programmation des CUFR dans les premiers jours de juillet ;

d) Fonctionnement des navettes

- Gestion des allers-retours par le représentant de la composante sauf difficultés particulières nécessitant une navette par le VP-FI ;
- Quelques rapporteurs ont annoté les documents et les ont renvoyés aux porteurs de mention pour faciliter leur travail (démarche bien perçue) ;
- Dialogue autant que de besoin (courriel, téléphone, etc.) ;
- Impossibilité dans le calendrier actuel de réunir à nouveau le CSR pour réexaminer les V2 avant la réunion en juillet des CUFR ;
- D'où un contrôle des cinquante mentions en navette par les rapporteurs autant que possible pour permettre un vote en CUFR la semaine prochaine.

3) Agenda prévisionnel, propositions

- Certaines composantes ont déjà toiletté les dossiers et ont rendu la V2 ;
- Un rappel a été fait le 6 juillet sur la norme du dossier souhaité par le HCERES et sur la dénomination à donner dans Amubox ;
- L'application Pélican a ouvert le 7 juillet (devait ouvrir le 3) ; le pôle formation va faire des tests de dépôt ;
- Parallèlement, un contrôle de ces versions 2 va être effectué (informations de la page 1, correction des erreurs du point 14, et vérification de la mise en adéquation avec le rapport) ; on constate déjà que certaines V2 n'ont pas tenu compte de la fiche DEVE sur la première page du dossier (n° d'habilitation, titre exact, secteurs, etc.) ;
- Certaines navettes ne seront pas prêtes à temps, d'où la nécessité de programmer des CUFR dans les dix premiers jours de septembre pour valider ces V2 ;
- Rappel du calendrier d'AMU : 15 septembre, avis de la CFVU ou du CAC, 27 septembre, approbation du CA, 13 octobre, fermeture de Pélican.



4) Conclusion

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne ambiance globalement - Un réel désir d'améliorer les dossiers - Une situation de dialogue avec les composantes - Une mobilisation générale des rapporteurs pour pallier les difficultés
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de respect du calendrier - Une programmation mal adaptée à la réalité de terrain - Un travail des rapporteurs dans des conditions difficiles - La nécessité de voter certains dossiers début septembre
Perspectives d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> - La nécessité de respecter les consignes et le calendrier de dépôt de la V2 - Un lourd travail de contrôle à mener avant le dépôt
Conclusion	<ul style="list-style-type: none"> - Un vrai baptême du feu pour le VPFi - En quelques mois d'une nouvelle mandature, un vrai travail d'équipe prête à partir en finale de l'accréditation !

CHARTRE DES
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Validée en Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire le 5 avril 2012

Approuvée par le Conseil d'administration (CA) du 24 avril 2012

Modifiée par la Commission de la formation et de la vie étudiante (CFVU) du 7 juillet 2016

*Critères « hébergement et domiciliation des associations étudiantes » soumis au CAC pour avis :
avis favorable du CAC du 21 juin 2016 (cf. annexe à fin du document)*

Préambule

Article 1^{er} – Définition

Article 2 – Domiciliation et hébergement

2.1 – Domiciliation

2.2 – Hébergement

Article 3 – Organisation de manifestations

Article 3 4 – Financement des associations étudiantes

43.1 – Dispositions générales

43.2 – Aide à la création d'une association étudiante

43.3 – Aide au fonctionnement d'une association étudiante

43.4 – Aide spécifique aux associations représentées dans les conseils centraux de l'Université

43.5 – Aide aux projets étudiants

Article 4 – Organisation de manifestations

Article 5 - Formation

Article 6 – Communication

6.1 – Diffusion de l'information

6.2 – Utilisation du logotype de l'université

Préambule

Conformément à son texte fondateur et à son ~~projet~~ **contrat** quinquennal, l'Université d'Aix-Marseille, consciente de l'intérêt et de l'importance du tissu associatif étudiant, encourage et soutient ses associations étudiantes en mettant en place une Charte des associations étudiantes.

L'Université d'Aix-Marseille considère que la prise de responsabilité par les étudiants dans la vie démocratique et culturelle de l'Université peut constituer un élément formateur complémentaire, de nature à favoriser l'émergence d'une véritable citoyenneté étudiante et à participer au dynamisme de l'Université.

Contribuant au dynamisme de l'Université et à son rayonnement sur le territoire, la vie associative étudiante est le moyen privilégié de la rencontre entre étudiants, de l'expression des différences et d'une ouverture vers l'extérieur.

Cette Charte entend contribuer au développement de la vie associative sur les campus de l'Université. Les règles de bonne conduite sont édictées dans l'intérêt général. Cette Charte ne prétend pas exercer un contrôle sur les associations étudiantes qui font vivre les campus. Elle a pour objet d'informer leurs dirigeants quant aux modalités qui leur sont offertes pour participer à la vie étudiante et l'animation des campus universitaires. Elle propose enfin de poser les principes d'une coordination cohérente des projets et des activités à destination des étudiants.

Article 1^{er} – Définition

Une association étudiante est une association dont le Président et le Trésorier peuvent justifier du statut d'étudiant de l'Université d'Aix-Marseille, et dont les activités sont tournées vers les étudiants et la vie étudiante.

Toute association étudiante doit être régulièrement déclarée en Préfecture, agir dans le respect et selon les modalités de la législation, et avoir accompli les formalités obligatoires.

L'association étudiante ne doit faire ni du prosélytisme ni inciter à la haine.

Les associations reconnues en tant qu'« associations étudiantes » sont référencées ~~dans le Répertoire des associations étudiantes~~ par le **pôle vie étudiante**. Seules ces dernières peuvent bénéficier des dispositions de la présente Charte.

Le référencement ~~au répertoire des associations étudiantes~~ est conditionné par la fourniture d'une série de pièces administratives et documents listés au point 2.2 de la présente charte.

Article 2 – Domiciliation et hébergement

2.1 – Domiciliation

Les associations ~~référéncées au répertoire des associations~~ étudiantes peuvent être domiciliées dans les locaux de l'université.

Cette domiciliation est effective pour une année universitaire et doit être renouvelée avant dès le début de la rentrée universitaire. La domiciliation ne donne pas droit à un accord d'hébergement.

La demande de domiciliation est effectuée en ligne selon la procédure de saisine de l'administration par voie électronique (SVE) télé-demandes AMU

Les associations représentées dans les conseils centraux de l'université bénéficient, de droit **à leur demande**, de cette domiciliation.

Les associations qui le désirent peuvent être domiciliées au Bureau de la vie étudiante (BVE) de campus ou dans l'une de ses antennes. Le BVE instruit et vérifie la conformité du dossier. Cette domiciliation est soumise à l'accord du Vice-président du CEVU, ou à défaut du Vice-président délégué à la vie étudiante après consultation du Vice-président étudiant. de la Vice-présidence formation, après consultation de la Vice-présidence déléguée à la vie étudiante et de la Vice-présidence étudiante.

~~Les associations de filières sont prioritairement domiciliées auprès des formations concernées.~~

Toute demande de domiciliation doit être déposée auprès du Bureau de la vie étudiante et devra être renouvelée au début de chaque année universitaire.

2.2 - Hébergement

Les associations représentées dans les conseils centraux de l'Université bénéficient, de droit à leur demande, d'un local dédié sur l'un des campus de l'Université. L'emplacement de ce local leur est proposé par l'administration de l'établissement en tenant compte de leurs souhaits et des disponibilités effectives des locaux dédiés à l'accueil des associations étudiantes. Ces associations représentées aux conseils centraux peuvent se voir également attribuer des locaux supplémentaires un local supplémentaire qui pourra être mutualisé sur d'autres un autre campus de l'Université lorsque des locaux associatifs restent vacants.

De manière générale et sous réserve de la disponibilité des locaux, toutes les associations étudiantes peuvent bénéficier de locaux sur un ou plusieurs campus de l'Université et doivent en faire la demande auprès du Bureau de la vie étudiante de campus qui instruit et vérifie la conformité du dossier. La demande d'hébergement est effectuée en ligne selon la procédure de saisine de l'administration par voie électronique (SVE) télé-demandes AMU.

Cette demande est soumise à l'avis du Conseil des études et de la vie universitaire. des doyens et directeurs de composante concernées ou du délégataire de pouvoir du site concerné. Cet hébergement est également soumis à l'accord de la Vice-présidence formation, après consultation de la Vice-présidence déléguée à la vie étudiante et de la Vice-présidence étudiante.

Les conditions d'utilisation des locaux mis à disposition des associations étudiantes sont fixées en application des critères définis par l'établissement, après consultation du Conseil académique (CAC) en formation plénière.

Les locaux sont mis gracieusement à la disposition des associations étudiantes, ces dernières devant respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Une convention précisant les modalités et conditions d'hébergement devra impérativement être signée avant toute mise à disposition des locaux. Cette convention sera soumise à l'avis du CEVU et, le cas échéant, signée par les représentants légaux de l'association et de l'Université. Pour pouvoir jouir des locaux mis à disposition, l'association devra, au préalable, fournir les attestations d'assurance couvrant l'ensemble des risques liés à cette occupation.

Selon les campus, et dans le cas où les locaux à l'usage des associations sont insuffisants pour accueillir de manière isolée chaque association, ils pourront être mutualisés entre deux ou plusieurs associations.

L'association étudiante hébergée doit communiquer ses statuts ainsi que la liste des membres du bureau, et le cas échéant son règlement intérieur au Bureau de la Vie Etudiante de campus qui le transmettra à la Direction des affaires juridiques et institutionnelles. Une convention d'occupation sera signée, pour chaque année universitaire, entre l'association et l'Université.

L'association étudiante hébergée communiquera à chaque fin d'année universitaire un bilan moral et financier de ses activités au Bureau de la Pôle Vie Etudiante de l'établissement.

Article 3 4 – Organisation de manifestations

L'université peut mettre à disposition gratuitement et pour une durée déterminée à l'avance des locaux, salles, halls, espaces verts et matériels pour l'organisation des manifestations qui ont été autorisées. La demande doit être déposée auprès du BVE de campus.

L'autorisation sera donnée par le Directeur d'~~UFR de composante~~, responsable du site où se déroulera la manifestation après l'avis ~~du de la Vice-président~~ ~~présidence~~ déléguée à la Vie Etudiante.

Une fois l'autorisation susvisée obtenue, une convention précisant les modalités et conditions d'occupation ponctuelle devra impérativement être signée entre l'association et l'Université avant la mise à disposition effective des locaux. L'association étudiante devra, au préalable, fournir les attestations d'assurance couvrant l'ensemble des risques liés à cette occupation, en application de la procédure établie par l'Université.

Toute vente destinée à l'acquisition de fonds pour un projet étudiant devra faire l'objet d'une demande expresse adressée au Président de l'Université sous couvert du BVE de campus.

Article 3 4 – Financement des associations étudiantes

3.4.1 – Dispositions générales

Les associations étudiantes peuvent bénéficier de financements de la part de partenaires privés et publics.

3.4.2 – Aide à la création d'une association étudiante

Les étudiants qui souhaitent créer une association étudiante peuvent bénéficier d'une aide à la création, couvrant notamment les frais de publication au Journal Officiel et les frais d'assurance.

Le montant forfaitaire de cette aide est déterminé par ~~le Conseil des études~~ la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

Le versement de l'aide est soumis à l'accord ~~du Vice-président du CEVU de la Vice-présidence formation~~, ou à défaut ~~du Vice-président délégué à la vie étudiante de la Vice-présidence déléguée à la vie étudiante~~ après consultation ~~du Vice-président étudiant de la Vice-présidence étudiante~~.

3.4.3 – Aide au fonctionnement d'une association étudiante

Les associations étudiantes qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une aide annuelle de fonctionnement, couvrant notamment les frais d'assurance ~~financée par le FSDIE~~.

Le montant forfaitaire de cette aide est déterminé par ~~le Conseil des études et de la vie universitaire~~ la CFVU.

Le versement de l'aide est soumis à l'accord ~~du Vice-président du CEVU de la Vice-présidence formation~~, ou à défaut ~~du Vice-président délégué à la vie étudiante de la Vice-présidence déléguée à la vie étudiante~~ après consultation ~~du Vice-président étudiant de la Vice-présidence étudiante~~.

3.4.4 – Aide spécifique aux associations représentées dans les conseils centraux de l'Université

Les associations étudiantes représentées dans au moins un des trois conseils centraux de l'Université bénéficient d'une subvention favorisant leur travail de représentation ~~financée par le FSDIE~~.

Une enveloppe financière globale des subventions attribuées annuellement aux associations représentées en conseils centraux est décidée par ~~le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire~~ la CFVU. Le montant de cette aide est réparti entre chaque association en tenant compte d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction de la présence effective des élus aux trois conseils.

Le montant global de la part fixe de la subvention est égal à la moitié de l'enveloppe totale, l'autre moitié étant consacrée à la part variable.

La part de fixe destinée à chaque association est donc égale au montant global de la part fixe de la subvention ([correspondant à la moitié de l'enveloppe totale](#)) divisée par le nombre d'associations ayant des étudiants représentés aux 3 conseils centraux. Cette part fixe sera versée à chaque association étudiante en début d'année civile.

La part variable destinée à chaque association sera établie en fonction du nombre de représentants siégeant au sein des conseils et de leur présence effective à chaque séance.

3.4.5 – Aide aux projets étudiants

Les associations étudiantes peuvent demander, pour certains projets, un financement sur le FSDIE dans les conditions figurant au règlement intérieur de la Commission pour projets étudiants.

Article 4 – Organisation de manifestations

~~L'université peut mettre à disposition gratuitement et pour une durée déterminée à l'avance des locaux, salles, halls, espaces verts et matériels pour l'organisation des manifestations qui ont été autorisées. La demande doit être déposée auprès du BVE.~~

~~L'autorisation sera donnée par le Directeur d'UFR, responsable du site où se déroulera la manifestation après l'avis du Vice-président délégué à la Vie Etudiante.~~

Article 5 - Formation

Les associations étudiantes pourront bénéficier de formations thématiques leur permettant d'exercer leur fonction et de mener leurs projets à bien.

Article 6 – Communication

6.1 – Diffusion de l'information

Pour communiquer régulièrement auprès de la communauté universitaire et de ses différentes composantes sur leurs actions, les associations peuvent bénéficier de tous les outils de communication dédiés à la vie étudiante après en avoir fait la demande au ~~BVE~~ [Pôle Vie étudiante](#).

6.2 – Utilisation du logotype de l'université

Le logotype de l'Université est la propriété exclusive de celle-ci. Son utilisation par toute autre personne, notamment une association étudiante, doit être explicitement autorisée au préalable par les représentants du ~~BVE~~ [Pôle Vie étudiante](#) dans le respect des dispositions de la charte graphique de l'établissement.

ANNEXE

Critères domiciliation et hébergement au bénéfice des associations étudiantes

DOMICILIATION : selon que l'association est représentée ou non (membres élus) dans les conseils centraux

- Associations étudiantes représentées dans les conseils centraux d'AMU : domiciliation dans un bureau de la vie étudiante (BVE) de campus de droit à leur demande

- Association étudiante non représentée dans les conseils centraux d'AMU : domiciliation dans un BVE de campus à leur demande avec application des 2 critères suivants :

- 1) Le Président et le trésorier de l'association étudiante sont des étudiants régulièrement inscrits à AMU
- 2) L'activité de l'association étudiante participe à l'animation et au rayonnement d'AMU

La domiciliation dans un BVE de campus ne donne pas droit à hébergement.

HEBERGEMENT : selon que l'association est représentée ou non (membres élus) dans les conseils centraux

- Associations étudiantes représentées dans les conseils centraux d'AMU : de droit à leur demande Hébergement dans un local dédié sur un des campus de l'Université en fonction des disponibilités. Un local supplémentaire sur un autre campus d'AMU (dédié ou mutualisé) peut être attribué en fonction des disponibilités.

- Association étudiante non représentée dans les conseils centraux d'AMU : hébergement dans un BVE de campus à leur demande avec application des 4 critères suivants :

- 1) Le Président et le trésorier de l'association étudiante sont des étudiants régulièrement inscrits à AMU
- 2) L'activité de l'association étudiante participe à l'animation et au rayonnement d'AMU
- 3) L'objet de l'association étudiante doit justifier l'attribution d'un local
- 4) Disponibilité d'un local dédié ou mutualisé

La domiciliation dans un BVE de campus ne donne pas droit à hébergement.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT
(DIPLOMES NATIONAUX)

CFVU du 7 juillet 2016
Complément Master Ingénierie de la Santé

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 7 juillet 2016	Observations de la CFVU du 7 juillet 2016
PHARMACIE	Master	Ingénierie de la Santé	<p>- Prévention des Risques et Nuisances Technologiques (PRNT)</p> <p>- Médicaments et Produits de Santé (M&PS)</p>	<p>Demande de modification des maquettes du M1 envoyées au ministère en octobre 2015</p> <p>Pour tenir compte des recommandations de la DGESIP dans la perspective de l'accréditation de ce master à compter de septembre 2016, un renforcement du Tronc Commun de M1, de 3 à 5 UE pour 18 ECTS au lieu de 12 dans sa version initiale, est proposé.</p> <p>Parcours "PRNT"</p> <p><u>Au semestre 1,</u></p> <p>* Modification de l'UE "Risques chimiques" avec changement d'intitulé en "Risque chimique industriel", réduction du nombre d'ECTS (de 9 à 6) et du volume horaire (de 120 à 80 HETD) ; * Mise en place de l'UE de Tronc Commun "Base des risques chimiques et toxicologie" de 3 ECTS et 45 HETD.</p> <p><u>Au semestre 2,</u></p> <p>* Modification du nombre de crédits et du volume horaire de l'UE "Risque physique" (de 9 à 6 ECTS et de 100 à 60 HETD) ; * Mise en place de l'UE de Tronc Commun "Mécanique des Fluides et Nanosafety" de 3 ECTS et 52,5 HETD.</p> <p>Variation en HETD pour le M1 "PRNT" : +17,5</p> <p>Parcours "M&PS"</p> <p><u>Au semestre 1,</u></p> <p>* Modification du nombre de crédits des UE "ADME et devenir du médicament dans l'organisme" (de 5 à 4 ECTS), "Médicaments et Dermopharmacie" (de 6 à 5 ECTS) et "Innovations thérapeutiques & biothérapie" (de 5 à 4 ECTS) avec modification des volumes horaires pour une variation totale en HETD de -30 HETD; * Modification des volumes horaires des UE "Bases de pharmacochimie et pharmacognosie" et "Pharmacologie et pharmacothérapie" pour une variation en HETD de -15 ; * Mise en place de l'UE de Tronc Commun "Base des risques chimiques et toxicologie" de 3 ECTS et 45 HETD.</p> <p><u>Au semestre 2,</u></p> <p>* Modification du nombre de crédits de l'UE "Pharmacochimie et pharmacotechnie" (de 6 à 5 ECTS) ; * Modification du nombre de crédits de l'UE "Pharmacologie expérimentale et clinique" (de 6 à 4 ECTS) avec modification du volume horaire (de 85 à 40 HETD) ; * Mise en place de l'UE de Tronc Commun "Mécanique des Fluides et Nanosafety" de 3 ECTS et 52,5 HETD.</p> <p>Variation en HETD pour le M1 "M&PS" : +7,5</p> <p>Variation totale en HETD au niveau de la mention "Ingénierie de la Santé" : +25</p>		